PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE POUR MINEURS ET JEUNES

PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPADAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR KINDER UND JUNGE MENSCHEN

2004

VALAIS *WALLIS*

Service cantonal de la jeunesse
Direction
Avenue Ritz 29
1951 SION

Kantonale Dienststelle für die Jugend
Direktion
Avenue Ritz 29
1951 SITTEN

Département de l'éducation, de la culture et du sport

Departement für Erziehung, Kultur und Sport

RAPPORT DE PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE RELEVANT DE LA SURVEILLANCE DU SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE (SCJ)

2004

PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN, DIE DER AUFSICHT DER KANTONALEN DIENSTSTELLE FÜR DIE JUGEND (KDJ) UNTERSTEHEN

VALAIS ROMAND

OBERWALLIS

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
TÄTIGKEITSBERICHT DER KANTONALEN KOMMISSION FÜR DIE FÖRDERUNG UND DEN SCHUTZ DER JUGEND 9

L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONELLE
DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT 15

OFFRE INSTITUTIONNELLE ET UTILISATION DE L'OFFRE CANTONALE
HEIMANGEBOT UND NUTZUNG DES KANTONALEN ANGEBOTES 20

POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES
DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME 30

PLACEMENTS HORS CANTON
AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN 42

ÉCHANGES INTERCANTONAUX
INTERKANTONALER AUSTAUSCH 48

INFORMATIONS PAR INSTITUTION
BESCHRIEB DER EINRICHTUNGEN 52

FLEURS DES CHAMPS 54

L'ÎLOT DE PORT-VALAIS 58

L'INSTITUTION CITE PRINTEMPS 62

JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY 66

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS 70

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA 74

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPAM 78

L'INSTITUTION LA FONTANELLE 82

FOYER LA CHALOUPE 86

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL FJT 90

LA MAISON D'ÉDUCATION AU TRAVAIL DE PRAMONT 94

PRIX DE LA JOURNEE DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE POUR MINEURS
TAGESPREIS DER SOZIALPADAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FUR MINDERJAEHRIGE 98

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS DU RAPPORT DE PLANIFICATION
KOMMENTARE UND SCHLUßFOLGERUNGEN DES PLANUNGSBERICHTES 100

A0NNEXES - DIRECTIVES DU SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE CONCERNANT LE CALCUL DES JOURNÉES DE SÉJOUR
ANHANG - WEISUNGEN DER KANTONALEN DIENSTSTELLE FÜR DIE JUGEND BETREFFEND DIE BERECHNUNG DER AUFENTHALTSTAGE 105

TABLE DES MATIÈRES ET INDEX
INHALTSVERZEICHNIS UND INDEX 110

CHAPITRE I:

1.1 COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Le mandat de la Commission cantonale pour la promotion et la protection de la jeunesse est défini dans l'Ordonnance du 9 mai 2001 sur différentes structures en faveur de la jeunesse. Il prévoit que la Commission étudie les questions générales relatives à l'enfant et assure la liaison entre les services publics et les institutions privées exerçant des responsabilités dans ce domaine. Au besoin, elle peut proposer des mesures. A côté de ses tâches en rapport avec les mesures ambulatoires, la Commission s'occupe également des mesures stationnaires (placements, accueil à la journée, etc.).

La Commission est présidée par le chef du DECS. Elle est composée de personnes oeuvrant dans différents domaines de l'aide spécialisée et de la protection de l'enfant. Le secrétariat est assumé par le Service cantonal de la jeunesse.

En 2004, la Commission a traité les thèmes suivants :

MINEURS REQUÉRANTS D'ASILE NON ACCOMPAGNÉS (MNA)

L'Office de l'aide sociale, par son Secteur requérants, s'occupe des mineurs requérants d'asile non accompagnés. Ces enfants et adolescents sont placés dans des institutions d'éducation spécialisée. Ces années passées, le Valais a accueilli en moyenne 40 à 50 mineurs non accompagnés. La plupart ont été placés à l'Ecole Schmid à Naters. Cette école a rendu de précieux services, mais a cessé son activité dans le courant de l'année 2004. En mai 2004, on a recensé en Valais 47 mineurs non accompagnés. Un nouveau centre pour l'accueil de MNA vient de s'ouvrir à Sion et offre 5 places. Dans cette nouvelle structure, les jeunes sont pris en charge le matin et suivent un programme d'occupation l'après-midi. Actuellement, le canton souhaite ouvrir 4 studios pour 4 à 8 MNA qui bénéficieraient d'un accueil jusqu'à leur majorité.

La Commission a pour mission de rechercher les moyens d'intégrer ces jeunes.

KAPITEL I:

1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND

Der Auftrag der kantonalen Kommission zur Förderung und zum Schutz der Jugend ist in der Verordnung betreffend verschiedene Einrichtungen für die Jugend vom 9. Mai 2001 festgelegt und sieht vor, dass die Kommission sich über Anliegen, Probleme und Lösungsansätze im Bereich des Kindesschutzes und der spezialisierten Jugendhilfe informiert. Falls erforderlich, kann sie notwendige Massnahmen vorschlagen. Neben den ambulanten Massnahmen werden den Aufgaben im stationären Bereich (Fremdplatzierungen, familienexterne Tagesbetreuung) die erforderlichen zeitlichen Einheiten eingeräumt.

Die Kommission wird vom Vorsteher des DEKS präsidiert und setzt sich aus Fachpersonen verschiedener Bereiche zusammen. Das Sekretariat wird von der Dienststelle für die Jugend sichergestellt.

Im Jahr 2004 hat die Kommission folgende Themen behandelt :

BETREUUNG VON MINDERJÄHRIGEN FLÜCHTLINGEN, DIE NICHT IN BEGLEITUNG DER ELTERN SIND

Dem Asylbereich des Amtes für Sozialhilfe obliegt die Betreuung von Minderjährigen, die ohne Begleitung der Eltern aufgenommen worden sind. Diese Kinder und Jugendliche werden in Institutionen untergebracht, die kindsgerecht sind. In den vergangenen Jahren wurde die Mehrheit der 40 - 50 Minderjährigen in der Ecole Schmid in Naters aufgenommen. Diese Schule hat ihre Tätigkeit beendet. Im Mai 2004 wurden in unserem Kanton 47 Minderjährige aufgenommen und betreut. Der Bereich Flüchtlingswesen hat in Sitten eine Lösung mit 5 Plätzen eröffnet. Zusätzlich ist geplant, 4 Studios im Zentralwallis zu mieten, welche 8 Minderjährige aufnehmen können.

Die Kommission beantragt bei den verschiedenen Lösungen Massnahmen zur Integration nicht ausser Acht zu lassen, die Familienplatzierung zu fördern, soweit dies zweckvoll und möglich ist und dazu beizutragen, dass die

Elle encourage, dans la mesure du possible, leur accueil dans des familles et tend à responsabiliser la société par rapport à l'intégration de ce type de population.

Gesellschaft ihre Verantwortung wahrnimmt bei der Integration von minderjährigen Flüchtlingen.

ENCADREMENT ET SUPERVISIONS DANS LE DOMAINE DE L'ACCUEIL FAMILIAL

La Fédération valaisanne de l'accueil familial regroupe aujourd'hui, sous son égide, 13 associations. Le canton a passé une convention avec elle, qui définit les tâches qu'il lui confie. Notre canton dispose aujourd'hui d'environ 200 familles d'accueil, qui peuvent accueillir 600 enfants environ. Cela constitue une offre de qualité complémentaire aux structures d'accueil (nurseries, crèches, UAPE…).

La Fédération s'occupe de la formation des familles d'accueil, en collaboration avec le Service cantonal de la jeunesse. Deux demi-journées de formation décentralisées sont prévues. La formation des coordinatrices dure 3 ans en cours d'emploi.

BETREUUNG UND SUPERVISION DER MITARBEITER DER TAGESMÜTTER-VEREINE

Der Dachverband der Tagesmüttervereine besteht aus 13 Mitgliedervereinigungen. Zwischen dem Kanton und dem Dachverband besteht eine Vereinbarung. Der Kanton Wallis hat heute ein Angebot von 200 Tagesmüttern, welche rund 600 Plätze anbieten können. Dies ist eine wertvolle Ergänzung zu den bestehenden Einrichtungen (Krippen, Horte, Mittagstische…).

Die Weiterbildung der Tagesmütter wird vom Dachverband in Zusammenarbeit mit der kantonalen Dienststelle für die Jugend sichergestellt. Während zweier Halbtage werden dezentrale Angebote gemacht, die durchwegs gut besucht sind. Die Ausbildung der Koordinatorinnen erstreckt sich berufsbegleitend über 3 Jahre.

ETUDE COMPARATIVE DES INDICATEURS DE PLACEMENTS DANS DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

En 2003, le Service cantonal de la jeunesse a effectué une étude auprès des institutions d'éducation spécialisée en Suisse. Les 190 institutions reconnues par l'OFJ ont été invitées à y participer. Mme A. Bérod, collaboratrice à la LVT, a assuré l'encadrement scientifique.

Les résultats sont très hétérogènes en ce qui concerne les prix à la journée et la dotation en personnel. Une similitude a été constatée entre les cantons et entre les institutions proposant le même type d'accueil. Le facteur ressources humaines est un élément important du prix à la journée dans une institution.

VERGLEICHSSTUDIE WICHTIGER INDIKATOREN IN SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN

Die kantonale Dienststelle für die Jugend hat im Jahre 2003 eine Vergleichsstudie bei allen 190 sozialpädagogischen Institutionen der Schweiz durchgeführt. Die Arbeit wurde von Frau Dr. A. Bérod der LVT wissenschaftlich begleitet.

Die Ergebnisse zeigten ein sehr heterogenes Bild betreffend den Tageskosten, den verfügbaren Stellen und dem Angebot einerseits, den Kantonen anderseits. Die Unterschiede gab es ebenfalls bei den Erziehungsheimen, die den gleichen Auftrag wahrnehmen.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ CANTONAL À LA JEUNESSE

Pour l'année 2004, le rapport d'activité du Délégué à la jeunesse relève notamment :

TÄTIGKEITSBERICHT DES JUGEND-DELEGIERTEN

Der Tätigkeitsbericht 2004 des Jugenddelegierten erwähnte insbesondere :

- Traitement de 78 dossiers de demandes de soutien financier, dont 65 ont été préavisées favorablement ;
- Collaboration à l'organisation de diverses manifestations :
- FOJE 2005
- Planète Jeunes
- Fête de l'intégration
- projet " Racisme chez les apprentis "
- Vivre ensemble.

Le Délégué cantonal à la jeunesse a rédigé un rapport annuel détaillé qui peut être commandé auprès de ce dernier.

NOUVEAUX TARIFS JOURNALIERS

Le tarif de fr. 30.- par jour, en vigueur depuis de nombreuses années, a dû être adapté, notamment pour les familles d'accueil. Il ne couvrait pas les frais d'hébergement d'un jeune.

Lorsque les parents n'ont pas les ressources financières suffisantes leur permettant d'assumer tout ou partie du prix de pension, celui-ci est pris en charge par les corporations publiques (canton et communes) dans le cadre de l'aide sociale.

La commission a approuvé le nouveau tarif journalier à la charge des parents, qui est de fr. 45.-.

RAPPORT DE PLANIFICATION 2003

Le rapport de planification relatif aux institutions d'éducation spécialisée cantonales et aux placements hors canton a fait l'objet d'une présentation détaillée. Il a été discuté par la Commission et approuvé.

- Bearbeitung von 78 Unterstützungsgesuchen, von denen 65 bewilligt werden konnten ;
- Mitarbeit bei der Organisation verschiedener Anlässe :
- FOJE 2005
- Planète Jeunes
- Fête de l'intégration
- Rassismusprojekt bei Lehrlingen
- Miteinander leben.

Ein detaillierter Bericht liegt vor und kann beim kantonalen Jugenddelegierten angefordert werden.

ANPASSUNG DES ELTERNBEITRAGES

Der bisherige Elternbeitrag wurde seit mehreren Jahren nicht mehr angepasst. Vor allem bei Familienplatzierungen ist ein Elternbeitrag von Fr. 30.- ungenügend und deckt die Ausgaben bei weitem nicht.

Falls die Eltern in der Lage sind, den Elternbeitrag zu übernehmen, beteiligen sich der Kanton und die Gemeinden an diesen Kosten nicht. Andernfalls werden die Kosten teilweise oder ganz vom Kanton und den Gemeinden im Rahmen der Sozialhilfe übernommen.

Die Kommission stimmt einem neuen Elternbeitrag von Fr. 45.- pro Tag zu.

PLANUNGSBERICHT 2003

Der Planungsbericht 2003 über die sozialpädagogischen Institutionen im Kanton Wallis und die ausserkantonalen Platzierungen wurde detailliert vorgestellt, eingehend diskutiert und von der Kommission genehmigt.

CONCEPT DE POLITIQUE DE LA JEUNESSE

La Commission des jeunes et le Délégué cantonal à la jeunesse ont rédigé un projet de rapport relatif à la politique de la jeunesse en Valais. Ils ont bénéficié de la collaboration de M. Gabriel Bender, professeur à la HEVs2, et se sont basés sur le rapport du GLAJ. La Commission est d'avis que le concept présenté devrait s'exprimer davantage sur les activités des jeunes dans le domaine extra-scolaire.

1.2 CONFERENCE A L'INTENTION DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE, DES SERVICES AEMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ

LE NOUVEAU DROIT PÉNAL DES MINEURS

Me Jean Zermatten, juge des mineurs, a présenté le nouveau droit pénal des mineurs. Cette nouvelle loi a été approuvée par le Parlement fédéral en juin 2003. Voici quelques éléments importants en matière de protection de la jeunesse sur les plans ambulatoire et stationnaire :

- cette nouvelle législation se veut prioritairement éducative ;
- elle prévoit une justice réparatrice et un durcissement des éléments punitifs ;
- la loi est détachée du Code pénal suisse (CPS) ;
- l'âge d'intervention a été relevé à 10 ans ;
- de nouvelles mesures protectrices ont été introduites ;
- au niveau des peines, l'accent est mis sur la forme de la prestation personnelle.

KONZEPT JUGENDPOLITIK

Die Jugendkommission und der Jugenddelegierte erstellten einen Bericht zur Jugendpolitik im Kanton Wallis. Diese Arbeit wurde von Herrn Gabriel Bender, der Fachhochschule für Soziales und Gesundheit, unterstützt. Die Kommission befindet, dass sich der Bericht vermehrt auf die offene Jugendarbeit beschränken sollte und ein diesbezüglicher Bericht in angepasster Form zu einem späteren Zeitpunkt unterbreitet wird.

1.2 KONFERENZ DER DIREKTIONEN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN INSTITUTIONEN, DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ

DAS NEUE JUGENDSTRAFRECHT

Jugendrichter Jean Zermatten stellte das neue Jugendstrafrecht, welches im Bundesparlament bereits im Juni 2003 angenommen worden ist, vor und erläuterte die wichtigsten Änderungen für den ambulanten und stationären Jugendschutz :

- Die neue Gesetzgebung unterstützt den Grundsatz der Erziehung,
- enthält Aspekte des Schadenausgleichs und im Bereich der Strafe sieht sie härtere Massnahmen vor.
- Die Altersgruppe wurde von 7 auf 10 gehoben.
- Neuerungen ergeben sich auch im Jugendstrafmassnahmenvollzug.
- Im Strafverfahren werden zusätzliche Regeln eingeführt.

DIRECTIVES CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE POUR MINEURS

Ces directives visent à unifier la procédure au niveau du canton et à permettre aux partenaires des institutions de savoir quelle est la procédure à respecter. Elaborées en 1999, elles ont été adaptées en 2004.

ELÉMENTS NOUVEAUX QUI VONT FIGURER DANS LE RAPPORT DE PLANIFICATION

Dorénavant, le rapport de planification informera également sur la nationalité des jeunes accueillis dans nos institutions d'éducation spécialisée. Cette indication donnera des renseignements sur l'intégration et le développement psychosocial des jeunes étrangers chez nous.

NOUVELLES DIRECTIVES DE L'OFJ

L'Office fédéral de justice a informé les services cantonaux de différentes nouveautés Il s'agit notamment :

- de la diminution des subventions fédérales,
- du nouveau système de calcul des journées de présence,
- de la reconnaissance limitée à 5 ans,
- du rapport de planification pour 5 ans,
- de l'introduction de contrats de prestations.

A l'exception de la diminution des subventions, ces nouveautés vont entrer en vigueur le 1er janvier 2005. Elles ont été accueillies positivement.

WEISUNGEN BETREFFEND DIE PLATZIERUNG VON MINDERJÄHRIGEN

Diese Weisungen regeln die Aufnahme in einem Erziehungsheim, den Ausschluss und die Beendigung des Heimaufenthaltes. Die Weisungen wurden 1999 ausgearbeitet und 2004 neu angepasst.

NEUERUNGEN IM PLANUNGSBERICHT

Im Planungsbericht werden zukünftig auch Informationen betreffend der Nationalität der Heiminsassen dokumentiert. Es geht dabei um zu dokumentieren, in welchem Masse über verstärkte Integration und weitere Hilfen verhindert werden kann, dass Jugendliche auffällig werden und in Erziehungsheime eingewiesen werden müssen.

NEUE WEISUNGEN DES BJ

Das Bundesamt für Justiz hat verschiedene neue Weisungen im Heimbereich erlassen. Es sind dies :

- die neue Subventionspraxis,
- das neue System der Aufenthaltstage,
- die befristete Anerkennung für 5 Jahre,
- die kantonale Planung,
- die Möglichkeit von Leistungsvereinbarungen.

Die Neuerungen treten am 1. Januar 2005 in Kraft und sind, mit Ausnahme der erneuten Subventionsverminderung, durchaus positiv aufgenommen worden.

PLACEMENTS INSTITUTIONNELS ET FAMILIAUX - NOUVEAUX TARIFS À LA CHARGE DES PARENTS

Les nouveaux tarifs à la charge des parents ne concernent que les enfants dont le domicile légal est en Valais. Pour les jeunes en provenance d'autres cantons, l'instance de placement prend en charge le coût de la journée réel, après déduction de la subvention fédérale.

Le nouveau tarif proposé à la charge des parents, de fr. 45.- par jour, sera introduit en 2005.

CONTRATS DE PRESTATIONS ENTRE LE DECS ET LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Dans le cadre d'un premier échange, cette modalité prévue par la LJe a été abordée entre la direction du SCJ et les directeurs.

NEUER ELTERNBEITRAG BEI PLATZIERUNGEN IN HEIMEN UND BEI PFLEGEELTERN

Der neue Elternbeitrag gilt nur für Kinder, die ihren rechtlichen Wohnsitz im Kanton Wallis haben. Für Kinder mit Wohnsitz in einem anderen Kanton gilt, dass die Platzierungsinstanzen den realen Tagespreis weniger den Beitrag des BJ übernehmen.

Der neue Elternbeitrag von Fr. 45.- soll im Laufe des Jahres 2005 eingeführt werden.

LEISTUNGSVERTRÄGE ZWISCHEN DEM DEKS UND DEN ERZIEHUNGSHEIMEN

Eine Vorinformation über die Einführung von Leistungsverträgen wurde gemacht und diskutiert.

CHAPITRE II: L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONELLE

2.1 LE SCHÉMA DE PLANIFICATION COMPREND 5 VOLETS, À SAVOIR:

1) **L'offre** qui détermine le nombre de places disponibles par établissement, la capacité cantonale de places et l'évolution de cette offre.

2) **L'utilisation de l'offre** : occupation effective des places ou le nombre de journées de séjour ainsi que la capacité non utilisée et le taux d'occupation et leur évolution.

3) **La demande satisfaite** : répartition des mineurs valaisans placés à l'intérieur et à l'extérieur du canton ainsi que la ventilation des placements par district des mineurs.

4) **Les échanges intercantonaux** : part des mineurs valaisans placés hors du canton par rapport aux Confédérés (mineurs provenant d'autres cantons) placés dans le canton.

5) **La politique institutionnelle du canton** : déclaration des autorités cantonales compétentes.

KAPITEL II: DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT

2.1 DER GRUNDGEDANKE DER PLANUNG UMFASST 5 PUNKTE, WIE:

1) **Das Angebot**, das die Anzahl verfügbarer Plätze pro Institution angibt, das kantonale Angebot an Plätzen sowie dessen Entwicklung.

2) **Die Nutzung des Angebotes**: tatsächliche Besetzung der Plätze oder die Anzahl Aufenthaltstage, die unbenutzte Kapazität und Belegungsrate sowie deren Entwicklung.

3) **Die erfüllte Nachfrage**: die Verteilung der Walliser Minderjährigen innerhalb sowie außerhalb des Kantons und die Aufschlüsselung der Platzierungen nach Bezirk der Minderjährigen.

4) **Der interkantonale Austausch**: Anzahl und Verhältnis der Platzierungen von Walliser Minderjährigen, im Vergleich zu Eidgenossen, die von auswärtigen Kantonen platziert werden.

5) **Die familienexterne Jugendhilfe im Kanton**: Erklärung der zuständigen kantonalen Behörde.

2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

Groupe I: Types d'institution avec clientèle LPPM, indépendamment de la question de savoir si l'institution est reconnue ou non par l'OFJ:

1 Accueil / transition

2 Observation

3 Education pour enfants avec école interne

4 Education pour enfants sans école interne

5 Education pour adolescents avec classe de perfectionnement / travaux manuels

6 Thérapie (93ter CP)

7 Rééducation (93terCP)

8 Education pour adolescents ayant quitté l'école, sans occupation / formation interne (jusqu'ici: apprenti[e]s)

9 Institution pour jeunes adultes (jusqu'ici: éducation au travail)

10 Détention préventive / détention (moins de quatre ans)

11 Détention (art. 25, al. 2 DPMin)

12 Prise en charge externe en studio

Groupe II: Offres supplémentaires reconnues par l'OFJ (cf. Directives sur les subventions)

13 Prise en charge partielle

14 Places extra muros

Groupe III: Autres institutions et offres supplémentaires de l'aide aux enfants et adolescents en internat:

15 Autres offres supplémentaires non reconnues par l'OFJ

16 Grandes familles pédago-thérapeutiques, Familles d'accueil, etc.

17 Ecoles spéciales non reconnues par l'OFJ

18 Institutions de la pédopsychiatrie

19 Foyers pour enfants en bas âge

20 Autres institutions de l'aide à la jeunesse en internat

2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN

Gruppe I: Institutionstypen mit LSMG-Klientel, unabhängig davon, ob die Einrichtung durch das BJ anerkannt ist oder nicht:

1 Durchgangsheim

2 Beobachtungsheim

3 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder mit Grundschule

4 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder ohne Grundschule

5 Erziehungsheim für schulentlassene Jugendliche mit internem Beschäftigungs-/ Ausbildungsangebot

6 Therapieheim (93ter StGB)

7 Anstalt für Nacherziehung (93ter StGB)

8 Heim für schulentlassene Jugendliche ohne internes Beschäftigungs- / Ausbildungsangebot (bisher: Lehrlings- / Lehrtöchterheim)

9 Institution für junge Erwachsene (bisher: Arbeitserziehungsanstalt)

10 U-Haft / Freiheitsentzug (weniger als vier Jahre)

11 Freiheitsentzug (Art. 25 Abs. 2 JStG)

12 Begleitetes Wohnen, Betreutes Wohnen, Wohnexternat

Gruppe II: Durch das BJ anerkannte Zusatzangebote (vgl. Beitragsrichtlinien)

13 Teilbetreutes Angebot

14 Assoziierte Plätze

Gruppe III: Weitere Einrichtungen und Zusatzangebote der stationären Kinder- und Jugendhilfe:

15 Andere durch das BJ nicht anerkannte Zusatzangebote

16 Heilpädagogische Grossfamilien, Grosspflegefamilien, etc.

17 Sonderschulen ohne BJ-Anerkennung

18 Einrichtungen der Kinder- und Jugendpsychiatrie

19 Kleinkinderheime

20 Übrige Einrichtungen der stationären Jugendhilfe

2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION.

(stock de places offertes).

CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES:

Nombre total de places offertes par les institutions prises en compte (stock de places offertes).

JOURS D'OUVERTURE :

Le nombre des jours d'ouverture est calculé sur 365 jours. Pour le reste, les directives fédérales sont appliquées.

JOURNÉES D'EXPLOITATION :

Ces journées sont le produit des journées d'ouverture par le nombre de places offertes (jours d'ouverture x places).

JOURNÉES DE SÉJOUR :

Nombre de journées durant lesquelles le mineur séjourne dans l'institution ou à l'extérieur sous la responsabilité de celle-ci pendant l'année considérée; les différents types (interne, externe, PCE) de journées de séjour sont additionnés. Les brèves périodes d'absence, jusqu'à concurrence de 7 jours maximum par absence ne sont pas déduites.

TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % :

Le taux est obtenu en divisant le nombre de journées de séjour par le nombre de jours d'exploitation.

CAPACITÉ NON UTILISÉE :

Places non utilisées, calculées en jours.

Jours d'exploitation - Jours de séjour

2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN.

ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION.

(Gesamtbestand an verfügbaren Plätzen).

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE :

Die gesamte Anzahl verfügbarer Plätze der hier erwähnten Institutionen.

ÖFFNUNGSTAGE :

Die Anzahl Öffnungstage entspricht für ein ganzes Jahr 365 Tage. Es gelten sonst die Bestimmungen vom Bundesamt für Justiz.

ANZAHL BETRIEBSTAGE :

Diese Tage entsprechen der Anzahl offener Tage im Jahr mal die Anzahl Plätze im jeweiligen Heim (Offnungstage x Plätze).

ANZAHL AUFENTHALTSTAGE :

Anzahl Tage, die der Minderjährige im Heim verbringt oder unter Aufsicht des Heimes ist, während des Erfaßungjahres; die verschiedenen Aufenthalts-Typen (intern, extern, ENB) werden zusammengezählt. Kurze Abwesenheiten werden nicht abgezogen, sofern sie 7 Tage nicht überschreiten.

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %:

Dieser Satz wird folgendermaßen ermittelt: Anzahl Betriebstage geteilt durch Anzahl Aufenthaltstage.

UNBENUTZTE KAPAZITÄT:

Anzahl nicht genutzter Kapazität, berechnet in Tage.

Anzahl Betriebstage - unbenutzte Aufenthaltstage.

2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES.

LA SITUATION EN 2004:

Comme vous avez pu constater sur les pages précédentes, l'Office fédéral de la justice a changé de nombreux paramètres pour la planification 2004. Comme vous le savez, ce présent rapport de planification doit se calquer sur ces nouvelles exigences puisqu'il est à la fois outil de planification pour le canton du Valais mais également sert de guide d'information pour la Confédération.

Ces modifications de paramètres ont bien entendu des répercussions importantes sur le dépouillement de la statistique. En d'autres termes, une grande série de graphiques et tableaux ont dû être adaptés, certains nouveaux tableaux ajoutés. Une grande conséquence de ce changement qui se fait ressentir pour cette année : certaines comparaisons sont difficiles voire impossibles à faire. Nous pouvons donc dire que l'année 2004 est une année de transition en ce qui concerne le dépouillement de la statistique. Les années suivantes permettront une analyse tant au niveau cantonal que national unifiée, apportant par ce fait une meilleure lisibilité pour toutes les parties impliquées.

Reconnues / Anerkennung			Type d'établissement Heimtypus								
	Canton Kanton	OFJ BFJ	1	3	4	5	7	8	9	10	19
CITE PRINTEMPS, Sion	X	X			X						
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	X	X							X		
FLEURS DES CHAMPS, Montana	X										X
ILOT[1], Port-Valais											X
ANDERLEDY[2], Brig	X	X			X			X			
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	X	X		X							
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	X	X				X					
ST-RAPHAEL, CPAM, Champlan	X	X				X					
LA FONTANELLE, Mex & Vérossaz	X	X						X			
PRAMONT	X	X	X				X		X	X	
LA CHALOUPE, Collombey	X	X			X						

Une des conséquences directement visibles peut se voir sur le présent tableau où la nouvelle typologie a été appliquée pour les institutions du canton. Comme vous pouvez le constater, le

2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN.

LAGEBEURTEILUNG 2004:

Wie Sie von den vorherigen Seiten haben entnehmen können, hat das Bundesamt für Justiz viele neue und verschiedene Parameter für den Planungsbericht 2004 verlangt. Wie Sie wissen, muss dieser Planungsbericht sich darauf stützen, denn er ist auf der einen Seite ein wichtiges Planungsinstrument für den Kanton Wallis aber auf der anderen Seite auch ein wichtiges Nachschlagewerk für die Eidgenossenschaft und nützt ihr als Informationsquelle.

Diese Veränderungen der Parameter haben natürlich gravierende Auswirkungen auf die statistische Auswertung der Daten für den Planungsbericht. Anders ausgedrückt, eine große Anzahl von Grafiken und Tabellen haben angepasst werden müssen, andere haben neu erstellt werden müssen. Eine große Konsequenz dieser Veränderung macht sich dieses Jahr bemerkbar: manche Vergleiche sind schwer oder nicht zu vollziehen. Wir können somit sagen, dass das Jahr 2004 als Übergangsjahr zu betrachten ist, was die Auswertung der statistischen Daten betrifft. Die nächsten Jahre werden jedoch eine einheitliche Auswertung geben können, dies nicht nur auf kantonaler sondern auch auf nationaler Ebene. Zudem wird dies eine einfachere Lesbarkeit für alle betroffenen Parteien geben, was natürlich von Nutzen ist.

Eine direkt ersichtliche Konsequenz dieser Veränderungen lässt sich auf der Tabelle sehen, wo die neue Typenbezeichnung für die

nombre d'institutions est resté le même. En effet, comme vous le savez, en 2002, le paysage institutionnel du canton du Valais avait subi de profondes modifications puisque 3 institutions avaient dû être fermées. Il s'agissait des institutions LA ROCHETTE, LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. Pour combler partiellement cette perte de places, une nouvelle institution avait vu le jour, il s'agissait de l'institution LA CHALOUPE offrant 10 places places de type 4. Le tableau tient également compte d'une institution uniquement reconnue par le canton (FLEURS DES CHAMPS) et une qui dispose d'une autorisation d'exploitation par le canton (ILOT DE PORT-VALAIS). Ceci fait donc que dix institutions sont reconnues par le canton du Valais et que 9 sont reconnues par la Confédération.

Par souci de clairvoyance et de précision, ce présent rapport de planification détaille tous les types de séjours effectués dans les différentes institutions valaisannes et ne se limite pas, comme exigence minimale exigée par l'Office fédéral de la justice, à la typologie officielle reconnue pour l'institution en question ceci également dans le but d'augmenter la promotion des institutions valaisannes et la grande diversité des prestations offertes par celles-ci. Vous verrez donc sur les pages suivantes parfois plusieurs types par institution. À ce sujet, nous vous rappelons également de bien vouloir consulter à la fin de ce présent document les fiches signalétiques des différentes institutions qui vous permettront de gagner une vue encore plus complète des institutions figurant ici.

[1]En ce qui concerne l'institution l'ÎLOT DE PORT-VALAIS au Bouveret, elle dispose d'une autorisation d'exploitation.

Heime des Kantons angewandt worden ist. Wie Sie feststellen können, ist die Anzahl der Institutionen gleich geblieben. In der Tat, wie Sie wissen wurde das institutionelle Angebot des Kantons Wallis im Jahr 2002 grundlegend verändert, da 3 Institutionen haben geschlossen werden müssen. Es handelte sich um die Institution LA ROCHETTE, LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS. Um diesen Verlust an Plätzen teilweise zu kompensieren, wurde eine neue Institution ins Leben gerufen nämlich das Heim LA CHALOUPE welches 10 Plätze des Typus 4 anbietet. Die Tabelle berücksichtigt ebenfalls eine Einrichtung, die nur vom Kanton anerkannt ist (FLEURS DES CHAMPS) und eine weitere, die im Besitze einer Betriebsbewilligung durch den Kanton ist (ILOT DE PORT-VALAIS). Dies ergibt somit 10 kantonal anerkannte Institutionen und neun von der Eidgenossenschaft.

Um ein noch klareres und präziseres Bild geben zu können, gibt dieser Planungsbericht das genaue Bild wieder des Gebrauchs der verschiedenen institutionellen Ressourcen, nicht nur wie vom Bundesamt für Justiz geforderte Minimallösung der offiziellen Nutzung laut Typenbezeichnung des Heimes, sondern das effektiv benützte Angebot; dies nicht zuletzt um auch die geleistete und qualitativ hochwertige Arbeit der verschiedenen Heime zu würdigen und zu promovieren. Sie werden somit auf den folgenden Seiten manchmal verschiedene Typen pro Heim feststellen können. In dieser Hinsicht, möchten wir Sie daran erinnern auch noch am Ende dieses Berichtes die Steckbriefe der verschiedenen Institutionen anzusehen, welche Ihnen ein noch genaueres und präzises Bild der hier aufgelisteten Heime geben können.

[2]Die einzige Institution im Oberwallis ist die JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY in Brig.

2.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES.

LE NOMBRE DE PLACES OFFERTES:

Le tableau PLACES OFFERTES nous permet de prendre connaissance des différents établissements classés selon leurs types de places entre 2000 et 2004.

L'institution CITÉ PRINTEMPS garde le nombre de places par rapport à la planification 2003. L'offre de l'institution CITÉ PRINTEMPS est à 54 places de type 4. Cette institution offre 24 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

Le FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) garde le même nombre de places qu'en 2003. Il reste à 15 unités de type 9 et 13.

L'institution LE TRAJET offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

L'institution FLEURS DES CHAMPS a gardé le nombre de places de type 19 par rapport à l'année précédente . Il reste à un total de 7 places.

L'institution l'ÎLOT DE PORT-VALAIS offre le même type de places que la précédente. Ce sont au total 12 places de type 19 qui sont offertes par cette institution. Le nombre est resté identique par rapport à l'année précédente.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) de type 3 offre toujours 27 places de ce type. Cette institution offre 12 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPAM (Centre de préapprentissage mixte) garde le même nombre de places que l'année précédente. Il s'élève à 9 places de type 5.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) garde le même nombre de places que l'année précédente, c'est-à-dire exactement 21 unités de type 5 et 13. Cette institution offre 9 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais .

2.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

DIE ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION:

Die Tabelle Anzahl Plätze ermöglicht uns, die verschiedenen Heimtypen nach Art des Aufenthaltes zwischen 2000 und 2004 kennen zu lernen.

Die Institution CITÉ PRINTEMPS behält die gleiche Anzahl verfügbarer Plätze gegenüber 2003. Wir können feststellen, daß es 54 Plätze des Typus 4 in dieser Institution gibt. Dieses Heim bietet 24 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an

Das Institut SAINT-RAPHAEL (FJT) behält die gleiche Anzahl Plätze wie 2003 nämlich 15 Plätze des Typus 9 und 13.

Das Heim LE TRAJET des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim FLEURS DES CHAMPS verfügt über 7 Plätze des Typus 19. Die Anzahl Plätze ist gegenüber 2003 gleich geblieben.

Das Heim ÎLOT DE PORT-VALAIS bietet ebenfalls Plätze des Typs 19 an. Es sind dies insgesamt 12 Plätze. Das Angebot ist gleich geblieben.

Das Heim SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) bietet Plätze des Typus 3 an. Das Angebot ist im Jahr 2004 gleich geblieben, genau genommen 27 Plätze. Dieses Heim bietet 12 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an

Die Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 5 des Heimes SAINT-RAPHAËL CPAM (Centre de préapprentissage mixte) ist im Jahr 2004 gleich geblieben. Es sind dies genau 9 Plätze.

Das Angebot des Heimes SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) ist gleich geblieben und beläuft sich auf 21 Plätze des Typus 5 und 13. Dieses Heim bietet 9 % der gesamten Anzahl Plätze dieses Typus im Kanton Wallis an.

TAB. B2	PLACES OFFERTES / ANZAHL PLÄTZE					
TYPE / TYPUS		2004	2003	2002	2001	2000
19	FLEURS DES CHAMPS	7	7	7	6	6
19	ILOT	12	12	12	12	12
	LA ROCHETTE	-	-	-	10	10
4	CITE PRINTEMPS	54	54	59	59	59
3	ST-RAPHAEL, CPS	27	27	27	27	27
	LE TRAJET	-	-	-	8	8
4 + 8	ANDERLEDY	12	10	10	10	10
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	21	21	21	21	25
5	ST-RAPHAEL, CPAM	9	9	9	9	10
8	LA FONTANELLE	17	17	17	17	13
4	LA CHALOUPE	12	10	10	-	-
	L'ETAPE	-	-	-	9	9
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	15	15	15	15	16
7 + 9 + 10	PRAMONT	34	35	35	35	35
		220	217	222	238	240

Illustration 1: Places offertes
Abbildung 1: Anzahl der Plätze

17 places de type 8 sont offertes par l'institution LA FONTANELLE en 2004. Ceci représente exactement le même nombre que l'année précédente. Il convient de rappeler que cette institution offre depuis 2001 un foyer pour jeunes filles de 15 à 18 ans, à Vérossaz.

La seule institution présente dans le Haut-Valais, l'institution ANDERLEDY a augmenté de 2 unités son offre totale de places. Elle offre dès maintenant 12 places de type 4 et 8.

L'institution LA ROCHETTE offrant des places de type I (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

L'institution LA CHALOUPE est recensée depuis maintenant trois ans de suite dans le rapport de planification. Elle a 10 places de type 4 et remplace partiellement l'offre des institutions LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. L'institution offre 2 places de plus que l'année précédente.

La maison d'éducation au travail de PRAMONT a entrepris de profonds changements en 2004 en modifiant son offre institutionnelle. Ce fait a notamment des répercussions sur le nombre provisoire de places offertes durant l'an-

17 Einheiten des Typus 8 werden im Jahr 2004 vom Heim LA FONTANELLE angeboten (dies entspricht gleichviel Plätze wie letztes Jahr). Dieses Heim bietet seit 2001 zusätzlich eine Einheit für junge Mädchen (zwischen 15 und 18), in Vérossaz, an.

Das einzige Heim welches sich im Oberwallis befindet, die Institution ANDERLEDY, hat ihr Platzangebot um 2 Einheiten erhöht. Sie bietet nun 12 Plätze des Typus 4 und 8 an.

Das Heim LA ROCHETTE des Typus I (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim LA CHALOUPE wird nun zum dritten Mal in diesem Planungsbericht aufgeführt. Es bietet 10 Plätze des Typus 4 an und ersetzt teilweise das Angebot der Heime LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS.

Die Erziehungsanstalt PRAMONT hat grundlegende Veränderungen in ihrem institutionellen Angebot vorgenommen. Dies hat natürlich provisorisch Auswirkungen auf die Anzahl, im Jahr 2004, angebotener Plätze weil Umbauten haben gemacht werden müssen. Zu diesem Zweck, möchten wir Sie bitten,

née 2004 puisque de grands travaux ont dû être effectués. À ce sujet, nous vous prions de bien vouloir consulter également la fiche signalétique en fin de ce présent rapport pour plus de précisions. Par rapport à l'année précédente, l'institution diminue d'une place le nombre total de places offertes. Cette institution offre 15% du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'institution L'ÉTAPE-CHABLAIS offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

Si nous analysons l'offre de 2004 par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater qu'il y a 3 places de plus que l'année précédente. Ceci représente 1,38% de plus. Dans le détail, nous pouvons constater que deux institutions ont augmenté chacune de 2 places leur offre tandis qu'une a diminué d'une place le nombre total de places disponibles. Nous devons cependant remarquer, qu'après la fermeture en 2001 de trois institutions, le nombre total de places offertes n'a jamais plus atteint ce nombre.

LA CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES :

Le TABLEAU 1 (capacité cantonale de places) nous montre l'évolution du nombre de places offertes. La ventilation de ce tableau nous permet de prendre connaissance également de la répartition à l'intérieur des institutions des différents types de places.

La ventilation des données nous permet de constater que la plus grande part de places est celle du type 4 avec un nombre de 75 places. Il convient de dire que la quasi-totalité de places de ce type est offerte par une seule institution. Ce type de place représente environ 34% de la capacité totale de places offertes par le canton du Valais. Au deuxième rang par nombre d'importance, arrive l'offre de places de type 5 avec 27 unités ce qui représente environ 12% de l'offre totale du canton. Au troisième rang, figure l'offre de places de type 3 avec environ 12% ou exprimé en chiffres absolus, 27 places. L'offre la moins importante est celle du type 13 avec 6 places ou environ 3% de la capacité totale.

ebenfalls den Steckbrief dieser Institution am Ende des Planungsberichtes anzusehen um nähere Einzelheiten zu bekommen. Gegenüber dem letzten Jahr, vermindert die Institution ihre Anzahl Plätze um 1 Einheit. Diese Institution bietet 15 Prozent der Gesamtzahl an Plätze des Kantons Wallis an.

Das Heim L'ÉTAPE-CHABLAIS des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Wenn wir das Angebot von 2004 mit dem letzten Jahr vergleichen, können wir feststellen, dass es drei Plätze mehr gibt als letztes Jahr. Dies entspricht 1,38 Prozent mehr. Im Detail sehen wir, dass zwei Institutionen ihre Anzahl Plätze um jeweils 2 erhöht haben, eine weitere hingegen hat ihre Anzahl Plätze um 1 Einheit vermindert. Wir müssen jedoch noch klar unterstreichen, dass nach der Schließung von 3 Heime im Jahr 2001, die Gesamtzahl an verfügbarer Plätze nie mehr diese Grösse erreicht hat.

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

Die TABELLE 1 (Gesamtzahl verfügbarer Plätze) zeigt uns die Entwicklung des Angebotes an Plätzen im Kanton. Die detaillierte Analyse ermöglicht uns ebenfalls die Aufteilung der Plätze nach Institution zu erfahren.

Die Analyse dieser Tabelle ermöglicht uns festzustellen, daß die größte Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 13 sind. Es sind dies genau 54 Plätze und entspricht somit ca. 34% der Gesamtkapazität des Kantons Wallis. Es muss jedoch noch eine wichtige Bemerkung diesbezüglich gemacht werden nämlich, dass beinahe das gesamte Angebot dieses Typus von einer einzigen Institution angeboten wird. Es folgt dann das Angebot von Plätzen des Typus 5 mit 27 Einheiten. Es entspricht ca. 12 Prozent der vorhandenen Kapazität. Es folgen dann die Angebote der Typen 3 mit 12 Prozent oder ausgedrückt in Zahlen 27 Plätze. Das kleinste Angebot ist jenes des Typus 13 mit 6 Plätzen oder ungefähr 3% der gesamten Anzahl von Plätzen.

TABLEAU 1 / B1 2004

ETABLISSEMENT / HEIM	TYPE / TYPUS 3	4	5	7	8	9	10	13	19	TOTAL
FLEURS DES CHAMPS	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
ILOT	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12
LA ROCHETTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
CITE PRINTEMPS	0	54	0	0	0	0	0	0	0	54
ANDERLEDY	0	9	0	0	3	0	0	0	0	12
ST-RAPHAEL, CPS	27	0	0	0	0	0	0	0	0	27
LE TRAJET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
ST-RAPHAEL, CPA	0	0	18	0	0	0	0	3	0	21
ST-RAPHAEL, CPAM	0	0	9	0	0	0	0	0	0	9
LA FONTANELLE	0	0	0	0	17	0	0	0	0	17
LA CHALOUPE	0	12	0	0	0	0	0	0	0	12
L'ETAPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
ST-RAPHAEL, FJT	0	0	0	0	0	12	0	3	0	15
PRAMONT	0	0	0	18	0	7	9	0	0	34
TOTAL	27	75	27	18	20	19	9	6	19	220

Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze

TYPE / TYPUS	JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE	2004	2003	2002	2001	2000
19	FLEURS DES CHAMPS	366	365	365	365	366
19	ILOT	366	365	365	365	366
	LA ROCHETTE	-	-	-	365	366
4	CITE PRINTEMPS	366	365	365	365	366
3	ST-RAPHAEL, CPS	281	265	267	278	276
	LE TRAJET	-	-	-	365	366
4 + 8	ANDERLEDY	366	365	365	365	366
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	296	291	279	290	289
5	ST-RAPHAEL, CPAM	296	289	285	290	292
8	LA FONTANELLE	366	365	365	365	366
4	LA CHALOUPE	352	365	365	-	-
	L'ETAPE	-	-	-	365	366
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	366	365	365	365	366
7 + 9 + 10	PRAMONT	366	365	365	365	366
		3787	3765	3751	4508	4517

Illustration 3: Journées d'ouverture
Abbildung 3: Anzahl offener Tage

2.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE ANNUELLE EST CALCULÉ COMME SUIT :

365 - nombre de jours de fermeture

LE TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EST CALCULÉ COMME SUIT :

(Nombre de places * Journées d'ouverture) / Journées de séjour

LE NOMBRE DE JOURNÉES D'OUVERTURE :

En guise d'introduction, nous devons dire que l'offre institutionnelle dans le canton du Valais n'a pas changé entre 1997 et 2001. Cependant, comme déjà expliqué plus haut, l'année 2002 était sujette à de profondes modifications du paysage institutionnel dans le canton provoqué par la fermeture de trois institutions et de l'ouverture d'une nouvelle. Pour cette raison, nous assistons à une diminution du nombre de journées d'ouverture en comparaison avec l'année 2001 de 937 jours. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Le dépouillement statistique 2003 était donc le premier après les grands changements. Les journées d'ouverture en 2004 sont identiques par rapport à l'année précédente. La petite différence provient uniquement du fait que 2004 est une année bissextile, elle a donc plus de jours. Conformément à la volonté du Canton et de l'OFJ, les institutions accueillant des cas lourds, nécessitant une prise en charge stationnaire sont ouverts à 365 jours. Lorsqu'un enfant rentre le week-end chez ses parents ou passe les vacances dans une colonies ou auprès d'une famille d'accueil cette transition fait parti intégrante du projet de l'institut et des autres partenaires.

Pour prendre en compte cette réalité institutionnelle, CITÉ PRINTEMPS offre la prise en charge suivante :

- Durant 40 semaines, l'institution assure l'ouverture de quatre

2.6 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %.

DIE ANZAHL OFFENER TAGE WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

365 - Anzahl geschlossener Tage

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

(Anzahl Plätze * offene Tage)/Anzahl Aufenthaltstage

DIE ANZAHL OFFENER TAGE:

Es gilt hervorzuheben, daß sich das Platzangebot der sozialpädagogischen Einrichtungen im Kanton Wallis seit 1997 bis 2001 nicht verändert hat. Wie jedoch schon vorher erwähnt, gab es im Jahr 2002 grundlegende Veränderungen, da drei Institutionen dann nicht mehr existierten und eine neue Institution dazugekommen war. Aus diesem Grund, ergibt sich eine große Differenz der Anzahl offener Tage im Vergleich zu 2001 um insgesamt 937 Tage. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die einen Aufenthalt in einer Anstalt benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Der größte Teil der Institutionen sind das ganze Jahr geöffnet. Die statistische Auswertung 2003 war somit die erste nach der großen Veränderung in der institutionellen Landschaft im Kanton. Wenn man Anzahl offener Tage im Jahr 2004 mit dem vorherigen Jahr Vergleich, so kann man nur eine sehr kleine Abweichung feststellen. Diese kommt jedoch nur von der Tatsache, dass 2004 ein Schaltjahr war und somit mehr Tage sich ergeben. Gemäss dem Wunsche des Kantons und des BFJ sind Institutionen an 365 Tagen offen. Verbringt ein Kind das Wochenende in der Familie oder die Ferien in einem Ferienlager respektive in einer Pflegefamilie so sind diese Massnahmen Teil der sozialpädagogischen Plannung der Institution und weitere mit der Platzierung verantwortlischen Instanzen.

Diese Tatsache widerspiegelt sich im Angebot dieser Institution, denn sie bietet folgendes Angebot an.

- Während 40 Wochen, werden 4 Erziehungsgruppen,

JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE

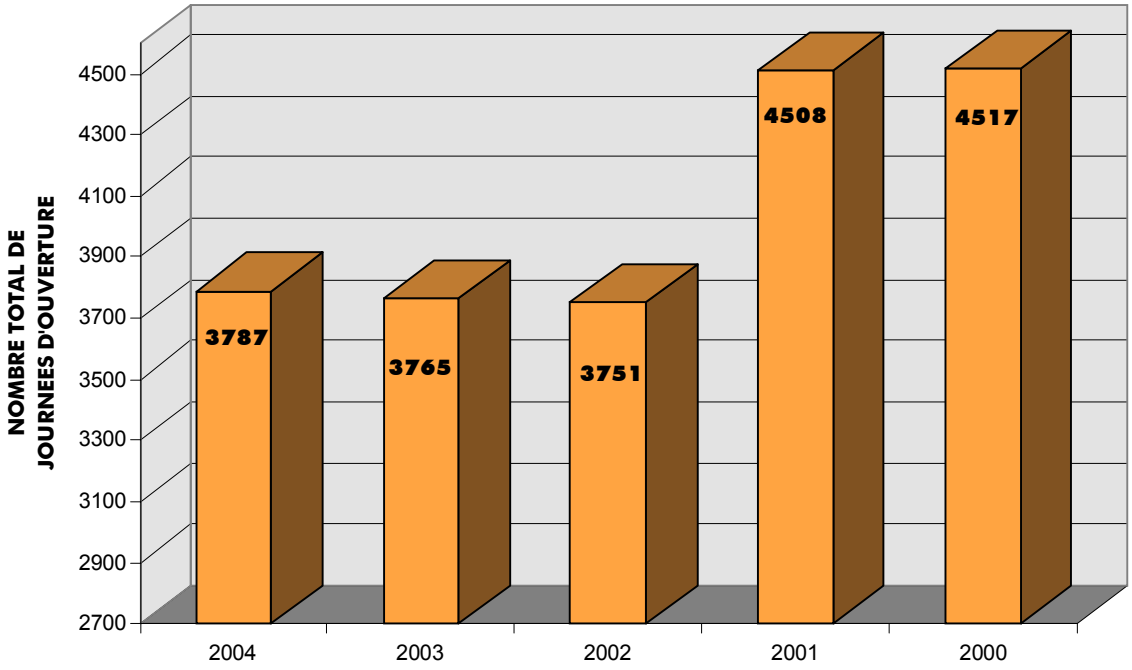

Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage

TYPE / TYPUS	TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCCUPATION EN % / DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %	2004	2003	2002	2001	2000
19	FLEURS DES CHAMPS	80.21	90.1	91.1	59.1	53.9
19	ILOT	114.57	100.0	106.1	118.2	134.3
	LA ROCHETTE	-	-	-	100.7	68.9
4	CITE PRINTEMPS	92.50	96.2	79.8	77.1	66.3
3	ST-RAPHAEL, CPS	94.23	102.2	96.1	103.0	91.4
	LE TRAJET	-	-	-	98.5	77.5
4 + 8	ANDERLEDY	89.75	85.5	74.1	67.0	79.3
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	93.26	93.9	86.5	96.5	68.3
5	ST-RAPHAEL, CPAM	91.10	94.8	85.4	71.4	52.9
8	LA FONTANELLE	89.62	95.6	85.9	92.7	81.6
4	LA CHALOUPE	79.92	91.2	99.8	-	-
	L'ETAPE	-	-	-	101.7	91.3
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	92.73	92.9	83.0	100.3	83.7
7 + 9 + 10	PRAMONT	99.09	85.9	86.7	75.4	56.0
		93.52	**93.60**	**82.98**	**87.72**	**77.33**

Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en %
Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent

TABLEAU 5 / C5.2 2004

ETABLISSEM. / HEIM	TYPE / TYPUS 3	4	5	7	8	9	10	13	19	TOTAL
FLEURS D. CHAMPS	-	-	-	-	-	-	-	-	80.21	80.21
ILOT	-	-	-	-	-	-	-	-	114.57	114.57
CITE PRINTEMPS	-	92.50	-	-	-	-	-	-	-	92.50
ANDERLEDY	-	89.75	-	-	-	-	-	-	-	89.75
ST-RAPHAEL, CPS	94.23	-	-	-	-	-	-	-	-	94.23
ST-RAPHAEL, CPA	-	-	93.24	-	-	-	-	93.36	-	93.30
ST-RAPHAEL, CPAM	-	-	91.10	-	-	-	-	-	-	91.10
LA FONTANELLE	-	-	-	-	89.62	-	-	-	-	89.62
LA CHALOUPE	-	79.92	-	-	-	-	-	-	-	79.92
ST-RAPHAEL, FJT	-	-	-	-	-	92.73	-	-	-	92.73
PRAMONT	-	-	-	64.22	-	122.48	7.50	-	-	61.20
TOTAL	94.23%	87.39%	92.17%	64.22%	89.62%	107.61%	7.50%	93.36%	97.39%	93.52

Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution

groupes éducatifs, du dimanche soir au vendredi midi (trois groupes pour les 6 - 15 ans et un groupe pour les 15 - 18 ans).

- Durant 52 semaines (ouverture à l'année), CITÉ PRINTEMPS assure l'ouverture de deux groupes éducatifs (un groupe pour les 6 - 15 ans et un autre pour les 15 à 18 ans).

Si nous comparons entre 2003 et 2004, nous pouvons constater que le nombre total des journées d'ouverture a légèrement augmenté. L'institution ST-RAPHAËL CPAM a augmenté de 7 unités les journées d'ouverture, l'institution ST-RAPHAËL CPS de 16 unités. Par contre, nous assistons à une diminution de 14 unités auprès de l'institution LA CHALOUPE.

2.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE

La première constatation que nous pouvons faire, concernant le taux annuel moyen d'occupation est de constater que celui-ci a diminué de

vom Samstagabend bis Freitag Mittag (3 Gruppen für die 6 bis 15-Jährigen und eine Gruppe für die 15 bis 18-Jährrigen) angeboten

- Während 52 Wochen (Jahresbetrieb), bietet CITÉ PRINTEMPS 2 Erziehungsgruppen an (eine Gruppe für die 6 bis 15-Jährigen und die andere für die 15 bis 18-Jährigen).

Wenn wir vergleichen zwischen 2003 und 2004, können wir feststellen, dass die Gesamtzahl an offener Tage leicht gestiegen ist. Die Institution ST-RAPHAËL CPAM hat die Anzahl offener Tage um 7 erhöht, die Institution ST-RAPHAËL CPS ebenfalls um 16 Tage. Hingegen, können wir eine Abnahme der Anzahl offener Tage bei der Institution LA CHALOUPE um 14 Einheiten feststellen.

2.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT

Die erste Feststellung, die wir machen können, betrifft den durchschnittlichen

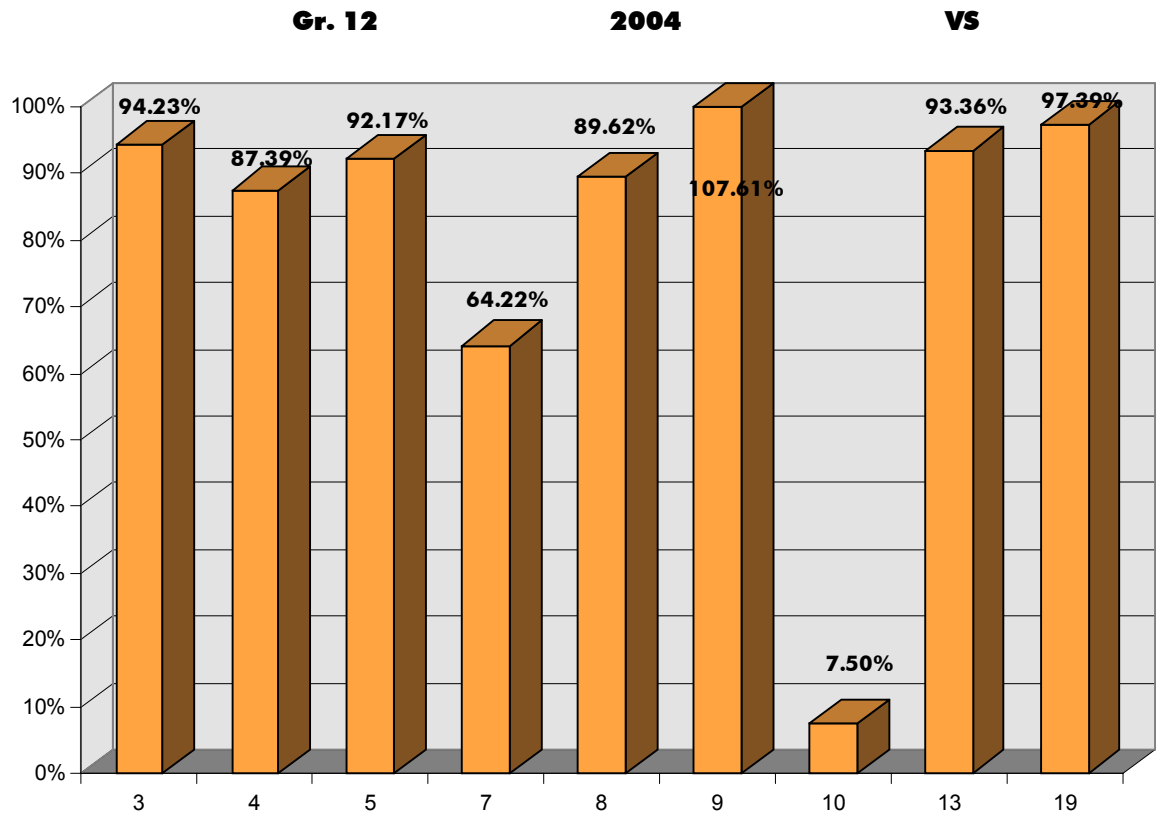

Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz

0,08 points par rapport à 2003. Le détail nous permet de constater que la tendance vers la baisse du taux d'occupation ne peut pas être généralisée. L'augmentation la plus importante par rapport à 2003 vient de l'institution L'ILOT avec une augmentation de 14,52 points. Une augmentation peut être remarquée pour l'institution ANDERLEDY avec 3,83 points (ce fait doit être particulièrement souligné car l'offre de places a été augmentée de 2 unités). À l'inverse, les baisses concernent les institutions FLEURS DES CHAMPS avec une diminution de 9,85 points et ST-RAPHAEL,CPS avec une diminution de 7,98 points.

Le tableau de la page 28 nous permet de prendre connaissance du nombre de journées d'exploitation ainsi que des journées de séjour, en chiffres absolus, pour l'année 2004 ainsi que les 3 précédentes années. La tendance générale permet de constater que les institutions valaisannes ont un bon taux d'occupation.

2.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

Le TABLEAU 5 ainsi que le GRAPHIQUE 12 qui représentent le taux annuel moyen d'occupation par type de places ainsi que par institutions.

Belegungssatz: Er ist gegenüber 2003 um 0,08 Punkte gesunken. Genauer betrachtet bestätigt sich aber diese Tendenz dieser Abnahme des Belegungssatzes nicht überall. Die größte Steigerung gegenüber 2003 betrifft das Heim L'ILOT mit 14,52 Punkte. Eine Steigerung des Belegungssatzes läßt sich im Heim ANDERLEDY mit 3,83 Punkten feststellen (dies ist besonders erwähnenswert, da das Platzangebot um 2 Einheiten erhöht wurde). Dagegen können wir eine Verminderung des Belegungssatzes im Heim FLEURS DES CHAMPS mit 9,85 Punkten feststellen und im Heim ST-RAPHAEL,CPS mit 7,98 Punkten.

Die Tabelle auf Seite 28 gibt uns Aufschluß über die Anzahl Betriebs- und Aufenthaltstage in absoluten Zahlen für die Jahre 2001 bis 2004. Wir können feststellen, dass die Walliser Heime einen guten Belegungssatz haben.

2.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN.

Die TABELLE 5 und die GRAFIK 12 geben, den durchschnittlichen Belegungssatz nach Aufenthaltstypus und Institution an.

TYPE / TYPUS	ETABLISSEMENT / INSTITUTION	JOURNEES D'EXPLOITATION / ANZAHL BETRIEBSTAGE (B4)				JOURNEES DE SEJOUR / ANZAHL AUFENTHALTSTAGE (C5.1)				CAPACITE NON UTILISEE / UNBENUTZTE KAPAZITAT			
		2004	2003	2002	2001	2004	2003	2002	2001	2004	2003	2002	2001
19	FLEURS DES CHAMPS	2562	2555	2555	2190	2055	2301	2328	1294	507	254	227	896
19	ILOT	4392	4380	4380	4380	5032	4382	4645	5179	-640	-2	-265	-799
	LA ROCHETTE	-	-	-	3650	-	-	-	3677	-	-	-	-27
4	CITE PRINTEMPS	19764	16650	18135	18135	18281	16009	14464	13989	1483	641	3671	4146
3	ANDERLEDY	4392	3650	3650	3650	3942	3121	2706	2445	450	529	944	1205
	ST-RAPHAEL, CPS	7587	7155	7209	7506	7149	7313	6929	7733	438	-158	280	-227
4+8	LE TRAJET	-	-	-	2920	-	-	-	2877	-	-	-	43
5+13	ST-RAPHAEL, CPA	6216	6111	5859	6090	5797	5739	5067	5877	419	372	792	213
5	ST-RAPHAEL, CPAM	2664	2601	2565	2610	2427	2466	2190	1864	237	135	375	746
8	LA FONTANELLE	6222	6205	6205	5481	5576	5935	5331	5082	646	270	874	399
4	LA CHALOUPE	4224	3650	1850	-	3376	3328	1846	-	848	322	4	-
	L'ETAPE	-	-	-	3285	-	-	-	3342	-	-	-	-57
9+13	ST-RAPHAEL, FJT	5490	5475	5475	5475	5091	5084	4542	5494	399	391	933	-19
7+9+10	PRAMONT	7686	12775	12775	12775	7616	10974	11079	9633	70	1801	1696	3142
	TOTAL	71199	71207	70658	78147	66342	66652	61127	68486	4857	4555	9531	9661

Une des grandes conséquences de la nouvelle typologie demandée par l'Office fédéral de la justice se fait ressentir sur le TABLEAU 5 et le GRAPHIQUE 12 puisqu'ils ont désormais non plus six catégories comme auparavant mais jusqu'à théoriquement 20. Nous voyons que pour l'année il y en a exactement neuf qui sont énumérées, ceci représentant l'offre totale des institutions valaisannes. Cette augmentation du nombre de types de placements a bien entendu une répercussion sur l'élaboration du taux d'occupation. En effet, ce taux peut varier très fortement d'une année à l'autre rendant les conclusions difficiles voire impossibles. Pour cette raison, nous allons uniquement commenter les plus grandes offres de places et nous tenons également à relativiser certaines augmentations voire diminutions importantes. Pour cette année ce seront les types 4, 3 et 5. En ce qui concerne l'offre de place de type 4, nous voyons qu'elle se situe dans la moyenne générale (en dessous de 6,13 points). L'offre de places de type 3 se situe quant à elle légèrement au-dessus de 0,71 points. L'offre de type 5 finalement se trouve en-dessous de la moyenne générale de 1,35 points.

CONCLUSION :

Le dépouillement statistique 2004 est deuxième année consécutive après les grands changements et nous permet un point de comparaison. Nous pouvons constater une stabilité et des chiffres quasi identiques par rapport à 2003. En résumé, nous constatons que l'offre totale de places des institutions valaisannes est de 220 places (augmentation de 3 places). Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations partiellement durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Par rapport à 2003, nous constatons une augmentation des journées d'ouverture de 0.58%.

Après analyse des différents graphiques et tableaux sur les pages précédentes, nous pouvons dire de manière générale que la demande de placements dans les institutions valaisannes est bonne également en 2004.

Le taux d'occupation de 2003 a diminué par rapport à l'année précédente de 0,08 points. Nous avons également déjà pu constater à plusieurs reprises durant ces dernières années des fluctuations importantes du taux d'occupation par type de placement. Pour cette raison, il est nécessaire de rester attentif à l'évolution des indicateurs des années à venir et de réagir si besoin est. Par rapport à la moyenne générale du taux annuel moyen d'occupation qui se situe en 2004 à 94%.

Eine der grössten Konsequenzen von dieser neuen Typenbezeichnung, welche vom Bundesamt für Justiz verlangt wurde, lässt sich direkt auf der TABELLE 5 und der GRAFIK 12 feststellen, denn es gibt nicht mehr wie bis anhin sechs verschiedene Kategorien sondern theoretisch bis zu 20. So können wir für dieses Jahr feststellen, dass genau 9 darin enthalten sind, dies widerspiegelt das Gesamtangebot der Walliser Heime. Diese Zunahme der verschiedenen Typen hat natürlich eine große Auswirkung auf die Erstellung des Belegungssatzes. In der Tat, kann dieser von Jahr zu Jahr sehr große Ausschläge bzw. Differenzen vorweisen, was natürlich präzise Rückschlüsse schwierig oder unmöglich macht. Aus diesem Grund werden wir nur die wichtigsten Typen kommentieren und möchten noch darauf hinweisen, dass manche Erhöhungen oder auch Verminderungen mit Vorsicht zu genießen sind. Für dieses Jahr sind es die Typen 4, 3 und 5. Was das Angebot von Plätzen 4 angeht, sehen wir, dass es unter dem Gesamtdurchschnitt liegt mit 6,13 Punkte. Das Angebot von Plätzen des Typus 3 ist leicht über dem Durchschnitt mit 0,71 Punkte. Das Angebot von Plätzen des Typus 3 schlussendlich befindet sich leicht unterhalb des Durchschnitts mit 1,35 Punkten.

ZUSAMMENFASSUNG:

Die statistische Auswertung 2004 ist somit die zweite nach der großen Veränderung der institutionellen Landschaft im Kanton und ermöglicht uns einen Vergleich mit dem letzten Jahr zu machen. Wir können nahezu identische Zahlen gegenüber dem Jahrgang 2003 feststellen. Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass die Gesamtzahl der verfügbaren Plätze mit 220 Plätze um 3 Einheiten gestiegen ist. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die ein Aufenthalt in einer Einrichtung benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Gegenüber 2003 können wir eine leichte Erhöhung der Anzahl Offnungstage um genau 0.58 Prozent feststellen.

Eine detaillierte Analyse der Auswertung des erhaltenen Zahlenmaterials zeigt, dass die Nachfrage an Platzierungen in unseren Einrichtungen gut ist.

Der Belegungssatz ist im Vergleich zum Jahr 2003 um 0,08 Punkte gesunken. Grosse Schwankungen konnten wir auch schon in den letzten Jahren festellen was den Belegungssatz nach Typus betrifft. Aus diesem Grunde ist es notwendig die Situation kontinuierlich im Auge zu behalten und gegebenenfalls Maßnahmen einzuleiten. Der Durchschnitt des gesamten Belegungssatzes beläuft sich im Jahr 2004 auf einer Höhe von 94 %.

De manière générale nous pouvons clairement dire que l'offre de places de type 4 est la plus grande en Valais. Cette offre représente plus du tiers de la capacité totale de places. Elle représente 34% de la capacité totale de places qui sont analysées dans ce présent rapport.

Il convient également d'ajouter que tous les taux par type de places se situent au-delà de 79%.

2.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES

2.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

INTRODUCTION :

Vous trouverez sur les pages suivantes le TABLEAU 9 ainsi que le GRAPHIQUE 14 qui représentent le nombre et la provenance des mineurs placés dans les institutions valaisannes. Afin de faciliter la lecture de ces tableaux, voici encore quelques précisions utiles :

Il s'agit du nombre de mineurs placés dans des établissements du canton durant toute l'année considérée. Ce chiffre est supérieur au nombre de places offertes (stock) en raison des arrivées et départs (flux annuel). Il est également supérieur au nombre de mineurs placés au 31 décembre.

Le TABLEAU 9 permet de connaître le nombre exact et la provenance des mineurs placés dans le canton.

Le GRAPHIQUE 14 représente la part des mineurs valaisans ainsi que des Confédérés placés dans les institutions valaisannes.

Le TABLEAU 9 de l'année 2004 nous permet de constater que l'offre institutionnelle du canton du Valais est très sollicitée par les autres cantons. Par rapport à 2003, nous avons une augmentation du nombre de placements de 23 unités (+16,08%). Comme l'année précédente, le plus grand nombre de Confédérés placés dans notre canton vient du canton de Vaud (env. 47% des Confédérés). Le nombre de placements de ce canton a augmenté (+env. 8,21%). Au 2ème rang, ce sont les mineurs placés par le canton de Genève; leur nombre est également en augmentation (+29,7%). Suivent après au 3ème rang, les placements du canton de Fribourg. Au 4ème rang,

Grundlegend läßt sich feststellen, daß das Angebot an Plätzen des Typus 4 im Kanton Wallis das größte ist. Dieses Angebot entspricht gut einem Drittel der Gesamtkapazität an Plätzen des Kantons, etwa 34% der Gesamtkapazität an Plätzen.

Es gilt außerdem noch hervorzuheben, dass in den verschiedensten Typen ein Mindestbelegungssatz von 79 % oder mehr erreicht wird.

2.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME

2.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

EINFÜHRUNG:

Sie finden auf den folgenden Seiten die TABELLE 9 sowie die GRAFIK 14, die uns über die Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen in den Walliser Institutionen informieren. Damit Sie diese Angaben besser analysieren können, noch einige genauere Angaben:

Es handelt sich hier um die Anzahl Platzierungen während des ganzen Jahres (2004). Diese Zahl ist größer als die Anzahl verfügbarer Plätze des Kantons wegen der Abgänge und Eintritte. Diese Zahl ist ebenfalls größer als die Anzahl platzierter Minderjähriger am 31. Dezember.

Die TABELLE 9 ermöglicht uns, die genaue Anzahl sowie die Herkunft der Minderjährigen zu erfahren, die im Kanton platziert werden.

Die GRAFIK 14 gibt uns Aufschluß über die Aufteilung der Anzahl Walliser Minderjährigen in Bezug zu den außerkantonalen Platzierungen (hier als Eidgenossen erwähnt).

Die TABELLE 9 des Jahres 2004 ermöglicht uns festzustellen, daß das institutionelle Angebot des Kantons Wallis von den anderen Kantonen stark beansprucht wird. Im Vergleich zu 2003 haben wir eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen um 23 Einheiten oder 16, 08 Prozent. Wie im letzten Jahr kommt die größte Anzahl von Platzierungen vom Kanton Waadt (ca. 47 Prozent der Platzierungen von Eidgenossen). Die Anzahl Platzierungen dieses Kantons ist um ca. 8,21 % gestiegen gegenüber 2003. Die zweithäufigste Anzahl von Platzierungen stammt aus dem Kanton Genf. Wir können feststellen, daß die-

TABLEAU 9 / D2.1 2004

	TYPE / TYPUS										TOTAL
CANTON / KANTON	1	3	4	5	7	8	9	10	13	19	
BE	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2
FR	2	3	-	4	1	3	2	2	-	-	17
GE	-	12	2	12	-	15	7	-	-	-	48
JU	-	-	-	2	-	1	-	1	-	-	4
NE	-	-	-	-	2	5	3	-	-	-	10
TI	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	3
VD	13	12	10	25	3	7	6	3	-	-	79
Etranger / Ausland	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Hors cant. / Ausserk. Platz.	15	27	16	43	8	33	18	6	0	0	166
VS	11	19	106	25	9	5	25	5	7	11	223
TOTAL	26	46	122	68	17	38	43	11	7	11	389

Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton
Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton

ce sont les placements du canton de Neuchâtel avec exactement 10 placements effectués durant l'année 2004.

Il est intéressant d'analyser la demande des deux plus grands cantons placeurs, à savoir le canton de Vaud et de Genève. Si nous prenons le canton de Vaud, nous constatons que la demande la plus importante de placements concerne des placements de type 5, ils représentent environ 31% de la totalité des placements par ce canton. Il reste à souligner qu'il y a également une demande importante du canton de Vaud pour des placements de type 1 et 3. En ce qui concerne le canton de Genève, la demande est plus équilibrée mais laisse quand-même apparaître une demande importante de places de type 8 qui représente environ 31% des placements de ce canton.

Si nous analysons les placements par types, nous constatons que la demande la plus forte, pour des placements de mineurs valaisans et d'autres cantons, concerne le type 5. La proportion est de 37% de mineurs valaisans contre 63% d'autres cantons. Pour les autres types, nous constatons d'autres faits très intéressants: le nombre de placements de type 3 de mineurs d'autres cantons est aussi supérieur au nombre de placements de mineurs valaisans. La proportion est de 42% de mineurs valaisans contre 58% de

ser Kanton seine Anzahl Platzierungen ebenfalls gestiegen ist (+29,7%). Es folgen dann die Platzierungen des Kantons Freiburg und im 4. Rang der Anzahl von Platzierungen steht der Kanton Neuenburg mit genau 10 Platzierungen im Jahr 2004.

Es ist besonders interessant die zwei wichtigsten Kantone betreffend Platzierungen zu analysieren. Wie wir vorher erfahren haben, sind dies der Kanton Waadt und Genf. Die größte Nachfrage des Kantons Waadt betrifft das Angebot an Plätzen des Typus 5 und umfaßt ca. 31% der Platzierungen dieses Kantons. Es ist außerdem noch zu erwähnen, daß der Kanton Waadt ebenfalls eine große Nachfrage an Platzierungen des Typus 1 und 3 hat. Was die Platzierungen des Kantons Genf betrifft, so scheint das Bedürfnis an Plätzen ausgewogener zu sein, aber zeigt trotzdem, daß die größte Nachfrage Platzierungen des Typus 8 sind. Die Nachfrage dieses Typus für den Kanton Genf beläuft sich auf ca. 31% der Platzierungen dieses Kantons.

Wenn wir die Platzierungen nach Typen analysieren, können wir feststellen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen, vom Wallis sowie von den Ausserkantonalen Instanzen, den Typus 5 betrifft. Das Verhältnis ist bei 37 Prozent Walliser Minderjährige zu 63 Prozent ausserkantonale Minderjährige.. Für die anderen Typen von Aufenthalten, können wir

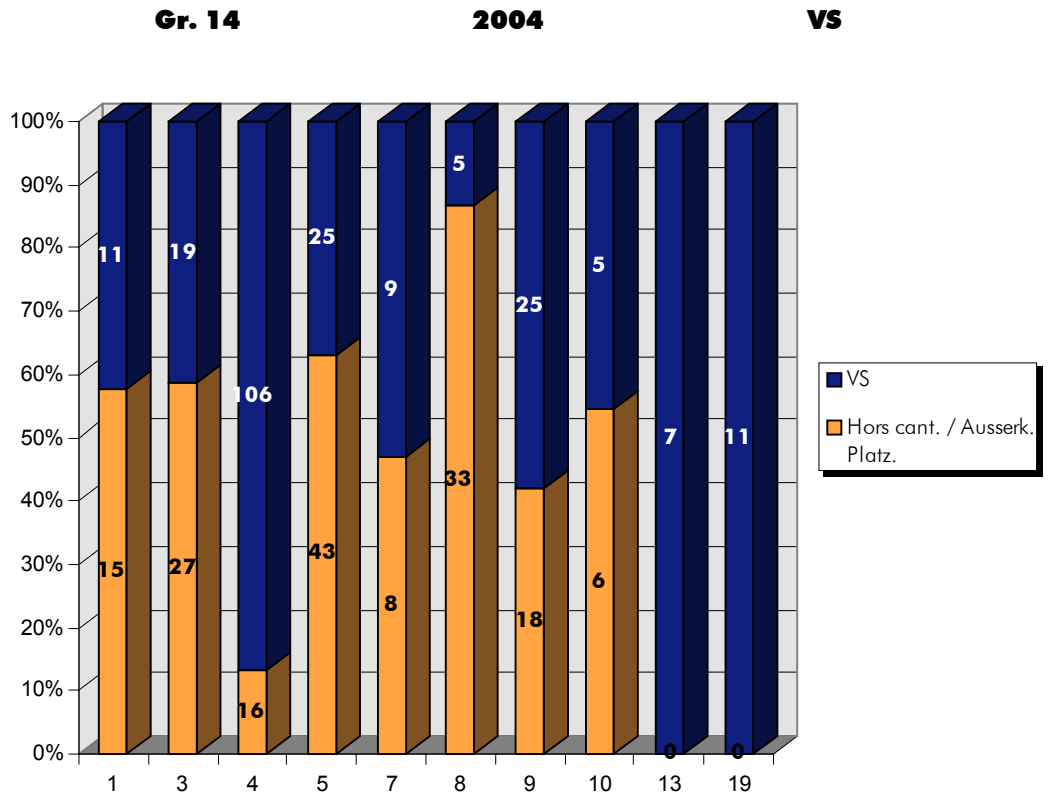

Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen

mineurs d'autres cantons. Pour les autres types de placements aussi, la proportion des valaisans est inférieure. En détail, la proportion des mineurs valaisans par rapport aux mineurs Confédérés pour les placements de type 8 est de 14% (de valaisans) contre 86%. En ce qui concerne les placements de type 1, la proportion est de 40% de mineurs valaisans contre 60% de mineurs d'autres cantons.

Si nous analysons le GRAPHIQUE 4 à la fois sur la période de cinq ans mais également au niveau du nombre, nous constatons des faits très intéressants : le nombre de Confédérés placés dans les institutions valaisannes à continuellement progressé entre les années 2000 et 2002. Puis nous avons constaté en 2003 une nette diminution du nombre de placements de Confédérés (- 52 placements). Il était intéressant de voir, si ce fait marquant allait être poursuivi également en 2004. Nous pouvons donc maintenant dire que ce fait n'a pas été poursuivi puisque nous assistons à nouveau est une augmentation du nombre de placements de Confédérés néanmoins, le chiffre se trouve encore endessous du record de 2002. Si nous analysons l'évolution des placements de valaisans, nous constatons que le nombre de placements est relativement identique d'année en année, hormis l'année 2002 où l'on avait assisté à nettement moins de placements. Nous pouvons donc affirmer que le rapport entre le nombre de mineurs

sehr interessante Feststellungen machen: so ist die Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen des Typus 3 auch höher als diejenige des Kantons Wallis. Das Verhältnis ist hier 42% Walliser zu 58% Ausserkantonale. Für die anderen Typen von Aufenthalten ist das Verhältnis im Detail folgendes; das Verhältnis, was die Platzierungen des Typus 8 betrifft, ist bei 14% Walliser zu 86% Ausserkantonalen. Das Verhältnis der Platzierungen des Typus 1 ist 40% Walliser zu 60% Ausserkantonalen.

Wenn wir die Grafik 4 auf eine Periode von fünf Jahren sowie an Hand der Zahlen analysieren, können wir sehr interessante Fakten erkennen: die Anzahl von platzierten Eidgenossen in den walliser Heime stieg stetig zwischen den Jahren 2000 und 2002. Dann konnten wir aber 2003 eine markante Abnahme von Platzierungen von Eidgenossen feststellen (-52 Platzierungen). Es war nun besonders interessant zu sehen, ob diese Tatsache nur einmalig war oder nicht. Wir können jetzt sagen mit den Zahlen von 2004, dass diese Abnahme einmalig war und sich keine Tendenz in diese Richtung zeigt, da wir wieder eine Erhöhung von Platzierungen von Eidgenossen feststellen können jedoch noch nicht so viele wie im Rekordjahr 2002. Wenn wir die Anzahl Platzierungen von Walliser betrachten, so können wir feststellen, dass die Anzahl von Jahr zu Jahr beinahe gleich groß ist, außer im Jahr 2002 wo einen starken Rückgang der Platzierungen hat festgestellt werden können. Somit können wir behaupten, dass das Verhältnis zwischen Walliser und

Gr. 4 EVOLUTION DE L'ORIGINE DES MINEURS VS PLACES DANS LE CANTON

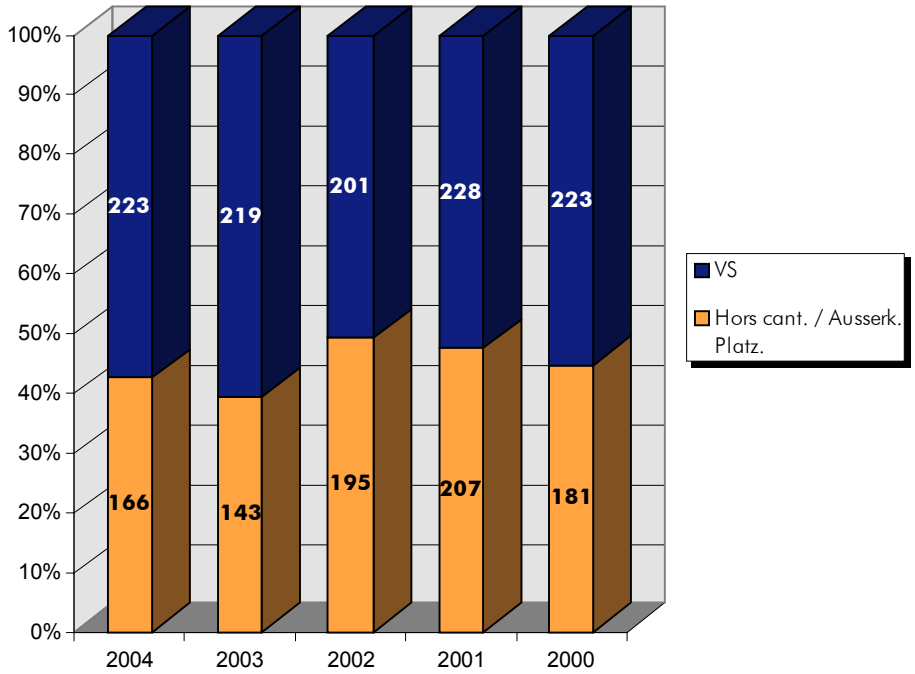

Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés
Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen

d'autres cantons et valaisans est surtout influencé par le nombre de placements de Confédérés. Pour l'année 2004, nous avons un taux de 42,67% de Confédérés dans les institutions valaisannes.

De manière générale, le GRAPHIQUE 4 montre une augmentation du pourcentage de jeunes provenant des autres cantons romands et du Tessin.

2.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

La PYRAMIDE 2 nous indique l'âge et la répartition par sexe des pensionnaires placés dans le canton.

Les premières constatations que nous pouvons faire sont :

- la population des garçons placés est plus importante que celle des filles;

Eidgenossen vor allem durch die Anzahl von Platzierungen von Eidgenossen beeinflusst wird. Für das Jahr 2004 haben wir einen Belegungsgrad von 42,67% Eidgenossen in den Walliser Institutionen.

Generell zeigt uns die GRAFIK 4 eine ständige Erhöhung des Prozentsatzes der Platzierungen von Minderjährigen aus der Westschweiz und des Tessins.

2.9.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

Die Pyramide 2 gibt uns Auskunft über Alter und Geschlecht der Heiminsassen im Kanton Wallis.

Wir stellen vorerst fest :

- die Population der platzierten Knaben ist höher als die der Mädchen;
- die Altersgruppe der 15-17 Jährige ist sowohl bei den

Py. 2 / B3.1 ÂGE DES MINEURS PLACÉS / ALTER DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN VS

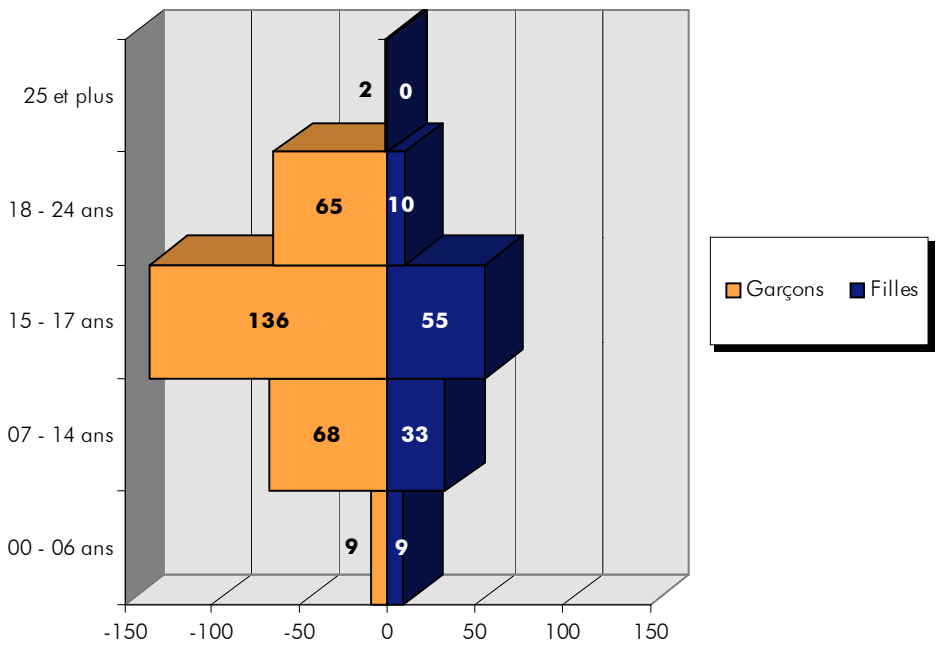

Illustration 11: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
Abbildung 11: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen

- la tranche d'âge des 15 à 17 ans est la plus importante chez les garçons et les filles.

L'analyse de la pyramide du côté des garçons nous permet de constater un "vieillissement" de la population. Nous pouvons voir que le nombre des jeunes ayant entre 18 et 24 ans a augmenté. La tranche d'âge des 15 à 17 ans reste bien entendu la plus importante avec 136 placements (+7,93% par rapport à 2003). Ce fait est d'autant plus important qu'il s'agit d'une tranche d'âge moins étendue (uniquement 3 ans) par rapport aux autres tranches d'âge (environ 7 ans). Les 7 - 14 ans arrivent au 2ème rang avec 68 personnes. La tranche d'âge comprise entre 18 et 24 ans reste importante avec 65 unités en 2004.

En ce qui concerne les filles placées nous pouvons dire que :

- nous avons une augmentation de 2 unités de filles dans la tranche d'âge ayant entre 18 à 24 ans
- nous avons la même pyramide que 2003 pour la population globale

Knaben wie bei den Mädchen die grösste.

Die Analyse der Pyramide auf der Seite der Knaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Bevölkerung älter wird. Wir können sehen, daß die Anzahl Knaben, die zwischen 18 und 24 sind, zugenommmen hat. Die Altersgruppe der 15- bis 17-Jährigen bleibt die größte mit 136 Platzierungen (+7,93% gegenüber 2003). Diese Tatsache ist besonders erwähnenswert, da diese Altersgruppe nur aus drei Jahren besteht gegenüber durchschnittlich 7 Jahre bei den anderen Altersgruppen. Die Altersgruppe der 7- bis 14- Jährigen kommt auf den 2. Rang mit 68 Platzierungen. Die Altersgruppe der 18- bis 24- Jährigen ist ebenfalls groß, mit 65 Platzierungen im Jahr 2004.

Bezüglich der platzierten Mädchen halten wir fest :

- Erhöhung der Platzierten der Altersgruppe 18-24 Jährigen um 2 Einheiten
- gleiche Form der Alterspyramide wie 2003
- Erhöhung der Platzierten der Alters-

TABLEAU 44 2004

BASE LEGALE DU PLACEMENT / RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG	TYPE / TYPUS 1	3	4	5	7	8	9	10	13	19	TOTAL
Droit pénal / Strafrecht	3	14	17	39	17	26	33	11	4	0	164
Droit civil / Zivilrecht	22	27	68	21	0	12	10	0	1	11	172
Loi AI / IVGesetz	1	5	0	8	0	0	0	0	0	0	14
Autres / Uebrige	0	0	37	0	0	0	0	0	2	0	39
TOTAL	26	46	122	68	17	38	43	11	7	11	389

Illustration 12: TABLEAU 44 Base légale du placement
Abbildung 12: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung

- une augmentation de filles ayant entre 0 à 6 ans de 3 personnes
- les 15 à 17 ans forment la plus grande catégorie avec 55 pensionnaires féminins (-4)
- nous avons une augmentation de 5 unités de filles ayant entre 7 et 14 ans.

2.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.

LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.

Le TABLEAU 44 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la base légale du placement des jeunes. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et autres Confédérés).

Une nouvelle répartition a été imposée par l'Office fédéral de la justice en ce qui concerne la base légale du placement. Il y a, dès maintenant, quatre différents choix disponibles comme vous le pouvez constater sur le tableau. Dès lors, l'année 2004 est à

gruppe der 0-6 Jährigen um 3 Personen

- mit 55 Insassen ist die Altersgruppe der 15-17 Jährigen die grösste (-4)
- Erhöhung der Platzierten der Altersgruppe 7-14 Jährigen um 5 Kinder.

2.9.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES.

RECHTLICHE GRUNDLAGE DES AUFENTHALTES.

Die TABELLE 44 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach gesetzlicher Indikation kennenzulernen. Bitte bemerken Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heime (also Walliser und andere Eidgenossen) enthält.

Eine neue Aufteilung, bezüglich der rechtlicher Begründung der Platzierung, wurde vom Bundesamt für Justiz verlangt und wur-

considérer comme une année de transition en ce qui concerne les commentaires comparatifs au sujet des placements selon leur typologie. Afin de prendre connaissance de la typologie exacte appliquée dès maintenant, nous vous prions de bien vouloir consulter le deuxième chapitre de ce présent rapport.

Le TABLEAU 44 de 2003 voit une augmentation de placements de 27 unités (+7,45%) par rapport à l'année 2003.

Comme déjà écrit, nous n'allons pas comparer selon la typologie mais nous pouvons constater que 31,36% des placements sont de type 4 (en chiffres absolus 122). Les placements de type 5 arrivent au deuxième rang avec 17,48% (en chiffres absolus 68) puis viennent les placements de type 3 avec 11,82 % ou bien représenté en chiffres absolus 46.

La ventilation du résultat par rapport à la base légale du placement nous permet de constater une augmentation de 34 unités (+26,15%) par rapport à 2003 des placements de droit pénal.

Concernant les mesures AI, nous assistons en 2004 par rapport à l'année précédente à une très légère augmentation d'une unité pour arriver à un total de 14 unités.

Si nous analysons la répartition selon la base légale de placement, nous pouvons constater que les placements de droit civil sont les plus importants. Ils représentent 44,21% de la totalité des placements. Viennent ensuite les placements de droit pénal qui sont également très nombreux et représentent 42,15% de la totalité. La troisième catégorie englobe tous les placements qui ne correspondent pas aux deux premières. Cette catégorie représente 10,02% de la totalité des placements en 2004.

2.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ.

Le tableau et le graphique suivant figurent pour la deuxième fois dans ce rapport de planification afin de permettre une représentation précise de la population institutionnelle d'après la nationalité. Les deux questions suivantes ont été posées aux institutions valaisannes : nationalité du jeune dans l'institution et le cas échéant le permis de séjour du jeune étranger. Ces deux indicateurs sont restés identiques pour cette année également néanmois, comme déjà énoncé, la répartition selon la typologie de place a été modifiée pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'OFJ. Cette raison, il n'est pas possible de faire une comparaison adéquate pour cette année mais ces paramètres per-

de zum ersten Mal im Planungsbericht integriert. Es gibt somit ab jetzt vier verschiedene mögliche Kategorien wie Sie aus der Tabelle entnehmen können. Somit muss das Jahr 2004 als Übergangsjahr betrachtet werden betreffend der Vergleichskommentare in Bezug zu der Aufteilung nach Typen. Um die genaue angewendete Typenbezeichnung kennen zu lernen, möchten wir Sie bitten sich den Anfang des 2. Kapitels anzusehen.

Die TABELLE 44 des Jahres 2004 zeigt eine Erhöhung der Anzahl von Platzierungen von 27 Einheiten (+7,45%) gegenüber 2003 auf.

Wie schon geschrieben, werden wir nicht einen Vergleich zwischen den verschiedenen Typen vollziehen doch können wir feststellen, dass 31,36 Prozent der Platzierungen des Typus 4 sind (122 Einheiten). Die Platzierungen des Typus 5 kommen an den zweiten Rang mit 17,48 Prozent (68 Einheiten) dann kommen die Platzierungen des Typus 3 mit 11,82 Prozent oder 46 Einheiten.

Die genauere Analyse nach rechtlicher Begründung des Aufenthaltes ermöglicht uns festzustellen, daß die Anzahl Platzierungen vom Jugendrichter (strafrechtlich) gestiegen sind. Gegenüber 2003 sind es 34 Einheiten (+26,15%) mehr.

Was die Anzahl an IV-Maßnahmen betrifft, so können wir im Jahr 2004 gegenüber dem letzten Jahr eine sehr leichte Erhöhung von 1 Einheit auf insgesamt 14 feststellen.

Wenn wir die Aufteilung nach Begründung des Aufenthaltes analysieren, können wir feststellen, dass die zivilrechtlichen Platzierungen die häufigsten sind. Sie entsprechen 44,21 Prozent der gesamten Platzierungen. Kommen danach die strafrechtlichen Platzierungen welche ebenfalls sehr häufig sind mit 42,15 Prozent der Gesamtheit. Die dritte Kategorie umfasst beinahe alle Platzierungen welche nicht den zwei oben genannten entsprechen. Diese Kategorie umfasst 10,02 Prozent der gesamten Platzierungen für 2004.

2.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN.

Folgende Tabelle und Grafik wird zum zweiten Mal in diesem Planungsbericht eingeführt um ein genaueres Bild der Heimbevölkerung zu haben, was die genaue Aufteilung nach Staatsangehörigkeit betrifft. Es wurden den Walliser Institutionen folgende zwei Fragen gestellt: Nationalität des Heiminsassen und gegebenenfalls Aufenthaltsbewilligung, wenn er (sie) Ausländer(in) ist. Diese zwei Indikatoren sind die gleichen geblieben gegenüber dem letzten Jahr. Jedoch

TABLEAU 27 2004

NATIONALITE / STAATSANGEHORIKEIT	TYPE / TYPUS 1	3	4	5	7	8	9	10	13	19	TOTAL
CH	18	40	79	63	7	24	35	5	4	10	285
UE / EU	3	2	22	-	4	7	3	1	-	1	43
Reste Europe / Ubr. Europa	1	4	11	5	2	1	2	3	3	-	32
Am. nord / Nordamer.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Am. sud / Südam.	-	-	2	-	1	2	1	-	-	-	6
Afrique / Afrika	3	-	5	-	2	3	2	1	-	-	16
Asie / Asien	1	-	2	-	1	1	-	1	-	-	6
Australie / Australien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL	26	46	121	68	17	38	43	11	7	11	388

Illustration 13: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés
Abbildung 13: TABELLE 27 Staatsangehörikeit der platzierten Jugendlichen

mettront dans l'avenir de connaître les tendances et de permettre de faire un jugement de la qualité du travail fourni auprès des jeunes.

NATIONALITÉ.

Le TABLEAU 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la nationalité du jeune placé en institution. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et autres Confédérés).

L'analyse détaillée du tableau nous permet de constater qu'une grande majorité des jeunes placés en institution sont de nationalité Suisse. Exprimé en chiffres, ce sont 285 placements représentant exactement 73,45 % de tous les placements. Au deuxième rang par importance, viennent les jeunes provenant de pays de l'Union Européenne, représentant 11,08%. Au troisième rang viennent les jeunes du reste de l'Europe représentant 8,24 %. Nous trouvons au 4e rang les jeunes provenant du continent africain avec 4,12%.

wie bereits erwähnt wurde die Aufteilung nach Typen so grundlegend verändert, dass ein Vergleich nicht möglich ist für dieses Jahr; jedoch ermöglicht es in Zukunft die Tendenz und allfällige Rückschlüsse über die Qualität der geleisteten Arbeit ziehen zu können.

STAATSANGEHÖRIGKEIT.

Die TABELLE 27 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. Bitte bemerken Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heime (also Walliser und andere Eidgenossen) enthält.

Die detaillierte Analyse der Tabelle ermöglicht uns festzustellen, dass eine Mehrzahl von platzierten Jugendlichen Schweizer sind. In Zahlen ausgedrückt sind es 285 Jugendliche was genau 73,45 Prozent aller Platzierungen entspricht. Die zweithäufigste Anzahl platzierten Jugendlichen kommen aus der EU, und entspricht 11,08 %. Auf den dritten Rang kommen die Jugendlichen aus dem übrigen Europa mit 8,24 %. Auf den vierten Rang kommen jene Jugendliche die aus Afrika stammen mit 4,12 %.

Gr. 27 PERMIS DE SEJOUR VS AUFENTHALTSBEWILLIGUNG

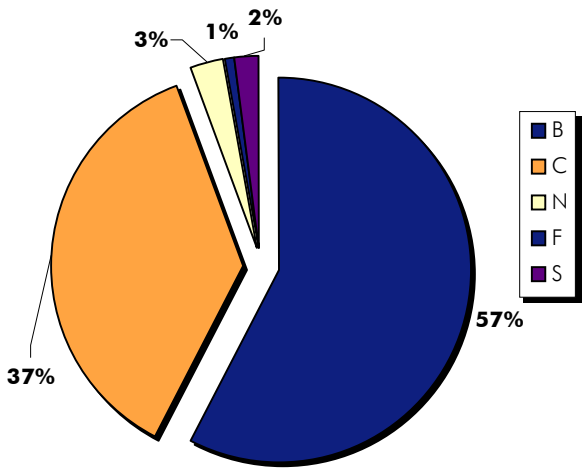

Illustration 14: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
Abbildung 14: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen

PERMIS DE SÉJOUR.

Le GRAPHIQUE 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition de la population étrangère placée dans les institutions valaisannes par rapport à leur permis de séjour.

L'analyse plus détaillée du tableau précédent nous permet de connaître non seulement la nationalité des jeunes placés dans les institutions valaisannes mais également de connaître, le cas échéant, leur permis de séjour. Le graphique suivant permet de connaître la répartition exacte.

Comme nous pouvons constater, la grande majorité de la population étrangère en institution possède le permis de type B. Ceci représente environ 57 % de la totalité de la population étrangère présente dans les institutions valaisannes. 37 pour-cent des jeunes étrangers possèdent un permis de type C. Les autres permis ne sont quasiment pas représentés (seulement 3% du type N).

AUFENTHALTSBEWILLIGUNG.

Die GRAFIK 27 ermöglicht uns, die Aufteilung der ausländischen Jugendlichen in den Walliser Heimen nach Aufenthaltsbewilligung kennenzulernen.

Die detailliertere Analyse der vorherigen Tabelle gibt uns die Möglichkeit die Insassen der Walliser Institutionen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. In der folgenden Grafik werden jetzt nur die ausländischen Heiminsassen berücksichtigt und nach Aufenthaltsbewilligung analysiert.

Wie wir sehen können, hat der größte Teil eine Aufenthaltsbewilligung des Typus B. Dies entspricht 57 % der gesamten ausländischen Bevölkerung welche in den Walliser Institutionen aufgenommen werden. 37 Prozent der ausländischen Jugendlichen haben eine Aufenthaltsbewilligung des Typus C. Die anderen Typen sind kaum vertreten (gerade mal 3% des Typus N).

2.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN.

Instaurée dans la planification de 1996, la répartition selon le district de domicile permet de connaître exactement la demande régionale de places. Vous trouverez sur ces pages le nombre de mineurs, par district, placés dans les institutions valaisannes en 2004. Ces données permettent de prendre connaissance des régions ayant le plus de placement où il y a donc la plus grande demande de places.

Par rapport à la planification de 1997, quelques changements ont eu lieu concernant la répartition et le nombre de districts. Comme le programme informatique de saisie doit correspondre à la classification officielle de l'Office fédéral de la statistique, ceci implique donc qu'il n'y a plus de différenciation entre le district de Rarogne occidental et oriental.

Lors de la saisie électronique des données statistiques auprès des institutions, une question concernant le district dans lequel le mineur est légalement domicilié est posée. Voici le résultat en détail par district:

MONTHEY-ST-MAURICE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Monthey-St-Maurice est de 66 (+5) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante :

54 mineurs du district de Monthey (+4).

12 mineurs du district de Saint-Maurice (+1).

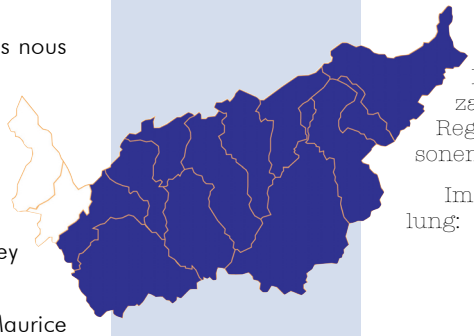

MARTIGNY-ENTREMONT

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Martigny-Entremont est de 39 (+5) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

32 mineurs du district de Martigny (+3).

7 mineurs du district d'Entremont (+2).

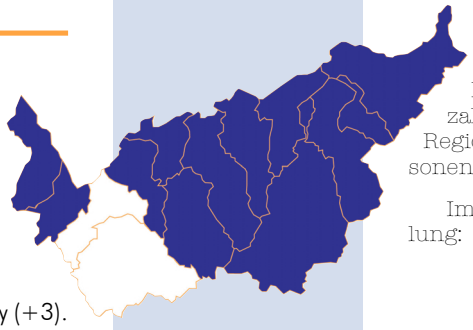

2.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

Die folgenden Seiten wurden zum ersten Mal im Planungsbericht 1996 eingeführt und ermöglichen uns, die genaue regionale Nachfrage zu erfahren. Sie werden auf den nächsten Seiten die genaue Anzahl Walliser Minderjähriger, die 2004 in den Walliser Institutionen platziert wurden, aufgeteilt nach Wohnbezirk erfahren. Diese Angaben zeigen die regionale Verteilung der platzierten Kinder.

Gegenüber dem Planungsbericht 1997 haben sich einige Veränderungen insbesondere betreffend Aufteilung der Bezirke ergeben. Da das Informatik-Programm der Teilung der Regionen nach offizieller Klassifizierung des Bundesamtes für Statistik entsprechen muß, gibt es insgesamt 13 Bezirke. Bereits 1998 wurden die platzierten Kinder von westlich und östlich Raron gemeinsam aufgeführt.

Bei der statistischen Erfassung in den Heimen wurde nach dem Wohnbezirk des platzierten Minderjährigen gefragt. Nachfolgend die Aufteilung nach Bezirken :

MONTHEY-ST-MAURICE

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Monthey-St-Maurice sich auf 61 Personen (+1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

54 Minderjährige des Bezirks von Monthey (+4).

12 Minderjährige des Bezirks von St-Maurice (+1).

MARTINACH-ENTREMONT

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Martinach-Entremont sich auf 39 Personen (+5) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

32 Minderjährige des Bezirks von Martinach (+3).

7 Minderjährige des Bezirks von Entremont (+2).

CONTHEY-SION-HÉRENS

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conthey-Sion-Hérens est de 68 (-14) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

17 mineurs du district de Conthey (+3).

47 mineurs du district de Sion (-16).

4 mineurs du district d'Hérens (-1).

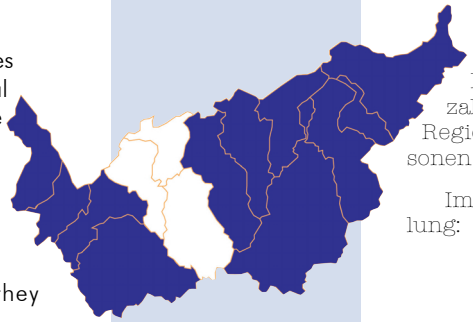

GUNDIS-SITTEN-ERING

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Gundis-Sitten-Ering sich auf 68 Personen (-14) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

17 Minderjährige des Bezirks Gundis (+3).

47 Minderjährige des Bezirks Sitten (-16).

4 Minderjährige des Bezirks Ering (-1).

SIERRE-LOÈCHE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Sierre-Loèche est de 35 (+5) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

33 mineurs du district de Sierre (+4).

2 mineurs du district de Loèche (+1).

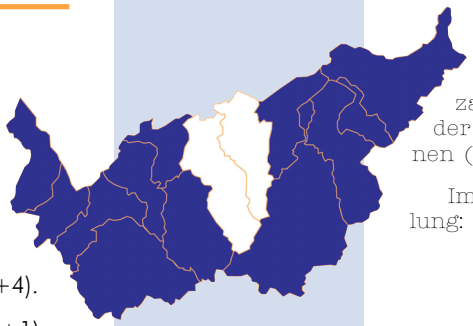

SIDERS-LEUK

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Siders-Leuk sich auf 35 Personen (+5) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

33 Minderjährige des Bezirks Siders (+4).

2 Minderjährige des Bezirks Leuk (+1).

VIÈGE-RAROGNE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Viège-Rarogne est de 11 (+6) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

9 mineurs du district de Viège (+5).

2 mineurs du district de Rarogne (+1).

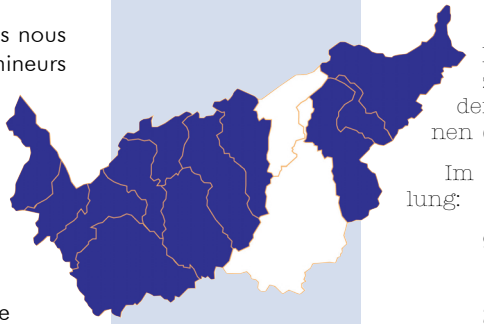

VISP-RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Visp-Raron sich auf 11 Personen (+6) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

9 Minderjährige des Bezirks Visp (+5).

2 Minderjährige der Bezirke Raron (+1).

BRIGUE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Brigue est de 6 (-3) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

6 mineurs du district de Brigue (-3).

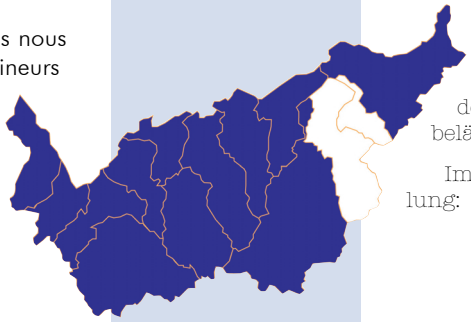

BRIG

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Brig sich auf 6 Personen (-3) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

6 Minderjährige des Bezirks Brig (-3).

VALLÉE DE CONCHES

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de la Vallée de Conches est de 1 (+1) personne.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

1 mineur du district de la Vallée de Conches (+1).

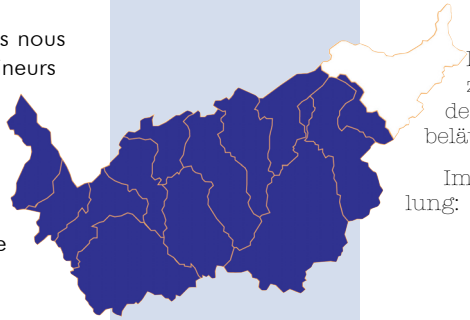

GOMS

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Goms sich auf 1 Person (+1) 1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

1 Minderjährigen des Bezirks Goms (+1).

TABLEAU 7 / D1.1 2004

DESTINATION / BESTIMMUNGSORT	TYPE / TYPUS 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	13	16	19	TOTAL
BE	-	1	2	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	7
BL	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
BS	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
GE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
GR	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
LU	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3
NE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
VD	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
TOTAL PLACEMENTS HORS CANTON / TOTAL DER AUSSERKANTONALEN PLATZIERUNGEN	0	5	2	0	5	1	0	1	2	0	1	0	1	1	19
VS	11	0	19	106	25	0	9	5	25	5	0	7	0	11	223
TOTAL	11	5	21	106	30	1	9	6	27	5	1	7	1	12	242

Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton

2.11 PLACEMENTS HORS CANTON

2.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES).

INTRODUCTION :

Le TABLEAU 7 permet de connaître la répartition selon le type de placement des valaisans dans nos institutions valaisannes.

Le TABLEAU 7 permet de connaître le canton de destination du mineur valaisan placé hors canton.

Comme le canton du Valais possède dans la partie romande d'une palette très large d'institutions offrant différents types de places, ces placements hors canton demeurent très rares. Ils représentent pour 2004 7,85% de la totalité de mineurs valaisans placés en institution. Le canton du Valais ne dispose pas de toute la palette de placements.

2.11 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN

2.11.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGSORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE).

EINFÜHRUNG:

Die TABELLE 7 ermöglicht uns, die genaue Aufteilung nach Typenbezeichnung der Anzahl an Walliser Minderjährigen die in den Walliser Institutionen platziert worden sind, zu erfahren.

Die TABELLE 7 gibt uns den Bestimmungsort des ausserkantonal platzierten Walliser Minderjährigen an.

Da der Kanton im Unterwallis über einn sehr breites Angebot an verschiedenen Typen von Platzierungen anbietet, ist die Anzahl ausserkantonal platzierter Walliser Minderjähriger sehr klein. Für das Jahr 2004 sind dies gerade mal 7,85 % der gesamten Platzierungen von Walliser Minderjährigen. Der Kanton Wallis hat nicht ein Angebot von jedem Typus.

Une remarque importante doit être faite au sujet du nombre de placements par rapport à l'année précédente. Pour des raisons thérapeutiques, certains jeunes doivent être placés pendant quelques jours uniquement dans des structures situées hors canton. Ce placement, parfois seulement quelques jours (voir graphique 16) est comptabilisé de la même manière qu'un placement de durée prolongée (par exemple de trois mois). Il convient donc de dire que sur la totalité des placements en 2004, 7 placements sont de très courte durée. Il convient donc de relativiser ce tableau respectivement le nombre obtenu par rapport à l'année précédente et de ne pas tirer les faux enseignements.

Eine wichtige Anmerkung muss bezüglich der Anzahl Platzierungen gegenüber dem vorherigen Jahr gemacht werden. Aus therapeutischen Gründen müssen manche Jugendliche während einer sehr kurzen Dauer außerkantonal platziert werden. Diese Platzierungen dauern oft nur einige wenige Tage (siehe Grafik 16) doch werden sie genau gleich verbucht wie z.B. ein Aufenthalt von drei Monaten. Man muss wissen, das die Gesamtzahl dieser sehr kurzen Aufenthalte sich, für das Jahr 2004, auf 7 Platzierungen beläuft. Somit muss die Gesamtsumme an außerkantonalen Platzierungen auf der Tabelle relativiert werden damit auch keine falsche Rückschlüsse gezogen werden.

En analysant les données sur les différents tableaux sur ces pages, on constate que la plupart des mineurs valaisans placés hors canton sont accueillis en Suisse-allemande. Ce fait provient essentiellement de la situation institutionnelle dans notre canton.

Wenn man die verschiedenen Tabellen und Graphiken auf den folgenden Seiten analysiert, so kann man feststellen, daß die größte Anzahl ausserkantonal platzierter Minderjähriger vor allem in der Deutschschweiz aufgenommen werden. Diese Tatsache ist vor allem bedingt durch das verminderte Angebot im deutschsprachigen Kantonsteil.

Nous pouvons constater qu'en 2004, sur les 19 placements de valaisans 8 provenaient du Haut-Valais. Ceux-ci représentent 42% du nombre total de placements de valaisans hors canton.

Wir können im Jahr 2004 feststellen, daß von den 19 Walliser Platzierungen 8 aus dem Oberwallis stammen. Dies entspricht 42% der gesamten ausserkantonalen Platzierungen.

La ventilation de ces données nous permet de constater une très légère diminution par rapport à l'année précédente du nombre de cas de placements de mineurs Haut-Valaisans (-1 placement en 2004). Il faut relever à ce sujet que le nombre de places disponibles dans la seule institution Haut-Valaisanne est limité à 12 places (+2) par rapport aux 208 du Valais Romand. Ce nombre de placements hors canton est essentiellement dû au fait que l'offre institutionnelle dans le Haut-Valais est peu importante et surtout restreinte quant aux prestations.

Die genauere Analyse dieser Angaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Anzahl Platzierungen vom Oberwallis gegenüber dem letzten Jahr sehr leicht gesunken ist (-1 Einheit). Es gilt festzustellen, dass das Angebot an Platzierungsplätzen im Oberwallis auf 12 Plätzen (+2) begrenzt ist (208 Plätze im französischsprachigen Kantonsteil). Diese Anzahl von ausserkantonal platzierten Minderjährigen ist zudem durch die institutionelle Lage im Oberwallis beziehungsweise dessen Angebot beschränkt.

La ventilation des données (hors placements de très courte durée) nous permet de constater que le plus grand nombre de placements se fait dans le canton de Berne. Ils représentent pour 2004 36,84 % de la totalité de mineurs valaisans placés en institution hors canton. Nous constatons une diminution du nombre de placements dans ce canton (-1). En seconde position viennent les placements à destination du canton de Vaud. En ce qui concerne le nombre de placements dans ce canton, nous constatons à une stabilité (si on enlève les placements très courts) par rapport à 2003 .

Wir können feststellen, daß die größte Anzahl der ausserkantonal platzierten Minderjährigen (außer sehr kurze Aufenthalte) in den Kanton Bern geht. Diese Zahl entspricht 36,84% der Gesamtzahl der ausserkantonalen Platzierungen von Walliser Minderjährigen im Jahr 2004. Im Kanton Bern ist die Anzahl Platzierungen gesunken (-1). Auf den 2. Rang kommen die Platzierungen in den Kanton Waadt. Was die Anzahl Platzierungen in diesem Kanton betrifft, so können wir eine Stabilität (wenn man die ganz kurzen Aufenthalte abzieht) von Platzierungen gegenüber 2003 feststellen.

À ce sujet, il faut souligner que le nombre total de jeunes mineurs valaisans placés en institution a augmenté par rapport à l'année précédente. Le nombre total a diminué par r apport à 2003 de 5 unités. Le nombre total de

Es kann hervorgehoben werden, daß die Anzahl von platzierten Walliser Jugendlichen insgesamt im Vergleich zum letzten Jahr gestiegen ist. Sie ist gegenüber 2003 um 5 Einheiten gesunken. Die Gesamtzahl an Plat-

Gr. 7 Évolution de la destination des mineurs VS du canton placés hors canton / Entwicklung des Bestimmungsortes der platzierten Walliser

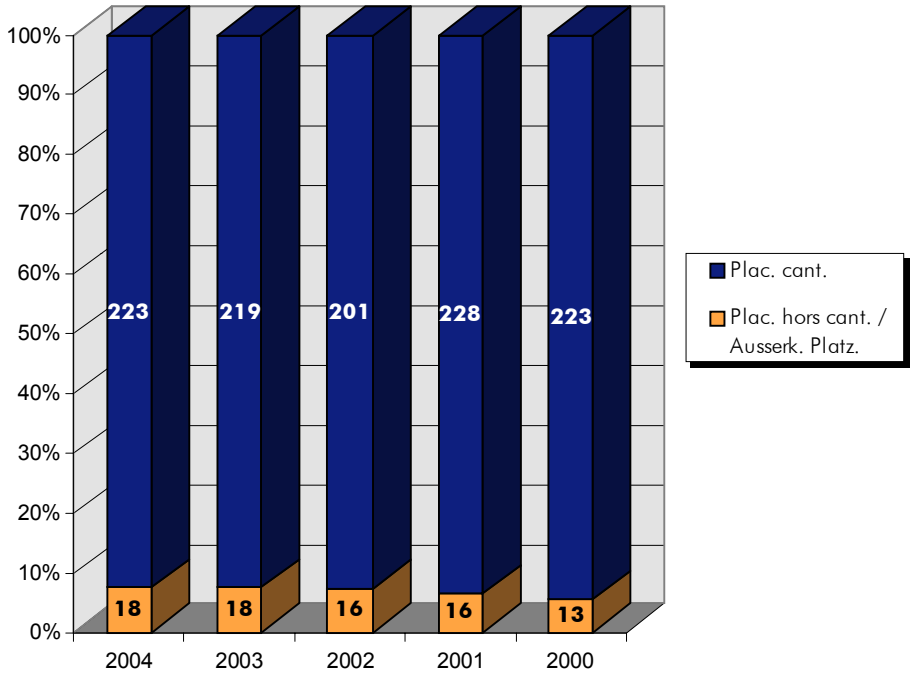

Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser

placements a passé de 247 en 2003 à 242 placements en 2004.

Si nous analysons la demande valaisanne, nous constatons que la plus grande demande concerne les placements de type 2 représentant 26,31% de la totalité des placements hors canton. La plus grande partie de ces placements sont effectués dans des institutions du canton de Vaud. Nous assistons également à un grand nombre de placements de type 5 (environ 26% des placements hors canton effectués).

CONCLUSION :

Nous avions pu constater en 2003 une augmentation importante du nombre de placements hors canton. Cet effet a été provoqué par des placements de très courte durée. Nous assistons en 2004 à une diminution du nombre de jeunes valaisans placés hors canton. Par contre, nous assistons à une légère augmentation du nombre de placements de jeunes valaisans dans notre canton. Il convient de rappeler que les coûts de placement hors canton sont très élevés pour les pouvoirs publics (cantons et communes) et sont donc limités au strict minimum nécessaire.

zierungen ist von 247 im Jahr 2003 auf 242 Platzierungen im Jahr 2004 gesunken.

Wenn wir die Walliser Nachfrage etwas genauer anschauen, so können wir sehen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen des Typus 2 ist, sie entspricht 26,31% der ausserkantonal platzierten Minderjährigen. Die größte Anzahl dieser Platzierungen werden vom Kanton Waadt aufgenommen. Wir stellen eine beachtliche Zahl an außerkantonalen Platzierungen des Typus 5 fest (ca. 26% der Gesamtzahl an ausserkantonalen Platzierungen).

ZUSAMMENFASSUNG:

Wir hatten eine große Erhöhung der Anzahl außerkantonaler Platzierungen 2003 feststellen können. Dieser Effekt wurde durch häufige aber sehr kurze Platzierungen ausgelöst. Wir stellen 2004 fest, dass die Anzahl außerkantonal platzierten Walliser zurück gegangen ist. Hingegen, können wir feststellen, dass leicht mehr Platzierungen von Wallisern in unserem Kanton getätigt wurde. Es muss zudem noch hinzugefügt werden, dass die ausserkantonalen Platzierungen für die öffentliche Hand (Kanton und Gemeinden) finanziell eine sehr große Belastung sind und deshalb auf ein striktes Minimum begrenzt sind.

Py. 3 ÂGE DES MINEURS VS PLACÉS HORS CANTON / ALTER DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN

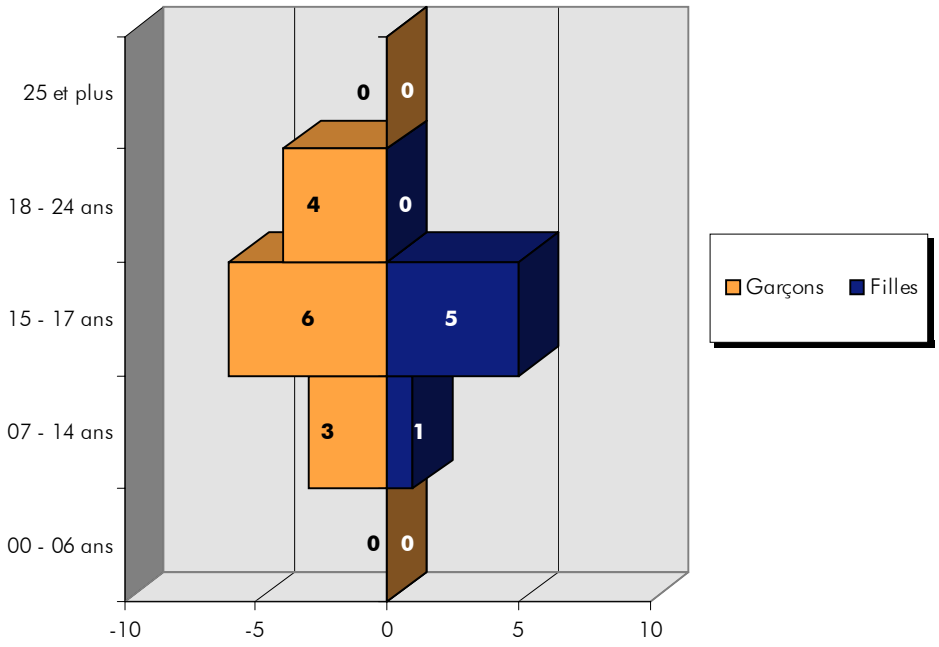

Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton
Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

2.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON.

La PYRAMIDE 3 nous donne les indications sur l'âge ainsi que la répartition par sexe des jeunes valaisans placés en institutions spécialisées hors canton.

Premièrement: le nombre de garçons placés (13) est supérieur au nombre de filles placées (6). Si nous analysons la tranche d'âge, nous pouvons constater que la population masculine a entre 7 et 24 ans.

Si nous analysons en détail les garçons, nous constatons que la pyramide ressemble partiellement à celle de 2003 avec quelques différences cependant, à savoir:

- la population est plus nombreuse;
- une augmentation de pensionnaires placés ayant entre 7 et 14 ans (+3 personnes);

2.11.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

Die PYRAMIDE 3 gibt uns Aufschluß über das Alter sowie Geschlecht der ausserkantonal platzierten Walliser Jugendlichen.

Als Erstes können wir feststellen, daß die Anzahl platzierter Knaben grösser ist (13) als die Anzahl Mädchen (6). Wenn wir die Altersgruppen analysieren, so können wir sehen, daß die männliche Altersgruppe zwichen 7- bis 24- Jahre alt ist.

Wenn wir die Zahl der männlichen Heiminsassen analysieren, können wir feststellen, daß die Pyramide eine ähnliche Form hat wie letztes Jahr. Nachfolgende Aenderungen sind feststellbar :

- die Population ist grösser;
- die Zahl der Platzierten hat zugenommen (+3) für die Altersgruppe 7-14 Jahre;

- une augmentation de pensionnaires placés ayant entre 18 et 24 ans (+4 personnes);

- une diminution de pensionnaires placés ayant entre 0 à 6 ans (-1 personne).

Si nous analysons les pensionnaires féminins, nous constatons une diminution (-2) par rapport à l'année précédente.

Si nous analysons la tranche d'âge, nous constatons:

- la tranche d'âge des 15 à 17 ans a diminué de 3 unités;

- la tranche d'âge des 18 à 24 ans n'existe plus;

- les placements de pensionnaires ayant entre 7 et 14 ans a augmenté (+1).

2.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.

Les coûts de placements hors canton étant très élevés pour les pouvoirs publics, il nous paraissait important de donner une indication quant à la durée du placement hors canton de ces jeunes.

Pour cette raison, le GRAPHIQUE 16 a été créé afin de pouvoir prendre connaissance de la longueur du placement.

Veuillez cependant noter que toute la statistique respectivement les données sur les graphiques et tableaux dans ce présent rapport de planification sont axées sur une année, à savoir 2004.

Ce graphique ne nous informe pas sur la durée totale du placement.

La première constatation que nous pouvons faire, c'est que la plus grande partie des placements sont des séjours à durée limitée. En règle générale, ces séjours durent entre 1 et 4 mois. Ceci provient également du fait que les placements hors canton sont utilisés ponctuellement lorsque

- die Zahl der Platzierten hat zugenommen (+4) für die Altersgruppe 18-24 Jahre;

- die Zahl der Platzierten hat abgenommen (-1) für die Altersgruppe 0-6 Jahre.

Die Zahl der weiblichen Heiminsassen ist im Vergleich zu 2003 gesunken.

Bezüglich der platzierten Mädchen kann festgehalten werden :

- die Altersgruppe 15-17 Jahre ist um 3 Einheiten gesunken;

- keine Platzierungen der Altersgruppen 18-24 Jahre;

- Zunahme um 1 Person der Altersgruppe 7-14 Jahre.

211.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN.

Da die Kosten eines Aufenthaltes außerhalb des Kantons für die öffentliche Hand sehr aufwändig sind, wurde entschieden, in diesem Planungsbericht die Dauer des Aufenthaltes eines Walliser Jugendlichen anzugeben.

Um dies zu tun, wurde die GRAFIK 16 in den Planungsbericht miteinbezogen, damit die Länge des Aufenthaltes erfahren werden kann.

Es gilt aber zu berücksichtigen, daß jede hier aufgeführte Tabelle und die Grafik sich auf das gerade aktuelle Jahr beschränkt; also in diesem Planungsbericht das Jahr 2004.

Diese hier aufgeführte Grafik informiert uns nicht über die Gesamtdauer des Aufenthaltes.

Die erste Feststellung, die wir machen können ist, daß der größte Anteil kurz befristete Aufenthalte sind und zwischen einem und vier Monate

Gr. 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton / Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen VS

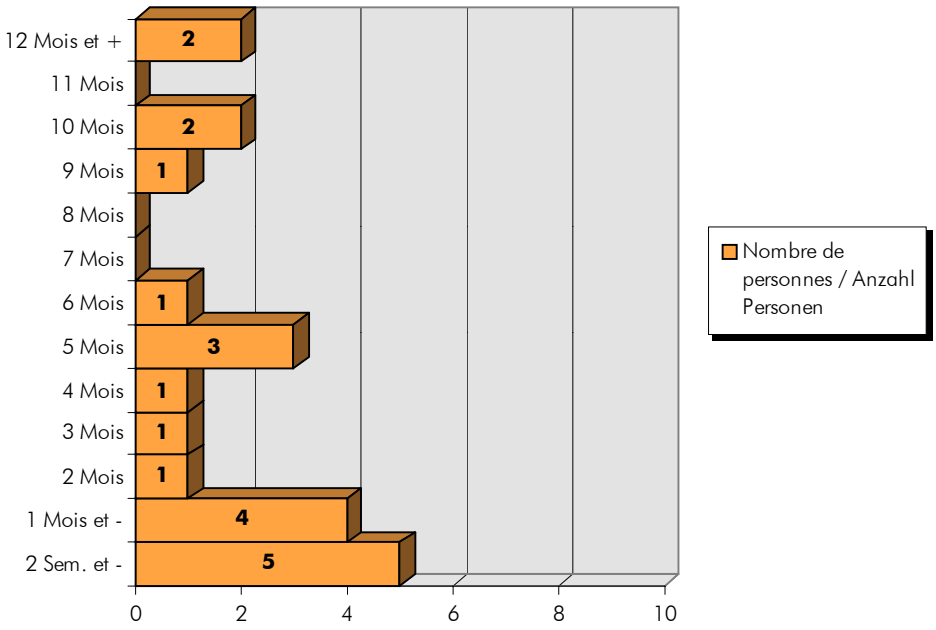

Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton
Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

besoin est et lorsque l'offre institutionnelle du canton ne propose pas de solution adéquate.

De la totalité des 21 placements, 5 durent entre 1 et 2 semaines. Exprimé en % ainsi que par trimestre nous obtenons les chiffres suivants:

- 52,38 pour-cent des séjours durent jusqu'à 3 mois;
- 23,81 pour-cent des séjours durent de 4 jusqu'à 6 mois;
- 4,76 pour-cent des séjours durent de 7 jusqu'à 9 mois;
- 19,04 pour-cent des séjours durent 10 mois et plus.

dauern. Dies entspricht der Tatsache, dass Aufenthalte außerhalb des Kantons nur punktuell eingesetzt werden, wenn es für notwendig erachtet wird und wenn das institutionelle Angebot des Kantons keine passende Lösung anbieten kann.

Von den insgesamt 21 Platzierungen dauern 5 zwischen einer und zwei Wochen. In Prozentzahlen ausgedrückt und nach Quartal ergibt sich folgendes Bild:

- 52,38 Prozent der Aufenthalte dauern bis zu drei Monaten;
- 23,81 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen vier bis sechs Monaten;
- 4,76 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen sieben bis neun Monaten;
- 19,04 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen 10 Monaten und mehr.

TABLEAU 11 / D3.1 2004

DESTINATION / BESTIMMUNGSORT	TYPE / TYPUS 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	16	19	TOTAL
Mineurs du canton placés hors du canton / Einheimische Minderjährige auswärts platziert	0	4	2	0	5	1	0	1	2	0	1	1	1	18
Mineurs d'autres cantons placés dans le canton / Auswärtige Minderjährige im Kanton platziert	15	0	27	16	43	0	8	33	18	6	0	0	0	166
TOTAL	-15	4	-25	-16	-38	1	-8	-32	-16	-6	1	1	1	-148

Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch

2.12 ÉCHANGES INTERCANTONAUX

2.12.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS

En 2004, le GRAPHIQUE 15 nous illustre que la balance des échanges de mineurs est négative pour la quasi-totalité des types de placements. Le solde de la balance des échanges de mineurs a augmenté par rapport à l'année 2002. Il se situe à exactement 148 placements de mineurs Confédérés. De manière détaillée, nous pouvons constater que le nombre de placements de Confédérés a augmenté de 23 unités (+16,08%). Le nombre de placements de valaisans hors canton a augmenté de 1 unités (partiellement de très courte durée) par rapport à 2003.

Nous pouvons constater par rapport à 2003 une augmentation générale de la demande de places par les Confédérés. Nous constatons une augmentation de la demande de placements de Confédérés pour les types 5 et 8 et 3. Étant donné que l'Office fédéral de la justice a exigé pour la planifi-

2.12 INTERKANTONALER AUSTAUSCH

2.12.1 BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN.

Wir können in der GRAFIK 15 sehen, daß im Jahr 2004 die Bilanz der Austausche von Minderjährigen nahezu für jeden Typus negativ war. Der Saldo der Bilanz des Austausches ist gegenüber 2003 grösser geworden. Er beläuft sich auf einen Überschuß von Platzierungen von Eidgenossen um genau 148 Einheiten. Im Detail, können wir sehen, daß die Anzahl Platzierungen von Eidgenossen gestiegen ist (+23 Einheiten oder 16,08%). Die Anzahl Platzierungen von Walliser Minderjährigen ist im Verhältnis zu 2003 um 1 Einheit gestiegen (wobei es sich auch um sehr kurze Aufenthalte handelt).

Wir können gegenüber 2003 eine generelle Erhöhung der Nachfrage an Platzierungen von Eidgenossen in nahezu allen Typen feststellen. Wir stellen eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Eidgenossen in den Typen 5 und 8 und 3 fest. Da das Bundesamt für Justiz für den Planungs-

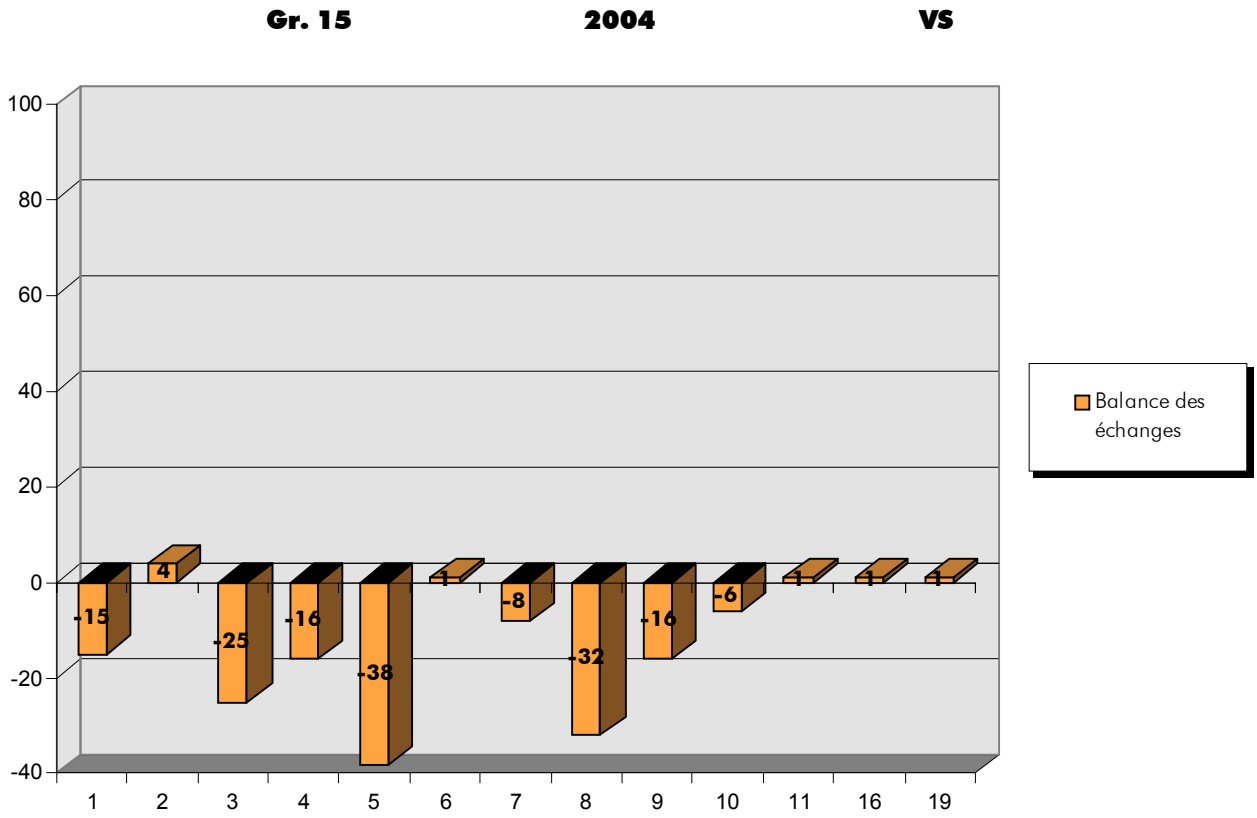

Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges
Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches

cation 2004 une nouvelle classification des institutions en appliquant une nouvelle typologie de 1 à 20 et non plus comme avant une classification sur uniquement 6 types différents, il nous est impossible de faire une comparaison précise et adéquate par rapport à l'année précédente.

Pour la plupart des types de placements, la balance des échanges est négative. Nous assistons à une grande demande de placements de Confédérés pour des séjours de type 5 (25,91%) et 8 (19,87%). Le canton profite de cette situation étant plus "offreur" de places que "demandeur".

bericht 2004 eine neue Typenbezeichnung der statistisch erfassten Institutionen verlangt hat, ist es uns nicht möglich einen präzisen und vollkommenen Vergleich mit dem letzten Jahr zu machen, da die bis anhin angewandten 6 Typen durch 20 verschiedene Typenbezeichnungen aufgeteilt worden sind.

Für die Mehrzahl der Typen von Aufenthalten ist die Bilanz des Austausches negativ. Wir stellen eine große Nachfrage der Eidgenossen für Platzierungen des Typus 5 (25,91%) und 8 (19,87%) fest. Unser Kanton profitiert von dieser Situation, da er mehr Plätze anbietet, als er nachfragt.

Gr. 8 Évolution de la balance des échanges / VS Entwicklung des Austausches

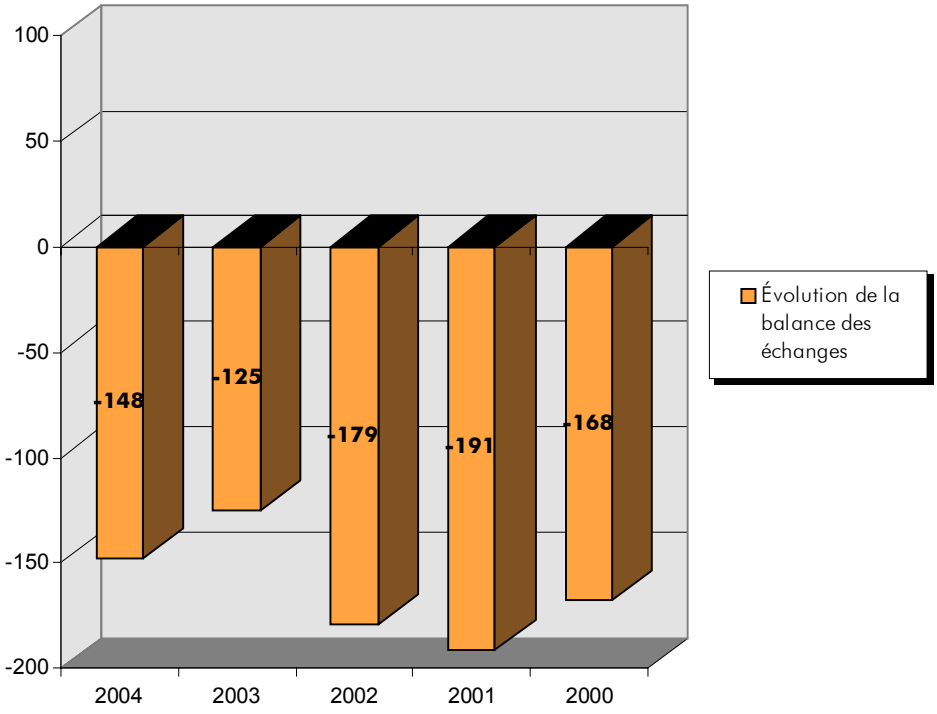

Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges
Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

2.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES

CONCLUSION :

L'évolution de la balance des échanges représentée ici graphiquement, nous permet de constater que le canton du Valais à toutes les années une balance négative. Le canton du Valais accueille donc plus de mineurs Confédérés qu'il ne place de mineurs valaisans dans les autres cantons.

Si nous comparons les évolutions de la balance des échanges d'année en année, nous constatons que jusqu'en 1995, nous avions une balance des échanges relativement stable qui se situait à environ - 90 placements. Entre 1995 et 1996, nous avions pu constater une augmentation de la différence d'environ 13%. Entre 1996 et 1997, nous assistions à une augmentation sensible du solde négatif de près de 21%. Si nous comparons la balance des échanges de 1997 et celle de 1998, nous assistons à une forte augmentation du solde négatif de la balance des échanges de près de 32,5%. Si nous comparons la balance des échanges de 1998 et celle de 1999, nous assistons à stabilisation du solde négatif de la balance des échanges. En comparaison à

2.13 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES

ZUSAMMENFASSUNG :

Die hier grafisch aufgeführte Entwicklung des Austausches zeigt uns, daß die Bilanz für den Kanton Wallis jeweils negativ ist. Der Kanton Wallis nimmt somit mehr Kinder aus anderen Kantonen auf als Walliser, die ausserkantonal platziert werden.

Wenn wir die Entwicklung der Bilanz des Austausches jährlich vergleichen, können wir feststellen, daß bis 1995 die Bilanz relativ stabil war: ungefähr 90 Platzierungen. Zwischen 1995 und 1996 war eine Erhöhung der Differenz von rund 13% festzustellen. Zwischen 1996 und 1997 konnten wir eine große Erhöhung der Bilanz um nahezu 21% feststellen. Wenn wir die Entwicklung der Bilanz des Austausches zwischen 1997 und 1998 vergleichen, so können wir eine große Erhöhung der Differenz feststellen. Gegenüber 1997 haben wir eine Erhöhung der Bilanz um 32,5 %. Wenn wir die Entwicklung der Bilanz des Austausches zwischen 1998 und 1999 vergleichen, so können wir eine Stabilisierung der Differenz ausmachen. Im Vergleich zu 2000 war der Saldo der Bilanz des Austausches 2001 gestiegen (+13,69%) bedingt durch eine Stabilisierung der Anzahl auswärts platzierten

2000, la balance des échanges de 2001 avait nettement progressé (+13,69%). Ceci était dû au fait que le nombre de placements de Confédérés dans le canton du Valais avait augmenté mais aussi au fait que le nombre de valaisans placés hors canton était resté stable. Pour l'année 2002 par contre, nous avions pu constater pour la première fois une interruption de cette tendance puisque la différence de la balance des échanges avait diminué par rapport à l'année précédente d'exactement 12 unités ou 6,28 %.Pour l'année 2003, la tendance se confirmait puisque la différence de la balance des échanges diminuait encore par rapport à 2002 d'exactement 64 unités ou 35,75 %. Il est intéressant de constater que cette tendance fut stoppée en 2004 car nous avons constaté une nette augmentation du nombre de Confédérés placés en Valais augmentant la différence la balance des échanges de 23 unités ou 18,4%.

Mentionnons encore les chiffres de la balance des échanges de ces 11 dernières années:

- En 1994 nous avions un excédent de 87 personnes.
- En 1995 nous avions un excédent de 90 personnes.
- En 1996 nous avions un excédent de 102 personnes.
- En 1997 nous avions un excédent de 123 personnes.
- En 1998 nous avions un excédent de 163 personnes.
- En 1999 nous avions un excédent de 163 personnes.
- En 2000 nous avions un excédent de 168 personnes.
- En 2001 nous avions un excédent de 191 personnes.
- En 2002 nous avions un excédent de 179 personnes.
- En 2003 nous avions un excédent de 125 personnes.
- En 2004 nous avons un excédent de 148 personnes.

Walliser Minderjährigen wie auch eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Eidgenossen im Wallis. Im Jahr 2002 hingegen konnten wir zum ersten Mal einen Unterbuch dieser Tendenz feststellen, das heißt die Differenz nahm zum ersten Mal etwas ab, um genau 12 Einheiten oder 6,28 Prozent. Für das Jahr 2003 konnte die Tendenz bestätigt werden, da der Saldo der Bilanz des Austausches sich ebenfalls verringert hatte, gegenüber 2002 um genau 64 Einheiten oder 35,75%. Es ist interessant festzustellen, dass diese Tendenz 2004 gestoppt wurde, da wir eine echte Zunahme an Platzierungen von Eidgenossen im Wallis festgestellt haben. Dies hat zur Konsequenz, dass die Differenz bei der Bilanz des Austausches wieder größer geworden ist um 23 Einheiten oder 18,4 %.

Hier noch mal kurz den Saldo der Bilanz des Austausches der letzten 11 Jahre:

- 1994 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 87 Personen.
- 1995 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 90 Personen.
- 1996 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 102 Personen.
- 1997 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 123 Personen.
- 1998 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 163 Personen.
- 1999 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 163 Personen.
- 2000 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 168 Personen.
- 2001 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 191 Personen.
- 2002 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 179 Personen.
- 2003 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 125 Personen.
- 2004 haben wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 148 Personen.

CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION

3.1 INTRODUCTION

L'équipement social du canton du Valais s'est développé par la création d'institutions d'éducation spécialisées dans la prise en charge de mineurs et de jeunes adultes.

Dans le présent document, nous avons retenu 11 institutions parmi les vingt existantes. Dix d'entre elles sont déjà reconnues par la Confédération. Il s'agit de :

- l'Institut FLEURS DES CHAMPS (reconnaissance par le canton uniquement)
- l'Institut CITÉ PRINTEMPS
- la Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre pédagogique et scolaire (CPS)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage (CPA)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage mixte (CPAM)
- le Foyer d'accueil LA FONTANELLE
- le Foyer LA CHALOUPE
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)
- la Maison d'éducation au Travail de PRAMONT appelée (MET)

Une institution ne dispose pas d'une reconnaissance du Canton et de la Confédération. Le Chef du Département de l'Éducation, de la Cul-

KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG

3.1 EINFÜHRUNG

Der Kanton Wallis verfügt über eine beachtliche Anzahl von sozialpädagogischen Einrichtungen der verschiedenen Typen.

In diesem Planungsbericht haben wir 11 Institutionen beschrieben und analysiert. Zehn davon sind vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden. Es sind dies:

- das Institut FLEURS DES CHAMPS (nur Anerkennung vom Kanton)
- das Institut CITÉ PRINTEMPS
- die Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre pédagogique et scolaire" (CPS)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage" (CPA)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage mixte" (CPAM)
- das "Foyer d'accueil LA FONTANELLE"
- das "LA CHALOUPE"
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Foyer des Jeunes Travailleurs" (FJT)
- die Arbeitserziehungsanstalt von PRAMONT genannt (MET)

Eine Einrichtung ist weder vom Bund noch vom Kanton als spezialisierte Einrichtung anerkannt. Sie ist im Besitze einer Betriebsbewilligung, erteilt durch den Vorsteher des Departementes für Erziehung, Kultur und Sport. Der Kanton beteiligt sich an

ture et du Sport a donné à cette institution une autorisation d'exploitation. Le Canton participe aux charges d'exploitation. Il s'agit de l'institution:

- L'ÎLOT DE PORT-VALAIS

Les institutions spécialisées reconnues par le canton et l'OFJ hébergent des jeunes qui ont été placés principalement pour les raisons suivantes :

- indication psycho-sociale ;
- mesure prise par une autorité tutélaire;
- décision judiciaire.

Pour chaque institution, nous mentionnons ci-après :

- présentation de l'institution;
- évolution du nombre de places offertes et du taux d'occupation;
- répartition du nombre de mineurs places durant l'année 2004 selon l'âge, le sexe, etc.

den Betriebskosten. Es handelt sich um das Heim:

- L'ÎLOT DE PORT-VALAIS

Die hier erwähnten spezialisierten Heime, die vom Kanton sowie vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden sind, beherbergen Jugendliche, die aus folgenden Gründen platziert werden:

- eine psycho-soziale Indikation;
- Einweisung durch die Vormundschaftsbehörde;
- nach strafrechtlichem Beschluß.

Jede Institution wird folgendermaßen beschrieben:

- Beschreibung und Vorstellung der Institution;
- Entwicklung des Platzangebotes und des Belegungssatzes;
- Aufteilung der Anzahl platzierter Minderjähriger im Jahr 2004 nach Alter, Geschlecht, usw.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut FLEURS DES CHAMPS
3962 MONTANA

Téléphone : 027 / 481 23 67
Fax : 027 / 481 23 68

Institut Fleurs des Champs Montana

PRÉSENTATION

Support juridique:	Fondation Fleurs des Champs
Statut juridique:	Privé
Année de fondation:	1951
Typologie officielle OFJP:	Type 19

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	enfants placés par les services sociaux
Âge:	0 à 7 ans
Sexe:	mixte
Langue:	française en majorité
Capacité d'accueil:	7 places
Forme d'accueil:	l'internat est ouvert 365 jours par année pour des placements à court, moyen ou long terme ainsi que des placements d'urgence
Admission:	toute l'année, avec autorisation du SCJ
Objectifs poursuivis:	offrir aux enfants un cadre sécurisant qui leur permette de retrouver une sécurité affective, psychique et physique indispensable à leur épanouissement.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs: apprentissage des rituels de la vie quotidienne et de la vie en communauté. Soutien scolare.

Prestations et activités spécifiques: travail en réseau avec les différents partenaires sociaux: psycholoques, logopédistes, ergothérapeutes, etc. et partenariat avec les parents.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

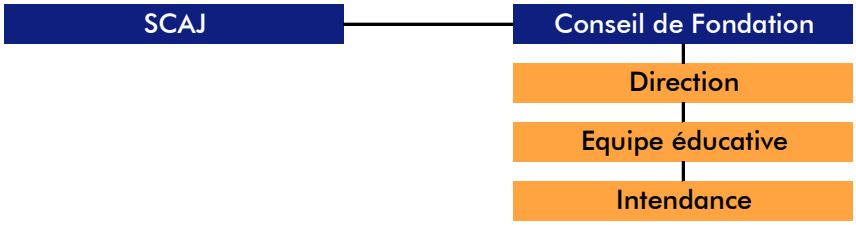

Types de spécialisations des collaborateurs: éducatrices de la petite enfance, veilleuses

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 0
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives Références théoriques: -

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: subventions SCJ

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs: Le départ en août d'une fratrie de 3 présents chez nous depuis 2000 a créé un grand vide au sein de l'équipe éducative qui s'était beaucoup attachée. Malgré un nombre d'enfants plus faible l'équipe regrette le peu de temps de prise en charge effective par rapport à la crèche/école.

Commentaires quantitatifs: Nous avons vécu une grande fluctuation au cours de cette année 2004 pendant laquelle l'été nous a valu un groupe au complet. C'est également pendant cette période que nous avons eu les demandes malheureusement refusées par manque de place. La fin d'année par contre s'est montrée très très calme (3 enfants en octobre et novembre) et nous avons malheureusement perdu du personnel qualifié par manque de travail

Comme nous pouvons le constater, la totalité des journées proviennent de pensionnaires valaisans.

Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée pour 82% des placements et 16% pour 1 mois.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

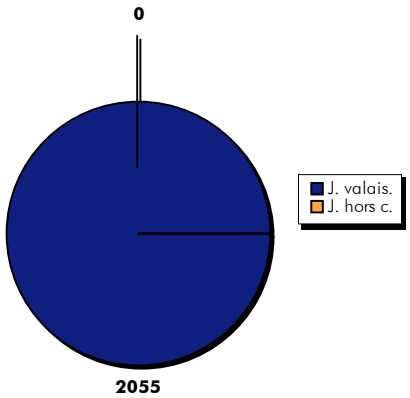

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

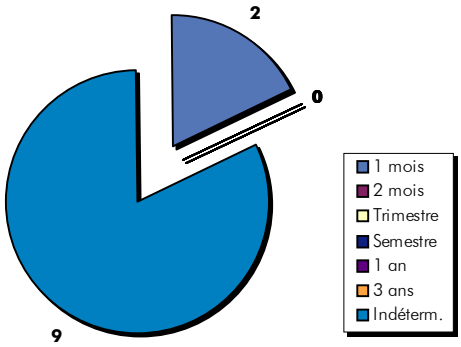

FLEURS DES CHAMPS

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	7	7	7	6	6
Journées d'ouverture	366	365	365	365	366
Journées d'exploitation	2562	2555	2555	2190	2196
Journées de séjour	2055	2301	2328	1294	1183
Capacité non utilisée	507	254	227	896	1013
Taux d'occupation	80.21%	90.06%	91.12%	59.09%	53.87%

L'institut FLEURS DES CHAMPS a été recensé pour la première en fois dans le rapport de planification en 1996. Nous avions pu constater en 2000 et 2001 une diminution importante du taux d'occupation pour des raisons de profonds changements au sein de l'institution. Depuis maintenant trois ans, le taux a augmenté au-delà des 80 %. Pour cette année cependant, il a diminué de 9,84 point par rapport à 2003.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

FLEURS DES CHAMPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
00 - 06 ans	8	8
07 - 14 ans	3	3
15 - 17 ans	0	0
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	11	11

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

FLEURS DES CHAMPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Garçons	5	5
Filles	6	6
TOTAL	11	11

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 0 et 6 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte à dominance féminine.

TABLEAU 23 — 2004

FLEURS DES CHAMPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Interne	11	11
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	11	11

Nous constatons que les placements effectués en 2004 sont exclusivement des journées de séjour en interne.

TABLEAU 24 / C4 — 2004

FLEURS DES CHAMPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Droit pénal	0	0
Droit civil	11	11
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	11	11

La base légale pour taus les placements dans cette institution est de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

ILOT de Port-Valais
Route de la Lanche
1897 LE BOUVERET

Téléphone : 024 / 481 38 04

PRÉSENTATION

Support juridique:	Période transitoire, fondation en constitution
Statut juridique:	Actuellement raison individuelle privée
Année de fondation:	1990
Typologie officielle OFJP:	Type 19

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	enfants
Âge:	0-11 ans
Sexe:	mixte
Langue:	français
Capacité d'accueil:	12 places
Forme d'accueil:	prioritairement internat. Accessoirement semi-internat.
Admission:	par l'intermédiaire des services placeurs officiels
Objectifs poursuivis:	Répondre aux besoins de l'enfant. Par exemple : sécurité, cadre affectif, problèmes scolaires, etc.

Enfants: Limiter les conséquences d'un placement, en collaborant intensivement avec les familles, les réseaux, l'école, etc.

Adultes: Développer les compétences parentales. Créer, par le biais d'un processus d'encadrement, les conditions permettant le retour de l'enfant dans son lieu d'origine.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Partenariat avec les familles d'origine, les écoles et les services officiels.

Prestations et activités spécifiques:

Accueil professionnel. Travail de réseau, soutien scolaire. Développer dans les familles les compétences parentales. Travail psychologique individuel ou en groupe par psychologue diplômé.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

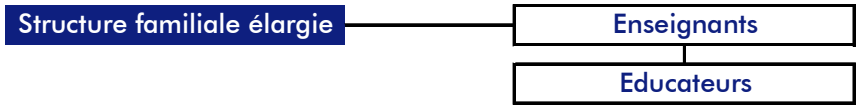

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialiés , psychologue

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4
Temps partiel: 4

Options socio-éducatives Références théoriques:

référence au modèle systémique

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Autre: facturation forfaitaire Fr. 100.--/jour

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

-

Commentaires quantitatifs:

Depuis une quinzaine d'années l'Ilot de Port-Valais s'est constitué et développé sous la responsabilité et grâce à l'énergie et aux convictions d'un couple d'entrepreneurs-indépendants. Les exigences des services de l'Etat et les modifications structurellles ont été financées par des ressources privées. Le patrimoine actuel représente une valeur vénale de 1,5 millions.

Nous avons obtenu du Chef du département une nouvelle autorisation d'exploiter. Pour sa part, le Chef du service cantonal d'aide à la jeunesse nous a fixé un délai pour modifier notre statut juridique, afin de l'adapter aux exigences de la loi.

La constitution d'une fondation d'utilité publique est compatible avec notre mode de fonctionnement, à nos contigences privées, familiales et structurelles et assure La pérénité de la structure.

Le mandat de la fondation doit permettre d'assurer la sauvegarde et le développement des buts poursuivis, dans le respect du concept de travail d'origine (c.f famille d'accueil professionnelle - parentalité multiple). Elle serait en outre chargée du contrôle de la gestion de la structure d'accueil. Nous ne souhaitons pas bénéficier d'un subventionnement de l'Etat. Nous demandons, par contre, la couverture du coût des prestations fournies.

Les statuts de la fondation sont prêts et nous travaillons actuellement à la réalisation d'un contrat de prestations en partenariat avec l'Etat.

Un travail de diplôme réalisé par la psychologue de l'Ilot a permis d'évaluer scientifiquement, au travers du regard des enfants placés, la pertinence du concept de la parentalité multiple. Au cours de l'année à venir, nous utiliserons ce travail pour mener une réflexion au sein de l'équipe d'intervenants et de collaborateurs. L'objectif est d'apporter les ajustements nécessaires, tout en clarifiant le contenu.

Le taux d'occupation élevé nous met toujours sous pression. Nous savons que dans notre mode de fonctionnement il y a des paliers dans l'effectif d'accueil que nous devons respecter. Les contraintes de gestion au sens large (enfants, personnel, services, administration, etc), nous maintiennent en tensions permanentes. Cette année encore, le nombre de demandes non satisfaites nous interpelle. Nous ne pouvons pas assurer un agrandissement de la structure, cela serait contraire aux concepts de famille élargie. Nous voulons offrir des réponses crédibles à ces nouveaux besoins. Nous développerons dès que possible l'accueil de familles entières, pour les soutenir dans leur fonction parentale, par le biais d'un mandat sur la base de références théoriques systémiques et d'une orientation transgénérationnelle.

Le Bouveret, le 18 juillet 2005

Ilot de Port-Valais

L'analyse du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater qu'une partie des journées de séjour dans cette institution proviennent de placements hors canton. Il s'agit exactement de 53% du nombre total de journées.

En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la quasi-totalité (96%) sont des placements qui ont une durée d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

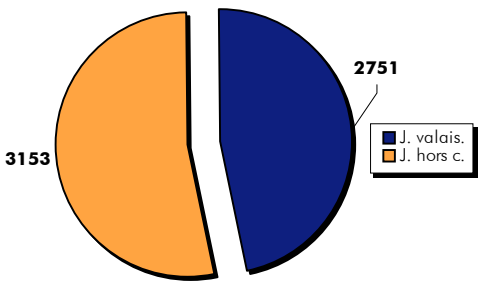

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

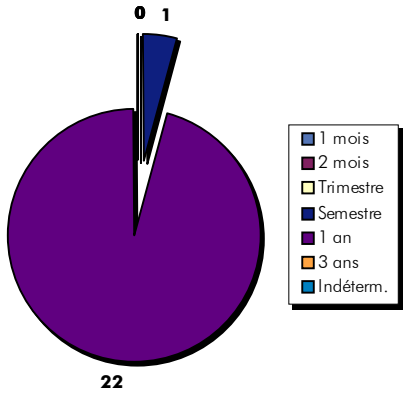

L'ILOT DE PORT-VALAIS

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	12	12	12	12	12
Journées d'ouverture	366	365	365	365	366
Journées d'exploitation	4392	4380	4380	4380	4392
Journées de séjour*	5032	4382	4645	5179	5897
Capacité non utilisée	-640	-2	-265	-799	-1505
Taux d'occupation	114.57%	100.05%	106.05%	118.24%	134.27%

*(ne sont prises en compte que les journées d'internat)

L'ILOT DE PORT-VALAIS a été recensé pour la première en fois dans le rapport de planification en 1996. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année. Nous constatons que le taux d'occupation de l'institution est également en 2004 au-dessus de 100% ceci représente quasiment 2 places à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

L'ILOT DE PORT-VALAIS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
00 - 06 ans	8	8
07 - 14 ans	12	12
15 - 17 ans	3	3
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	23	23

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

L'ILOT DE PORT-VALAIS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Garçons	14	14
Filles	9	9
TOTAL	23	23

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 — 2004

L'ILOT DE PORT-VALAIS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Interne	20	20
Externe	3	3
PCE / ENB	0	0
TOTAL	23	23

TABLEAU 24 / C4 — 2004

L'ILOT DE PORT-VALAIS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Droit pénal	0	0
Droit civil	22	22
Loi AI	1	1
Autres	0	0
TOTAL	23	23

Nous constatons que les placements effectués en 2004 sont en majorité des journées de séjour en interne (86,95%).

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'en 2004, que la grande majorité sont des placements de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

CITÉ PRINTEMPS
CP 2257
R. Gravelone 3
1950 SION 2

Téléphone : 027 / 329 00 60

PRÉSENTATION

Support juridique:	Fondation Sainte-Famille, Sion.
Statut juridique:	Privée et reconnu d'utilité publique.
Année de fondation:	1973
Typologie officielle OFJP:	Type 4 Type 13

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Filles et garçons qui, par leurs difficultés personnelles, familiales, sociales, scolaires ont besoin d'un accompagnement éducatifspécialisé et d'un éloignement du cadre familial. Ces jeunes effectuent leur scolarité et leur formation professionnelle dans divers établissements situés, prioritairement, en ville de Sion.
Âge:	6 - 18 ans, au-delà si nécessaire (mais pas d'admission après 18 ans).
Sexe:	Filles et garçons.
Langue:	Français.
Capacité d'accueil:	54 places réparties en 6 groupes éducatifs.
Forme d'accueil:	Internat Prise en charge partielle (semi-internat) Prise en charge éducative extérieure (PCE) Accueil d'urgence.
Admission:	En permanence suivant les places disponibles, mais avec une préférence pour la rentrée scolaire d'août pour les jeunes en scolarité obligatoire.
Objectifs poursuivis:	Permettre à chaque jeune : - de s'épanouir et de progresser, - de trouver son équilibre, - d'exercer ses droits, - d'assumer ses actes, ses responsabilités et ses obligations, - d'acquérir son indépendance, - de préparer un retour en famille ou une vie en studio, - de s'insérer dans la société.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie par objectifs avec mise en place de plans d'action individualisés prenant en compte les attentes du jeune, de ses parents/représentant légal et du Service placeur.
Pédagogie se basant également sur les actes de la vie quotidienne (repas, hygiène, devoirs, etc.) visant à valoriser l'enfant dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer sa relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.

Prestations et activités spécifiques:

Des entretiens réunissent régulièrement la famille, le jeune et l'éducateur référent pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif, pour échanger, relever la progression et, en temps opportun, préparer le départ de l'institution de leur enfant.
Un soutien particulier est apporté à chaque jeune dans sa scolarité ou son apprentissage, et nous favorisons l'élaboration des projets de groupe. Dans le secteur des 6-15 ans, l'institution organise des camps durant chaque période de vacances scolaires.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

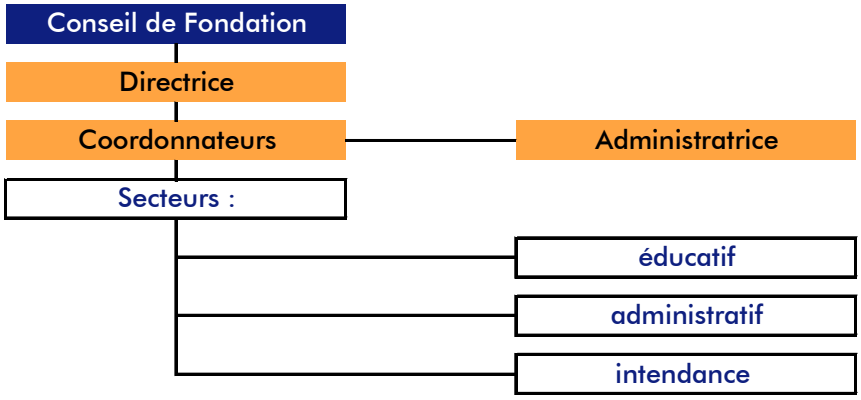

Types de spécialisations des collaborateurs:

Education spécialisée, praticien-formateur, formation en systémique, en PNL, moniteur J&S, etc.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 10
Temps partiel: 37

Options socio-éducatives Références théoriques:

- L'approche systémique oriente notre collaboration avec les familles, les intervenants significatifs et l'entourage social du jeune.
- La pédagogie par objectifs permet la co-construction d'un projet avec le jeune, les parents et/ou le représentant légal, dans lequel la scolarité et la formation professionnelle sont prioritaires.
- Notre conception pédagogique est également sous-tendue par une vision spirituelle empreinte d'éthique chrétienne.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: Fondation Sainte-Famille
Service de l'Action sociale

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Tout système a ses problèmes, ses crises. L'institution n'y échappe pas non plus. C'est ainsi que de manière diffuse et de façon plus accentuée dans certains groupes éducatifs, on a vu émerger des manifestations de violence comme bousculades, bagarres, propos racistes, insultes, détérioration du matériel, etc. Ces troubles concourent à faire naître un climat de mésentente, de lourdeur, de méfiance entre jeunes, créent un sentiment d'insécurité ressenti aussi par les éducateurs.

Ces incivilités et cette violence ont été, pour nous adultes, l'occasion de nous poser un certain nombre de questions, de travailler ensemble en unissant nos connaissances et nos compétences. Dans l'accompagnement des jeunes, nous avons également porté une attention soutenue aux richesses, aux ressources, aux potentialités de chaque jeune. Parallèlement, nous avons aussi mis en place un renforcement par récompense pour les jeunes qui allaient bien, car pour attirer l'attention de l'éducateur, ils se mettaient eux aussi en infraction avec le règlement. Le travail auprès de ces jeunes nous invite à redécouvrir combien la fermeté et la bienveillance sont nécessaires à toute croissance humaine.

Le profil des familles/jeunes que nous accompagnons n'est plus le même que celui d'il y a dix ans. En 1995, les placements relevant du droit public représentaient le 80.30% de l'effectif institutionnel, ceux relevant du droit civil le 12.70 % et ceux relevant du droit pénal de 7 %. Depuis 1995, nous n'avons cessé d'observer une diminution des placements relevant du droit public et une augmentation de ceux relevant du droit civil et pénal. En 2004, la proportion des journées de séjour relevant du droit public est de 34.90%, celles du droit civil de 53.90% et celles du droit pénal de 11.20%. Cette donne implique des modifications dans notre travail éducatif avec les enfants, mais également dans celui entrepris avec les familles. Nous observons une délégation de tâches toujours plus importantes de la famille vers l'institution. Cela nous préoccupe, car les ressources en personnel éducatif attribuées ne prennent pas en compte cette évolution.

Commentaires quantitatifs:

Notre institution a été largement sollicitée durant cette année 2004. A quelques reprises, nous avons refusé des demandes de placement, notamment dans le secteur des 15-18 ans, pour cause d'effectif complet.

Durant cette année, nous avons accueilli 27 nouvelles situations, dont 18 dans le secteur des 6-15 ans et 9 dans le secteur des 15-18 ans. Tous ces jeunes sont domiciliés en Valais. L'an dernier, nous avions connu pareil mouvement dans l'accueil de nouvelles situations.
D'autre part, nous avons également été sollicité à dix reprises par les Services sociaux/la Police pour accueillir un jeune en hébergement d'urgence.

Durant cette même période, 25 placements se sont terminés, dont 10 dans le secteur des 6-15 ans, 10 dans le secteur des 15-18 ans et 5 en prise en charge extérieure (PCE). Nous saluons le travail remarquable des éducateurs et la collaboration fructueuse des familles qui ont permis à 76% des jeunes de vivre à nouveau auprès de leur famille au terme du placement. Quatre jeunes ont emménagé dans un studio au terme de leur placement. Ils étaient majeurs ou sur le point de le devenir. Toutefois, les conditions optimales n'étaient pas réunies pour leur permettre de vivre à nouveau chez eux. Un autre foyer éducatif a pris le relais pour 2 jeunes.

La durée moyenne de collaboration de l'ensemble des collaborateurs s'élève à 10.4 années. Dans le secteur de la direction, cette moyenne est de 15.3 années, au sein du secteur du secrétariat de 10.1 ans, secteur des 6-15 ans : 10.2, alors qu'elle est de 12.03 années dans le secteur éducatif des 15-18 ans. Les veilleuses totalisent une moyenne de 7.5 années de collaboration et les collaborateurs du secteur des services généraux de 8 années de service. Cette fidélité du personnel nous est profitable sur bien des domaines. Toutefois, elle a une incidence certaine sur le prix de revient d'une journée.

▶

Nous pouvons constater que pour cette institution, le nombre de journées de séjour provenant de placements hors canton est peu important et représente 6% du nombre total de journées de séjour.

▶▶

Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle. Il se peut donc qu'un placement annuel dure effectivement plus long qu'indiqué ici. Il est intéressant cependant de constater qu'environ 8% sont de durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

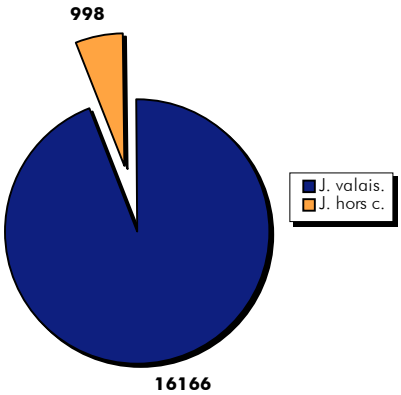

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

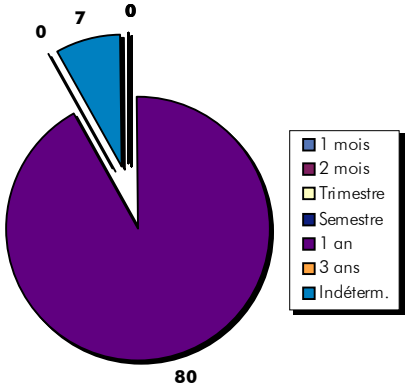

CITE PRINTEMPS

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	54	54	59	59	59
Journées d'ouverture	366	365	365*	365*	366
Journées d'exploitation	19764	16650	18135	18135	21594
Journées de séjour	18281	16009	14464	13989	14323
Capacité non utilisée	1483	641	3671	4146	7271
Taux d'occupation	92.50%	96.15%	79.76%	77.14%	66.33%

*(19x365)+(40x280)

L'institut CITÉ PRINTEMPS est la plus grande institution du canton du Valais ouverte à l'année. Toutefois, si nous comparons le taux d'occupation entre 2004 et 2003, il a diminué de 3.66 points, malgré une augmentation de 1'155 journées de séjour. Ceci est dû à la modification du mode de saisie des journées d'exploitation demandée par l'OFJ qui se base sur le calendrier civil et non plus sur le nombre de places à disposition en fonction des périodes : week-ends et vacances scolaires 18 places sur 54 (cf. p. 24).

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

CITE PRINTEMPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 4	TYPE / TYPUS 13	TOTAL
00 - 06 ans	1	0	1
07 - 14 ans	41	2	43
15 - 17 ans	33	0	33
18 - 24 ans	9	0	9
25 ans et plus	0	0	0
TOTAL	84	2	86

Le TABLEAU 21 nous informe que cette institution offre 2 types de places différents (veuillez également regarder les pages précédentes du présent rapport). La plus grande partie des résidents a entre 7 et 14 ans.

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

CITE PRINTEMPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 4	TYPE / TYPUS 13	TOTAL
Garçons	45	0	45
Filles	40	2	42
TOTAL	85	2	87

En ce qui concerne la classification par sexe, nous avons une majorité de pensionnaires masculins cette année.

TABLEAU 23 — 2004

CITE PRINTEMPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 4	TYPE / TYPUS 13	TOTAL
Interne	77	1	78
Externe	0	1	1
PCE / ENB	10	0	10
TOTAL	87	2	89

Les placements effectués dans cette institution sont pour la plupart de type interne avec cependant également quelques post-cures externes et d'externat.

TABLEAU 24 / C4 — 2004

CITE PRINTEMPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 4	TYPE / TYPUS 13	TOTAL
Droit pénal	13	0	13
Droit civil	44	0	44
Loi AI	0	0	0
Autres	28	2	30
TOTAL	85	2	87

En ce qui concerne la base légale du placement, la plupart sont de droit civil (50.57%), 14.94% de droit pénal et autres 34.48%.

STECKBRIEF DER INSTITUTION

Sozialpädagogische Jugendwohngruppe ANDERLEDY
Anderledystr. 22
3900 BRIG

Telefon : 027 / 923 60 50

BESCHRIEB

Träger:	Stiftung Jugendwohnguppe Anderledy
Rechtsform:	Öffentlich-rechtlich
Gründungsjahr:	1980
Offizielle Typenbezeichnung BFJ:	Typus 4

ALLGEMEINE ANGABEN

Empfangene Personen:	Wohngruppe für Kinder und Jugendliche mit psycho-sozialen, zivilrechtlichen und strafrechtlichen Problemstellungen
Alter:	7 - 22 Jahre (Eintritt max. 18 Jahre)
Geschlecht:	gemischt
Sprache:	deutsch
Aufnahmekapazität:	12 regulär - 1 Notfallplatz
Form der Betreuung:	Sozialpädagogische Jugendwohngruppe
Aufnahme:	jederzeit - vorteilhaft im Sommer (Schulrhythmus) - Mindestdauer von einem Aufenthaltsjahr gewünscht
Zielsetzungen:	Erfolgversprechende Reintegration in den herkömmlichen Kontext oder Selbständigkeit

SPEZIFISCHE ANGEBOTE

Erzieherische Programme:

Aufenthaltsgestaltung nach Stufenmodell, interdisziplinäre Zusammenarbeit mit allen beteiligten Personen und Stellen, intensive Elternarbeit, Unterstützung in Schulfragen

Spezifische Angebote und Aktivitäten:

Gruppenlager in allen Jahreszeiten, Sport und Natur, eigene Ferienhütte

INTERNE ORGANISATION

Einfaches Organigramm:

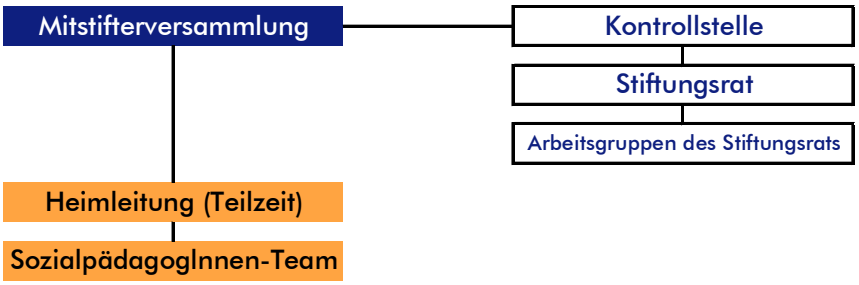

Art der Spezialisierungen der Mitarbeiter:

Diplomierte SozialpädagogInnen oder solche in Ausbildung

Anz. beschäftigter Mitarbeiter:

Vollzeit:	1
Teilzeit	8

Sozio-erzieherische Ausrichtung Theoretische Referenzen:

Systemische Betrachtungsweise der individuellen Problemstellungen mit Orientierung am Normalisierungsprinzip (Bengt Nirje)

ART DER FINANZIERUNG

Finanzierung durch:

Kanton DEKS
Eidgenossenschaft BFJ
Pensionspreis (Walliser)

KOMMENTARE

(von der Direktion des Heimes)

Qualitative Auswertungen:

Das 2004 ist geprägt vom Bestreben nach Kontinuität. Nach einigen personellen Wechseln im Vorjahr ist es das Ziel, neue Schwerpunkte sowie Ansätze zu verankern und Beziehungskonstanz zu bieten.

Insbesondere wurde auf den Einbezug des näheren und weiteren Umfeldes unserer Klienten geachtet. Die Einbindung der relevanten Personen und Stellen ist für uns von zentraler Bedeutung und erhöht die Chancen von positiv verlaufenden Aufenthalten. Dies vermehrt umzusetzten verlangt viel Aufmerksamkeit und Weitsicht der verantwortlichen Bezugspersonen sowie ein "kundenorientiertes" Denken.

Diese "Orientierung am Kunden" ist eine Auswirkung der Bestrebungen im Bereich Qualtitäsmanagement. Bis Mitte 2005 wird das System implementiert und Bestandteil des Heimalltages sein.

Quantitative Auswertungen:

Betreffend der Belegung wurde das Angebot praktisch ständig voll genutzt. In Anbetracht, dass die Aufenthalte von kürzerer Dauer sind, fodert dies vom Personal viel Flexibilität. Mit dem gleichen Personaletat bieten wir seit dem 2004 12 reguläre und 1 Nofallplatz an. Inbesondere der Notfallplatz entspricht einem grossen Bedürfnis.

Wir hoffen, dass diese quantitativen Mehrleistungen von den entprechenden Stellen auch gewürdigt werden und sind überzeugt, dass der qualitative Standard weiterhin Gültigkeit hat.

Wie wir von der GRAFIK 25 entnehmen können, ist das Verhältnis zwischen der Anzahl walliser- und ausserkantonaler Tage bedingt durch die institutionnelle Lage (nur ein Heim im Oberwallis) klar: alle Tage sind Platzierungen von einheimischen Jugendlichen.

Die Analyse der GRAFIK 26 über die geschätzte Dauer der Platzierung durch die einweisende Instanz, ermöglicht uns festzustellen, daß viele Platzierungen (37%) 1 Jahr dauern. 37% sind mit unbestimmter Dauer angegeben worden.

Gr. 25 Verhältnis VS Ausserk./Walliser Tage

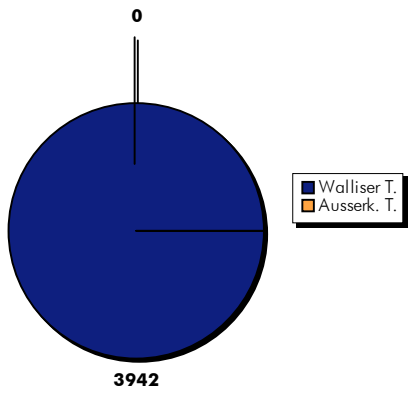

Gr. 26 Gesch. Dauer der Plaz VS durch die einw. Instanz

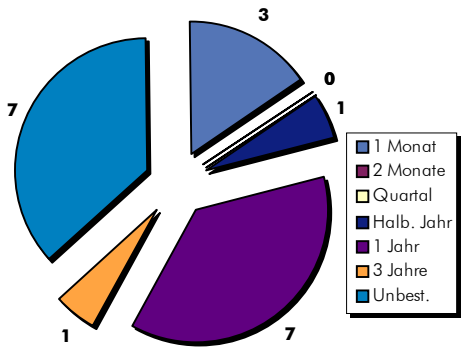

Jugendwohngruppe ANDERLEDY

Jahr	2004	2003	2002	2001	2000
Verfügbare Plätze	12	10	10	10	10
Anz. der geöffnet. Tage	366	365	365	365	366
Anz. der Betriebstage	4392	3650	3650	3650	3660
Anz. der Aufenthaltstage	3942	3121	2706	2445	2901
Freie Kapazitäten	450	529	944	1205	759
Belegung in Prozenten	89.75%	85.51%	74.14%	66.99%	79.26%

Die JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY ist das einzige Oberwalliser Heim, das Jugendliche mit Schwierigkeiten aufnehmen kann. Es ist das einzige deutschsprachige Heim in diesem Planungsbericht. Das Heim verfügt über 12 Plätze (2 Plätze mehr als 2003) und ist das ganze Jahr offen. Wir können feststellen, daß im Jahr 2004 der Belegungssatz gegenüber 2003 gestiegen ist um genau 4,24 Punkte.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

ANDERLEDY

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
00 - 06 Jahre	0	0
07 - 14 Jahre	8	8
15 - 17 Jahre	11	11
18 - 24 Jahre	0	0
25 J. und mehr	0	0
TOTAL	19	19

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

ANDERLEDY

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
Knaben	12	12
Mädchen	7	7
TOTAL	19	19

Aus der TABELLE 21 läßt sich entnehmen, daß zwei Altersgruppen im Heim anzutreffen sind nähmlich diejenigen der 7 bis 14 Jahre und der 15 bis 17 Jahre (57,89%). Wir stellen fest, daß kein Minderjähriger der älter als 17 Jahre ist platziert wurde.

Wie wir sehen können, sind die Heimpopulation in der JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY gemischt.

TABLEAU 23 — 2004

ANDERLEDY

AUFENTHALTSTAGE	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
Intern	19	19
Extern	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	19	19

TABLEAU 24 / C4 — 2004

ANDERLEDY

RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
StrafGB	2	2
ZivilGB	10	10
IVGesetz	0	0
Uebrige	7	7
TOTAL	19	19

Es wird ersichtlich, daß das Heim nur interne Aufenthaltstage anbietet.

Was die rechtliche Begründung der Platzierung betrifft, so können wir der TABELLE 24 entnehmen, daß die größte Anzahl Platzierungen 2004 auf zivilrechtlicher Basis getätigt wurden. Es gibt außerdem auch noch 2 Platzierungen auf strafrechtlicher Basis.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL

Centre pédagogique et scolaire, Champlan (CPS)

1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1946
Typologie officielle OFJP:	Type 3

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.
Âge:	Toute la scolarité obligatoire (8 - 15 ans) également en 10ème année scolaire.
Sexe:	mixte
Langue:	française
Capacité d'accueil:	27 jeunes
Forme d'accueil:	Internat ou externat ouvert 365 jours par année dès 2005
Admission:	En permanence selon disponibilités
Objectifs poursuivis:	Répartis en petites unités à caractère familial, les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif basé sur un projet pédagogique personnalisé ainsi que sur un enseignement individualisé, renforcé par un appui spécifique, favorisant le développement des connaissances scolaires.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie par objectifs avec un système de phases évolutive.s Programme scolaire individualisé. Orientation professionnelle avec stage en entreprise.

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

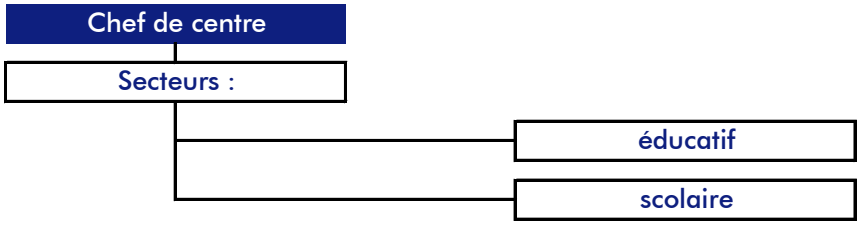

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, praticiens-formateurs, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (psychologue, psychiatre)

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 6
Temps partiel: 21

Options socio-éducatives Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptée.comme par exemple systémique comportementale.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: prestations AI

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

La pédagogie de l'exigence telle que pratiquée au CPS nécessite une gestion d'un programme d'activités et de loisirs où l'autonomie de chacun est respectée. L'éducateur propose un éventail d'activités et accompagne le jeune dans son choix. Il existe naturellement des activités communes. Le souci majeur sera toujours d'adapter le niveau des exigences aux possibilités de chacun. D'une part, l'éducateur propose aux adolescents des activités intéressantes et valorisantes pour des jeunes de leur âge, d'autre part, il incite chacun à formuler ses projets personnels de sorte que le jeune puisse acquérir une autonomie personnelle. Les moyens utilisés passent par la différenciation des choix relationnels et des activités de loisirs. On songe ici aux activités sportives, aux clubs divers. Des activités sont aussi proposées dans le but de développer l'autonomie personnelle (cuisine, emplois) et l'autonomie sociale (par exemple la gestion de son propre budget).

Le groupe est un moyen de parvenir à l'épanouissement personnel. En effet, notre désir n'est pas de les former à une vie en institution mais de leur apprendre à mieux s'intégrer dans la société actuelle.
En gérant ensemble les problèmes relationnels (par exemple à la réunion jeune), chacun peut apprendre à gérer ses propres problèmes. Le groupe est donc un moyen éducatif, un moyen d'exigence, même si parfois il est pesant pour certains. Par le biais du sport d'équipe, chacun apprend à se plier aux exigences et aux règles du sport, à faire des concessions. Des séjours à l'extérieur permettent de créer des relations avec d'autres personnes mais aussi de créer des relations différentes dans le groupe même.
Les emplois (balayage, dressage des tables) sont l'occasion de se mettre au travail pour la collectivité et de se sentir responsable du bon fonctionnement du groupe de vie. Le succès engendrant le succès, il est important de repérer chez chacun ce qui est ressenti comme positif et socialement satisfaisant afin de le valoriser. On pourra ainsi, en procédant par étapes, hausser le niveau des exigences éducatives et scolaires.
Les activités décrites ci-dessus n'auraient que peu de sens si le " guide de l'exigence ", soit l'éducateur soit l'enseignant, serait absent ou peu présent.

Commentaires quantitatifs:

L'enseignement spécialisé tel que prodigué au CPS permet, entre autres, un suivi et une collaboration entre le secteur " internat " et le secteur " classe ". Cette coopération nous permet de gérer plus efficacement le parcours de chaque jeune et d'évaluer quotidiennement son niveau. Mais cela permet également des actions communes en cas de difficultés avec un jeune. Les tableaux ci-dessous analysent l'absentéisme scolaire de nos jeunes à leur venue puis durant leur présence au CPS.

Nous appelons " absentéisme prolongé " le jeune qui a manqué durant plus de 3 jours consécutivement la classe.
Le placement en institution de jeunes en difficulté permet de réduire considérablement l'absentéisme scolaire des jeunes qui nous sont confiés. Ces quelques chiffres ci-dessus sont des indicateurs intéressants de notre prise en charge et de la collaboration avec les différents intervenants.

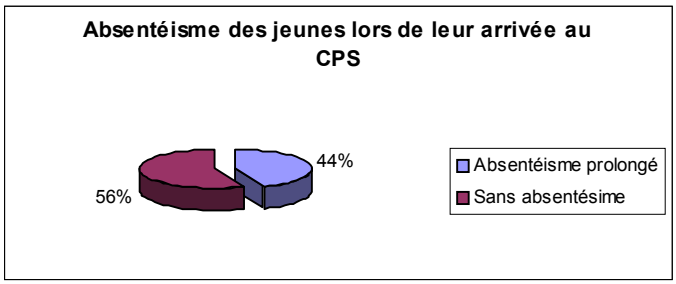

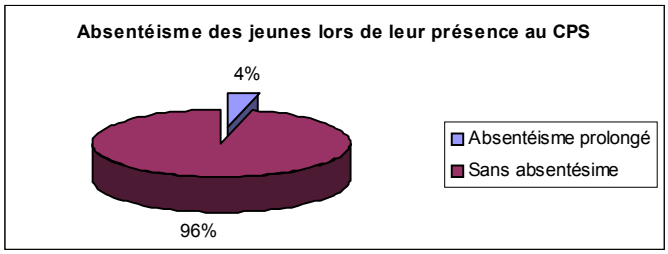

La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater pour cette année un nombre de journées de séjour valaisannes aussi grand que le nombre de journées de pensionnaires hors canton.

En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité des placements sont de durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

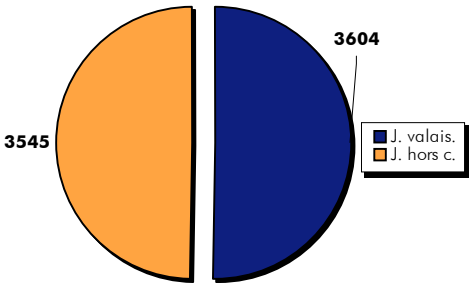

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

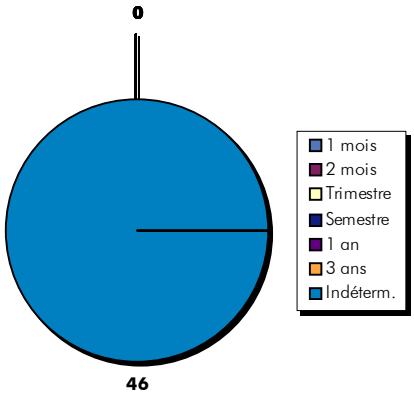

ST-RAPHAEL, (CHAMPLAN) CPS

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	27	27	27	27	27
Journées d'ouverture	281	265	267	278	276
Journées d'exploitation	7587	7155	7209	7506	7452
Journées de séjour	7149	7313	6929	7733	6811
Capacité non utilisée	438	-158	280	-227	641
Taux d'occupation	94.23%	102.21%	96.12%	103.02%	91.40%

Nous pouvons constater que le nombre de places offertes par l'institut ST-RAPHAËL (CPS) est resté identique à rapport à l'année précédente. En 2004, nous assistons à une diminution (de 7,98 points) du taux d'occupation à 94,23%.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

CPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 3	TOTAL
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	25	25
15 - 17 ans	20	20
18 - 24 ans	1	1
25 ans et plus	0	0
TOTAL	46	46

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

CPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 3	TOTAL
Garçons	39	39
Filles	7	7
TOTAL	46	46

En analysant le graphique suivant, l'institution accueille des enfants et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans (54,34%). Avec cependant également une grande population de jeunes ayant entre 15 et 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une large dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 — 2004

CPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 3	TOTAL
Interne	46	46
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	46	46

TABLEAU 24 / C4 — 2004

CPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 3	TOTAL
Droit pénal	14	14
Droit civil	27	27
Loi AI	5	5
Autres	0	0
TOTAL	46	46

La totalité des placements effectués en 2004 sont des journées de séjour en interne.

La base légale la plus souvent appliquée dans les placements dans cette institution est de droit civil (58,69%) mais également des cas de droit pénal (30,43%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre de préapprentissage (CPA)
Av. Grand-Champsec 22
1950 SION

Téléphone : 027 / 203 35 50

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1946
Typologie officielle OFJP:	Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violence verbale et même physique, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire
Âge:	15 à 18 ans
Sexe:	masculin
Langue:	française
Capacité d'accueil:	18 internes et 3 à 5 externes
Forme d'accueil:	Internat et externat ouvert 365 jours par années dès 2005
Admission:	En permanence selon les disponibilités
Objectifs poursuivis:	Intégration/adaptation sociale, scolaire et professionnelle - orientation professionnelle si possible débouchant sur une place d'apprentissage

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Stages, orientation professionnelle, recherche d'apprentissage, mise à niveau scolaire, travail en atelier, activités sportives et culturelles, compétences sociales développées en internat, etc.

Prestations et activités spécifiques:

Divers ateliers avec développement de notions de productivité, créativité et entretien ainsi que des stages et visites en entreprise à des fins d'information et d'orientation professionnelle, classe avec activités scolaires adaptées à chaque jeune et en fonction du choix professionnel, internat-externat avec activités communautaires (tâches quotidiennes) et loisirs. comme par exemple PCE, acc. prof.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

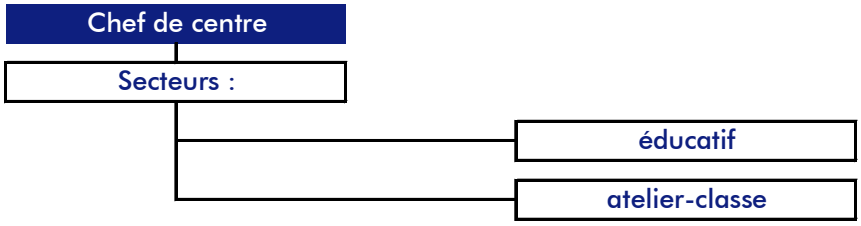

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisés, maîtres socio-professionnels, enseignants spécialisés

Nbre de collaborateurs engagés y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 6
Temps partiel: 9

Options socio-éducatives Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptés.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : prestations AI

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Pour l'équipe pluridisciplinaire du CPA, l'année 2004 a été consacrée au travail de renforcement de la cohésion, par le biais de supervisions régulières notamment, de collaborations intensives sur les projets pédagogiques de chaque jeune, ou encore du projet commun d'exposition qui a lieu le jour de la remise des attestations. L'équipe a également travaillé à la préparation de la nouvelle organisation due à l'annualisation prévue en mars 2005. Les difficultés pour tous les collaborateurs du centre résident essentiellement dans les changements culturels et organisationnels. En effet, le cursus du jeune ne se déroule plus sur un rythme scolaire; ainsi, les vacances et remplacements sont organisés de manière totalement différentes car il n'y a plus de fermeture estivale par exemple. Ce changement touche principalement les éducateurs qui prennent en charge les temps hors scolarité. Ce changement n'est pas aussi fort pour les maîtres d'atelier ou l'enseignant qui conservent le rythme scolaire.

En 2004, nous avons pu constater l'arrivée d'une population plus immature et le programme préprofessionnel a été ralenti par leur difficulté à entrer dans une dynamique exigente comme celle du monde professionnel. Nous avons également constaté une augmentation des stuations en lien avec le système pénal. Malgré cela, les jeunes ont réalisé près de 60% des objectifs qui leur ont été posés et ont contribué largement et efficacement à la rénovation des locaux du centre. Cette option de travaux concrets a été prise pour au moins deux raisons : d'abord, les jeunes peuvent mesurer et réaliser ce qu'ils apprennent, ce que des exercices d'ateliers ne peuvent pas toujours ancrer de façon évidente pour le jeune. Ensuite, les jeunes respectent mieux les locaux dans lesquels ils ont travaillé; nous avons clairement senti une différence dans le nombre de dégâts matériels. Ce support continuera d'être utilisé en 2005 avec en sus la création d'un atelier conciergerie pour l'entretien journalier des communs. Pour l'internat, il devrait y avoir la mise à l'épreuve des projections pour l'annualisation, la finalisation du nouveau concept, bien que ceci soit un objectif pour tout l'institut, l'intégration de nouveaux collègues et d'un nouveau fonctionnement.

Commentaires quantitatifs:

Le budget de fonctionnement du Centre de préapprentissage est basé sur un nombre annuel de 5000 nuitées, à savoir 4600 internes et 400 externes. L'exercice 2004 se solde par un nombre supérieur de 542 par rapport aux prévisions. A noter que les internes réalisent un manquo de 25 journées et que seuls les Valaisans peuvent bénéficier du statut d'externe. Sur le total des journées, soit 5542, 2419 concernent des Valaisans soit 43,67% des placements, 2195 des Vaudois, 331 des Genevois et 230 des Jurassiens.
95 stages ont été organisés pour les jeunes dans les entreprises de la région de Sion principalement, dans 25 professions différentes. Pour obetnir un stage, le maître d'atelier doit réaliser entre 5 et 6 contacts téléphoniques. Les métiers les plus demandés par les jeunes sont : peintre en bâtiment, cuisinier, mécanicien en automobile et menuisier. 11 jeunes ont trouvé une place d'apprentissage
Durant l'année écoulée, 33 situations de fugue ont été signalées et 3 passages à l'acte.
6 jeunes nous ont quitté avant la fin du programme pour plusieurs raisons : conduites addictives, délits répétitifs, comportements violents ou encore désaccord familial face au placement.

Nous pouvons constater en analysant le GRAPHIQUE 25 que le rapport entre le nombre de journées de séjour valaisannes et les journées hors canton est de 49% de journées valaisannes sur la totalité. Il y a donc quasiment un même nombre de journées hors canton (51%).

La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 26 nous permet de voir que la totalité des placements sont de durée d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

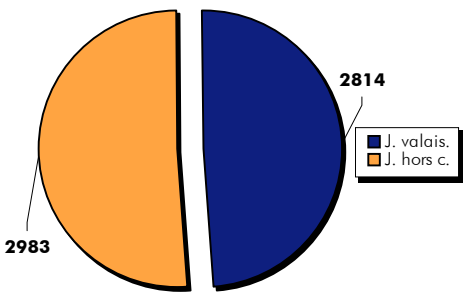

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

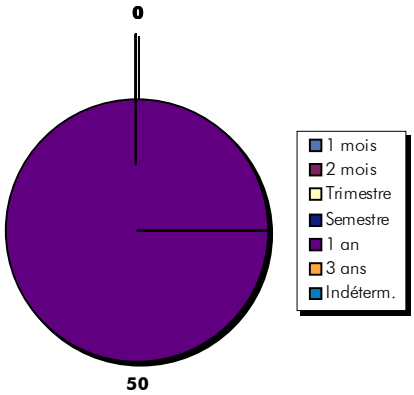

ST-RAPHAEL, (CHAMPSEC) CPA

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	21	21	21	21	25
Journées d'ouverture	296	291	279	290	289
Journées d'exploitation	6216	6111	5859	6090	7225
Journées de séjour	5797	5739	5067	5877	4934
Capacité non utilisée	419	372	792	213	2291
Taux d'occupation	93.26%	93.91%	86.48%	96.50%	68.29%

On constate que le nombre de places disponibles est resté inchangé par rapport à 2003. Pour ces trois dernières années le taux d'occupation était toujours au-delà 85 % (diminution minimale par rapport à 2003 de 0,65 points).

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

CPA

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 5	TYPE / TYPUS 13	TOTAL
00 - 06 ans	0	0	0
07 - 14 ans	0	0	0
15 - 17 ans	39	5	44
18 - 24 ans	6	0	6
25 ans et plus	0	0	0
TOTAL	45	5	50

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

CPA

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 5	TYPE / TYPUS 13	TOTAL
Garçons	45	5	50
Filles	0	0	0
TOTAL	45	5	50

Comme le définit la typologie, l'institution ST-RAPHAËL (CPA) n'accueille uniquement des garçons en préapprentissage. La plus grande population (88%) se situe entre 15 et 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est uniquement masculine.

TABLEAU 23 — 2004

CPA

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 5	TYPE / TYPUS 13	TOTAL
Interne	48	0	48
Externe	1	5	6
PCE / ENB	0	0	0
TOTAL	49	5	54

TABLEAU 24 / C4 — 2004

CPA

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 5	TYPE / TYPUS 13	TOTAL
Droit pénal	29	4	33
Droit civil	13	1	14
Loi AI	3	0	3
Autres	0	0	0
TOTAL	45	5	50

Comme indiqué dans la fiche signalétique, l'institution offre des journées de séjour en tant qu'interne mais également en tant qu'externe. Il faut cependant dire que la plupart des journées de séjour sont de type interne.

La plus grande part des placements sont des placements de droit pénal avec également un grand nombre de placements de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL

Centre de préapprentissage mixte, Champlan (CPAM)

1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1946
Typologie officielle OFJP:	Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.
Âge:	15 - 18 ans
Sexe:	mixte
Langue:	française
Capacité d'accueil:	9
Forme d'accueil:	Internat - externat ouvert 365 jours par année dès 2005
Admission:	En permanence selon disponibilités
Objectifs poursuivis:	L'accompagnement au CPM poursuit 3 axes principaux : l'intégration sociale, le développement personnel et l'intégration professionnelle. L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, un soutien pré-professionnel (orientation professionnelle, stages en entreprises), un appui scolaire spécifique sont autant de moyens au service de l'objectif final du CPM, à savoir la réinsertion sociale et professionnelle du jeune.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

pédagogie par objectifs en 4 modules de durée variable en fonction de l'évolution du jeune. Projet pédagogique individualisé comme par exemple stages etc..

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien psycho-social extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure comme par exemple PCE, acc. prof.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

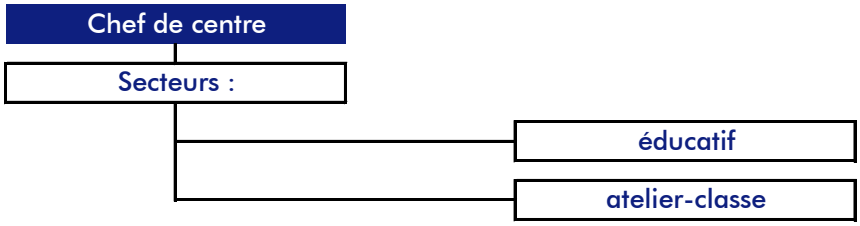

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisé/es (praticiens-formateurs), maîtres socio-professionnels, enseignant spécialisé, conseiller en orientation professionnelle.

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 1
Temps partiel: 14

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Références à l'approche systémique et au concept cognitivo-comportementaliste. Pédagogie par le quotidien. Projet pédagogique individualisé.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : prestations AI

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

L'année 2004 au Centre de Préformation Mixte a été caractérisée par le mouvement. Mouvement des jeunes tout d'abord, puisque sur l'ensemble de l'année nous avons accueilli 20 jeunes pour un effectif de 9 places et que seules 2 jeunes filles ont effectué l'entier de l'année scolaire. Tous n'ont pas pu atteindre les objectifs de leur placement et 10 d'entre eux ont été placés en milieu fermé pour des durées plus ou moins longues. Mouvement du personnel ensuite avec l'arrivée de 4 nouvelles personnes et le départ d'autant vers d'autres projets personnels ou professionnels. Mouvement de la structure également avec le début des travaux de rénovation des chambres, la réfection des peintures de certains locaux communs et l'augmentation des travaux réalisés par les jeunes dans le cadre de l'atelier.

Le Centre de Préformation Mixte, de par sa position dans le paysage institutionnel romand, se doit d'être rigoureux dans le cadre éducatif mis en place. Nos partenaires sociaux ou judiciaires s'accordent à dire que nous sommes performants dans une prise en charge très cadrante et structurante des jeunes qu'ils nous confient. Une des perspectives de réflexion pour 2005 serait d'optimaliser l'accompagnement éducatif, d'y renforcer peut-être l'axe affectif (qui ne s'oppose pas à l'axe normatif, mais le complète) pour éviter le piège du rigorisme dans notre mission éducative.

Une autre priorité sera également traitée en 2005, à savoir l'augmentation des exigences professionnelles dans le cadre de l'atelier, ceci afin de toujours mieux faciliter l'intégration socioprofessionnelle

Commentaires quantitatifs:

En 2004, 20 jeunes ont été accueillis au CPM. Pour 3 d'entre eux, le placement dans notre structure était une solution transitoire de quelques mois en attendant leur départ vers un milieu fermé. 4 autres placements ont été interrompus avant l'échéance prévue (retour à la maison).

Nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes de placement, qui ont considérablement augmenté en 2004. Ainsi, 18 demandes n'ont pas abouti faute de place, 8 autres mises en attente ont été annulées après quelques semaines. Le placement d'une jeune fille a été refusé car notre structure ne correspondait pas à ses besoins particuliers.

Sur les 2337 journées facturées en 2004, 892 (38,17%) proviennent du Valais, 974 (41,68%) de Vaud, 386 (16,52%) de Genève et 85 (3,64%) de Fribourg.

A fin juin 2004, sur les 7 jeunes présents, 3 ont poursuivi leur placement en août, 2 ont été admis dans d'autres structures de l'Institut Saint-Raphaël, 1 a regagné son milieu familial et 1 a été placé dans un autre foyer.

Les chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permettent de constater que le nombre de journées de séjour de valaisans est de 33% contre 67% de journées hors canton.

Nous voyons sur le GRAPHIQUE 26 que la totalité des placements sont d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

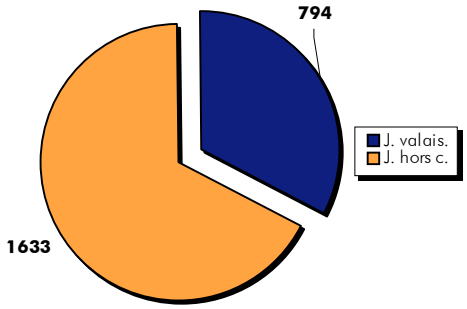

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

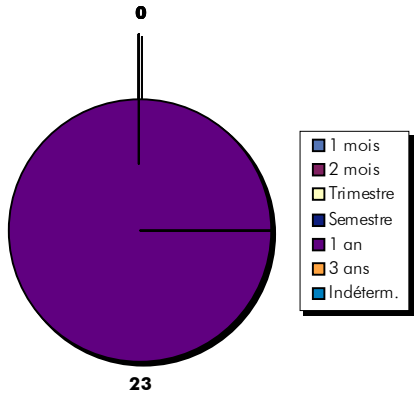

ST-RAPHAEL, (CHAMPLAN) CPAM

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	9	9	9	9	10
Journées d'ouverture	296	289	285	290	292
Journées d'exploitation	2664	2601	2565	2610	2920
Journées de séjour	2427	2466	2190	1864	1545
Capacité non utilisée	237	135	375	746	1375
Taux d'occupation	91.10%	94.81%	85.38%	71.42%	52.91%

L'institut ST-RAPHAËL (CPAM) voit une diminution de 3,71 points du taux d'occupation par rapport au chiffre de l'année précédente. C'est la première fois depuis cinq ans que nous constatons une diminution du taux.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

CPA MIXTE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	21	21
18 - 24 ans	2	2
25 ans et plus	0	0
TOTAL	23	23

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

CPA MIXTE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Garçons	15	15
Filles	8	8
TOTAL	23	23

Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 15 et 17 ans.

La répartition du nombre de pensionnaires par sexe nous permet de constater que l'institution a plus de pensionnaires masculins.

Toutes les journées de séjour dans l'institution sont de type interne.

TABLEAU 23 — 2004

CPA MIXTE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Interne	23	23
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	23	23

TABLEAU 24 / C4 — 2004

CPA MIXTE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Droit pénal	10	10
Droit civil	8	8
Loi AI	5	5
Autres	0	0
TOTAL	23	23

Les principales raisons de placement dans cette institution sont justifiées par le droit pénal ainsi qu'une partie assez importante de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer d'accueil LA FONTANELLE

1891 MEX

Téléphone : 027 / 767 11 22

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association La Fontanelle
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1987
Typologie officielle OFJP:	Type 8

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Jeunes en difficulté de la Suisse romande présentant des troubles de la personnalité, en situation d'échec scolaire, des ruptures institutionnelles fréquentes et dont les problèmes personnels ou familiaux ont dégénéré en actes délictueux (fugues, violence, refus de l'autorité, vols, etc.) ou en toxicomanie. Ils sont pour la plupart sous mandats pénaux.
Âge:	dès 15 ans, jusqu'à 20 ans (pas d'admission après 18 ans)
Sexe:	filles et garçons en deux foyers (pas de mixité)
Langue:	français
Capacité d'accueil:	17
Forme d'accueil:	24h sur 24, 365 jours par année
Admission:	en permanence
Objectifs poursuivis:	La FONTANELLE propose une parenthèse active, favorisant la réflexion, le développement personnel, l'oxygénation du corps et de l'esprit ainsi que la patiente restauration des relations de l'individu avec l'autre, son environnement et son histoire. L'objectif final de cette étape reste la réinsertion sociale et professionnelle du jeune, à partir de La FONTANELLE ou en collaboration avec une autre institution ou service à même d'assurer le relais.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie par objectifs progressifs en 4 phases (Intégration, Exploration, Vérification, Réalisation), adaptées au rythme d'évolution du jeune. Possibilité de revenir en phase inférieure pour travailler les points fragiles.

Prestations et activités spécifiques:

Secteur Foyer au lieu de secteur internat
Secteur Sport au lieu de secteur fontasport
Secteur Transition au lieu de secteur RAID

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

Types de spécialisations des collaborateurs:

éducateur spécialisé, praticien-formateur, maître d'éducation physique, maître socio-professionnel, enseignant, économiste, systémique, PNL, arthérapie, drainage lymphatique.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 8
Temps partiel: 14

Options socio-éducatives Références théoriques:

Travail de référence éducative individualisé. Pédagogie par objectifs progressifs, par le quotidien (comportementalisme), par l'expérience, par le sport, par le travail. Référence à l'approche systémique et au concept de l'attachement-séparation (Bowlby).

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : Participation de l'Association La Fontanelle

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Garçons : comme 2003, nous avons eu une satisfaction de voir évoluer les jeunes, qui malgré des placements contraints pour la plupart, ont accepté en grande majorité de baisser leur garde petit à petit, de faire confiance et ont ainsi pu faire un travail de consolidation intérieure tout en développant des compétences. 90% des jeunes qui sont partis de La Fontanelle en 2004 l'ont fait avec un projet concret, dont 45% ont bénéficié d'un soutien de notre part pour la réalisation de ce projet après la phase institutionnelle (prestation de notre secteur Transition).

Filles : seuls 33% des placements sont pénaux chez les filles (80% chez les garçons), le solde étant des placements civils. Les problématiques sont souvent les mêmes entre les filles et les garçons mais la manière de les appréhender est différente. Forts de ce constat et une analyse approdonfie de nos 4 années de pratique avec nos résidentes, nous avons proposé un nouveau concept de prise en charge pour 2005, qui offre plus de souplesse d'intervention.

Commentaires quantitatifs:

Garçons : le taux d'occupation a été sensiblement inférieur à 2003, essentiellement parce que l'équipe éducative s'est passablement renouvellée durant 2004 ; ainsi, tout en formant de nouveaux collaborateurs, nous avons été attentifs à travailler avec une taille de groupe nous permettant d'assurer la sécurité des résidents et la qualité de notre accompagnement.

Filles : le taux d'occupation est inférieur à 2003 et supérieur à 2002. Il y a eu passablement de fugues durant l'année 2004 et 2 à 3 situations très difficiles qui ont fragilisé régulièrement le groupe. Pour exprimer son malaise, une fille va souvent utiliser le style d'expression de la fugue, c'est un fait connu. Vouloir accompagner des filles, c'est accepter de travailler avec cet état de fait, ce qui n'est pas toujours évident ni pour l'équipe éducative ni pour la stabilité du groupe des filles car une fille ne fugue que très rarement seule.

Pour plus d'informations, le rapport annuel 2004 et notre journal sont disponibles au 027/767.11.22 ou par le site internet : http://www.lafontanelle.ch/

L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton est de 11% de journées valaisannes.

Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est d'une durée indéterminée pour tous les placements effectués.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

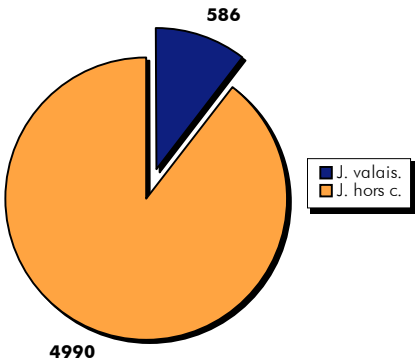

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

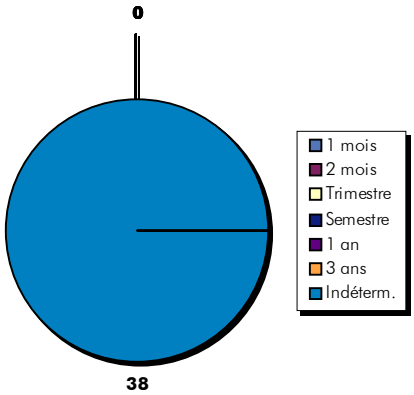

LA FONTANELLE

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	17	17	17	17*	13
Journées d'ouverture	366	365	365	365	366
Journées d'exploitation	6222	6205	6205	5481	4758
Journées de séjour	5576	5935	5331	5082	3883
Capacité non utilisée	646	270	874	399	875
Taux d'occupation	89.62%	95.65%	85.91%	92.72%	81.61%

*(13x365)+(4x184)

L'institut LA FONTANELLE a le même nombre de places qu'en 2003. Si nous comparons le taux d'occupation entre 2004 et 2003, il a diminué de 6,03 points. Durant ces dernières 5 années, nous pouvons constater que la moyenne se situe aux environs de 89% même avec 2 places en plus depuis 2001. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

LA FONTANELLE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	8	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	25	25
18 - 24 ans	12	12
25 ans et plus	0	0
TOTAL	38	38

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

LA FONTANELLE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	8	
Garçons	22	22
Filles	16	16
TOTAL	38	38

Comme le définit la typologie, les pensionnaires de cette institution ont entre 15 et 24 ans avec une dominance de la tranche d'âge des 15 à 17 ans.

L'institut accueille à la fois des garçons (57%) et des filles.

TABLEAU 23 — 2004

LA FONTANELLE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	8	
Interne	36	36
Externe	1	1
PCE / ENB	1	1
TOTAL	38	38

TABLEAU 24 / C4 — 2004

LA FONTANELLE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	8	
Droit pénal	26	26
Droit civil	12	12
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	38	38

Nous constatons que les placements effectués en 2004 sont pour la plus grande majorité des séjours en interne (94 %) avec également 1 PCE et également un placement en externe.

En ce qui concerne la base légale de placement dans cette institution, nous assistons à une majorité du nombre de placements de droit pénal (68,42%) et 31,57% de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer LA CHALOUPE
19/28 rue des Dents-du-Midi
1868 COLLOMBEY

Téléphone : 024 / 471 52 11
Fax : 024 / 471 52 17

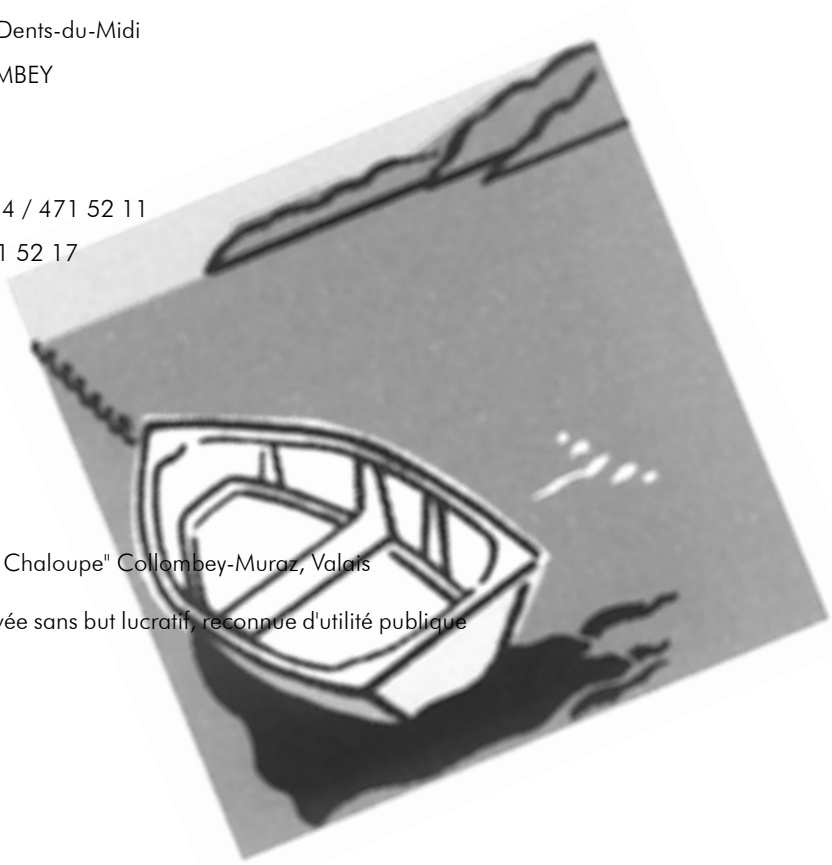

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association "La Chaloupe" Collombey-Muraz, Valais
Statut juridique:	Association privée sans but lucratif, reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	2002
Typologie officielle OFJP:	Type 4

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Enfants et adolescents en âge de scolarité et en difficulté sociale
Âge:	7 - 16 ans
Sexe:	Mixte
Langue:	Française
Capacité d'accueil:	10+2
Forme d'accueil:	Internat permanent (10 internes 2 places d'accueil d'urgence)
Admission:	L'admission est possible en permanence (démarches 14 j. max.) Dans les cas d'accueil en urgence pour du court terme (de quelques jours à un mois max.) dans la journée.
Objectifs poursuivis:	Bien-être de l'enfant - relation avec sa famille - développement personnel et intellectuel du jeune - scolarité - autonomie - apprentissage du respect de l'autre.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs: Support scolaire

Prestations et activités spécifiques: Recherche de stages professionnels, accompagnement des jeunes au Semestre de motivation

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

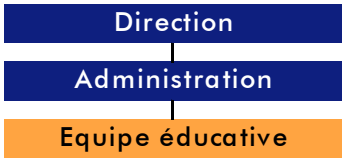

Types de spécialisations des collaborateurs: 4 éduc. spécialisés, 1 assistant social

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 5
Temps partiel: 2

Options socio-éducatives Références théoriques: Soucis d'une action socio-éducative amenant l'enfant ou l'adolescent à être l'acteur de sa vie.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs: -

Commentaires quantitatifs: -

En ce qui concerne le rapport du nombre de journées valaisannes par rapport au nombre de journées hors canton, nous pouvons constater pour cette institution un taux de 43% de journées valaisannes.

La répartition de la durée des placements pour cette institution est la suivante: 6% des placements durent un mois et le reste sont des placements à durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

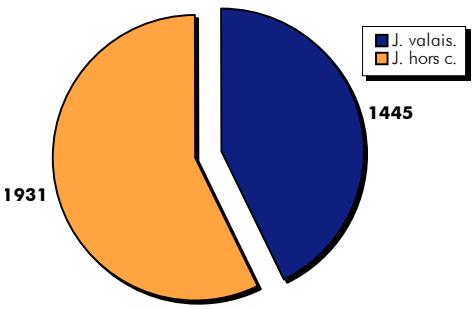

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

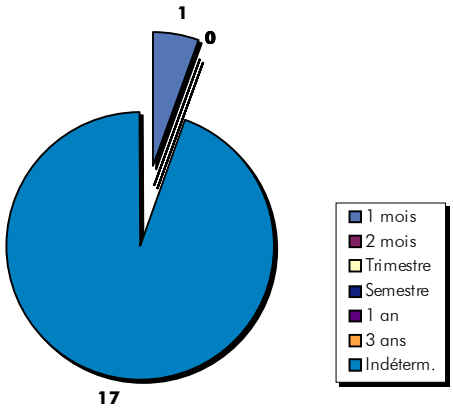

LA CHALOUPE

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	12	10	10	-	-
Journées d'ouverture	352	365	365*	-	-
Journées d'exploitation	4224	3650	1850	-	-
Journées de séjour	3376	3328	1846	-	-
Capacité non utilisée	848	322	4	-	-
Taux d'occupation	79.92%	91.18%	99.78%	-	-

*(ouverture le 1.7.02)

Le tableau de l'institution LA CHALOUPE, nouvellement recensée dans la planification 2002. Nous pouvons donc uniquement faire une comparaison sur trois ans. Le SCJ a exigé que les 2 places d'urgence soient ajoutées et comptabilisées au même titre que les autres places, ceci à partir de l'année 2004. Il convient donc de remarquer que sans se fait, le nombre de nuitées serait plus élevé que l'année précédante.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

LA CHALOUPE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 ans	1	1
07 - 14 ans	9	9
15 - 17 ans	7	7
18 - 24 ans	1	1
25 ans et plus	0	0
TOTAL	18	18

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

LA CHALOUPE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Garçons	11	11
Filles	7	7
TOTAL	18	18

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des adolescents et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 — 2004

LA CHALOUPE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Interne	18	18
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	18	18

Toutes les journées de séjour sont internes. Il n'existe ni des journées en prise en charge extérieure, ni des journées d'externat.

TABLEAU 24 / C4 — 2004

LA CHALOUPE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Droit pénal	2	2
Droit civil	14	14
Loi AI	0	0
Autres	2	2
TOTAL	18	18

Une majorité des placements sont justifiés par le droit civil et peu de droit pénal.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL

Foyer pour jeunes travailleurs (FJT)

R. Hermann Geiger 6

1950 SION

Téléphone : 027 / 322 92 68

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1946
Typologie officielle OFJP:	Type 9

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.
Âge:	16 à 20 ans
Sexe:	Mixte
Langue:	Française
Capacité d'accueil:	12 à l'internat, 3 à 5 en appartements-studios
Forme d'accueil:	Internat, externat, appartement, studio, PCE
Admission:	En permanence, suite à l'évaluation du stage probatoire.
Objectifs poursuivis:	Intégration / adaptation sociale et professionnelle, soutien scolaire et professionnel débouchant sur une place d'apprentissage par le biais de l'orientation professionnelle et de stages en entreprise mis en place par nos soins.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Rythme de travail et compétences professionnelles développés dans notre atelier entreprise, orientation professionnelle, recherche d'emploi, stages en entreprise, cours d'appui scolaire, compétences sociales développées en internat, activités sportives et culturelles.

Prestations et activités spécifiques:

Evolution vers une plus grande autonomie par un système de modules internes qui permet une prise de responsabilité croissante. Visite d'entreprises à des fins d'information et d'orientation professionnelle. Connaissance des différents organismes du travail à utiliser comme support dans la recherche d'emploi et d'orientation professionnelle .

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

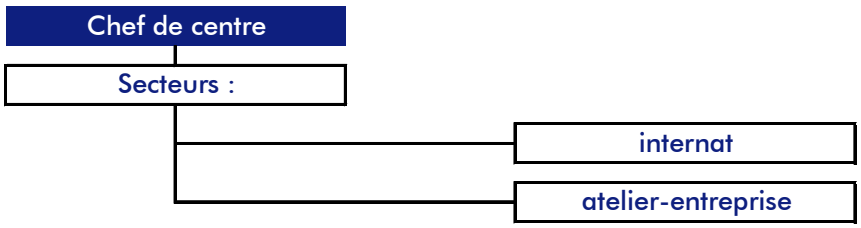

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs(trices) spécialisé(e)s, maître socioprofessionnel, praticiens- formateurs, intervenant en toxicomanie .

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 6
Temps partiel: 3

Options socio-éducatives Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptés.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Accueillir un jeune en difficulté, cerner la problématique, l'intégrer dans le groupe des résidents du foyer, s'engager avec lui dans un projet socioprofessionnel, impliquer un patron d'entreprise dans notre projet, tel est le défi relevé par l'équipe éducative du Foyer pour jeunes travailleuses et travailleurs. Malgré une prise en charge évolutive, poussant le jeune vers une prise de responsabilité toujours croissante, la difficulté réside dans la relation entre le jeune et la société en générale, représentée au foyer par l'équipe éducative. Dans la plupart des cas, dépourvu de valeurs, de projet à court terme, de respect des règles de la société, voire d'éducation, le jeune se (re) trouve dans une situation de conflit, de refus systématique, ayant l'impression d'être toujours régulé par les adultes. S'ajoute à tout cela une autre responsabilité, un autre défi : la formation professionnelle. Paradoxalement, nous pouvons constater que, dans la majorité des cas, le patron d'entreprise représente l'autorité, la personne de référence, le confident. Si le jeune en question persévère dans son apprentissage (plus de

trois mois), nous rencontrons peu de difficultés dans le cadre professionnel (horaires, engagement personnel, aptitudes professionnelles, respect d'autrui). Les difficultés résident plutôt dans l'accomplissement des cours professionnels et/ou dans les comportements sociaux hors contexte professionnel.

Durant cette année 2004, l'équipe s'est attelée à redéfinir son mode de prise en charge en définissant une cohésion commune, qui a passé par un resserrement du cadre éducatif. Une mise en situation quasi permanente des jeunes dans le monde économique a été également le principal souci du foyer. A court terme, il faudra aussi trouver des solutions d'appui scolaire pour nos apprentis afin de leur donner le maximum de chance de réussite dans leur formation professionnelle.

Commentaires quantitatifs:

Le budget de fonctionnement du Foyer pour jeunes travailleuses et travailleurs est basé sur un nombre annuel de 5100 nuitées, internat et appartement compris. L'exercice 2004 se solde par un nombre de 5042 nuitées, soit inférieur de 58 aux prévisions. Pour 68,5 % il s'agit placements valaisans et pour 31,5% des placements hors cantons.

L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 concernant le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton nous permet de constater que pour cette institution le taux est de 75% de journées valaisannes.

Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est indéterminée pour tous les placements effectués en 2004.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

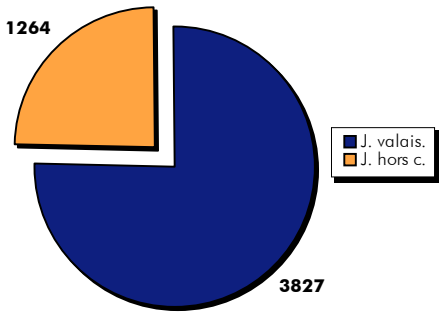

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

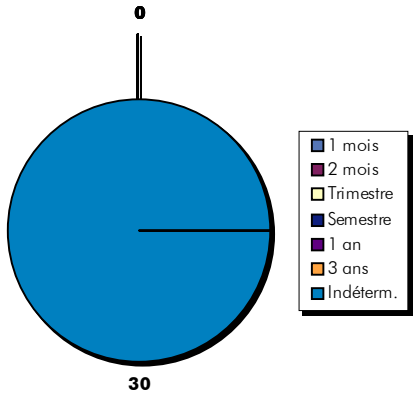

ST-RAPHAEL, (SION) FJT

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	15	15	15	15	16
Journées d'ouverture	366	365	365	365	366
Journées d'exploitation	5490	5475	5475	5475	5856
Journées de séjour	5091	5084	4542	5494	4902
Capacité non utilisée	399	391	933	-19	954
Taux d'occupation	92.73%	92.86%	82.96%	100.35%	83.71%

L'institut ST.-RAPHAËL (FJT) voit son taux d'occupation être quasiment identique (diminution de 0.13 points) par rapport au chiffre de 2003. Si nous comparons le taux d'occupation de 2004 aux taux d'occupation des années précédentes, nous pouvons constater qu'il est en dessus de la moyenne en comparaison aux cinq dernières années. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

FJT

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 9	TOTAL
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	16	16
18 - 24 ans	14	14
25 ans et plus	0	0
TOTAL	30	30

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

FJT

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 9	TOTAL
Garçons	25	25
Filles	5	5
TOTAL	30	30

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 — 2004

FJT

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 9	TOTAL
Interne	30	30
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	30	30

Nous constatons que les placements effectués en 2004 sont tous des journées de séjour en interne.

TABLEAU 24 / C4 — 2004

FJT

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 9	TOTAL
Droit pénal	20	20
Droit civil	10	10
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	30	30

La base légale la plus souvent appliquée dans placements dans cette institution est de droit pénal qui représentent 66%.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Maison d'éducation au travail de PRAMONT

3977 GRANGES

Téléphone : 027 / 459 89 00

PRÉSENTATION

Support juridique:	Code Pénal Suisse + Concordat romand pour l'exécution des peines et mesures + Règlement des établissements pénitentiaires du canton du Valais + Règlement intérieur de Pramont + Concept éducatif
Statut juridique:	Maison d'éducation au travail
Année de fondation:	1978
Typologie officielle OFJP:	Type 2 Type 6 Type 7 Type 9 Type 10 Type 12

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Jeunes adultes et adolescents, personnes en difficultés sur le plan social et professionnel (uniquement cas pénaux).
Age:	15 – 25 ans
Sexe:	Masculin
Langue:	Français / Allemand et autres selon provenances des pensionnaires.
Capacité d'accueil:	34 places / VARIABLE EN 2004 EN RAISON DES TRANSFORMATIONS
Forme d'accueil:	Internat, semi-liberté, externat (logement et travail à l'extérieur)
Admission:	En permanence
Objectifs:	L'apprentissage des règles fondamentales de la vie en société, des choix à long terme, conforme à l'intérêt véritable de l'interné, la préformation et la formation professionnelle.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Institution fermée pour adolescents et jeunes adultes placés pénalement par la Suisse romande et le Tessin

Prestations et activités spécifiques:

Formations possibles dans nos ateliers :
menuiserie/ébénisterie,
cuisinier,
serrurier/mécanicien,
pépiniériste,
conciergerie
Formations externes (boulanger, charpentier, paysagiste, etc.)

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

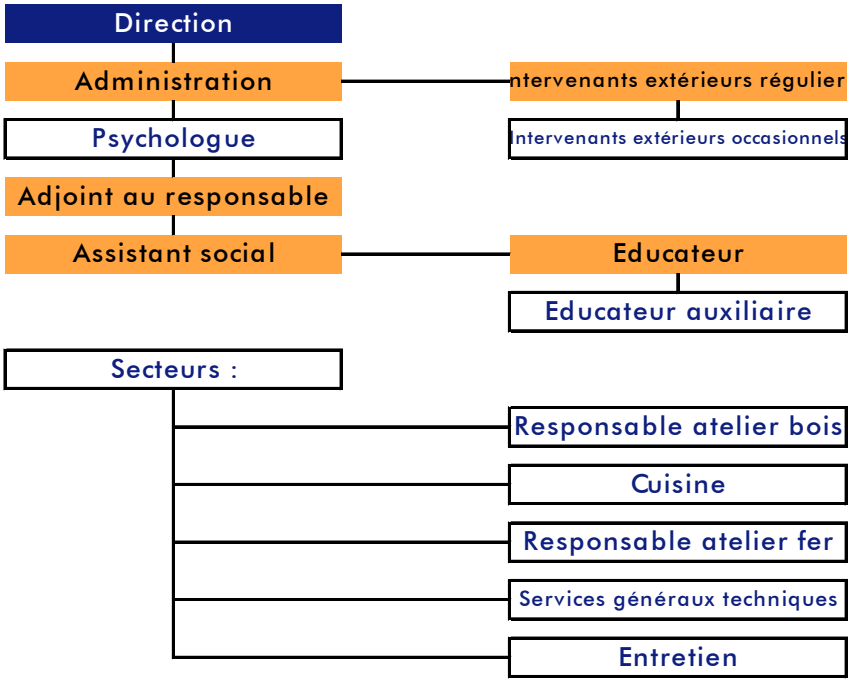

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, maîtres socioprofessionnels, assistant social, psychologue.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 17
Temps partiel: 6

Options socio-éducatives Références théoriques:

Système comportementaliste, pédagogie par objectifs

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

- Augmentation de la violence verbale et physique des jeunes
- Diminuation de l'âge des pensionnaires
- Augmentation du taux d'étrangers
- Augmentation des problèmes psychiques
- Nous avons malheureusement des délais d'attents importantes pour les nouvelles admissions

Commentaires quantitatifs:

- Taux d'occupation toujours au maximum
- Refus de placements en raison des transformations
- Diminution de l'âge de placement à la suite des transformations d'une partie du secteur jeunes adultes en centre éducatif fermé
- Les demandes d'admission de mineurs sont sans cesse en augmentation
- Nous avons malheureusement des délais d'attents importantes pour les nouvelles admissions

Le GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées de séjour de valaisans et le nombre de journées hors canton pour cette institution s'élève à 45% de journées valaisannes.

Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée. Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

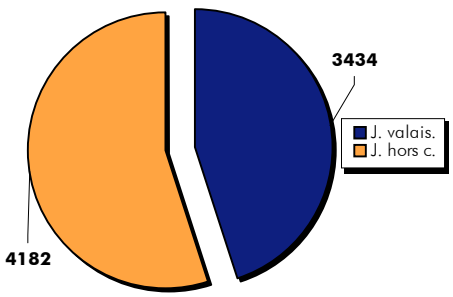

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

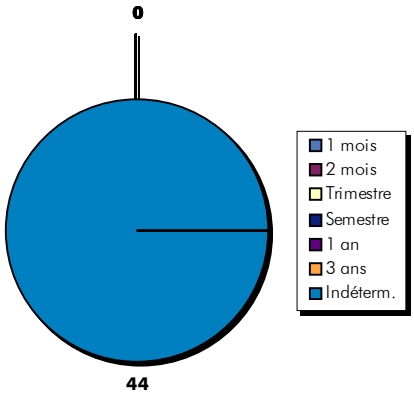

Maison d'éducation au travail PRAMONT

Années considérées	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre de places	21	35	35	35	35
Journées d'ouverture	366	365	365	365	366
Journées d'exploitation	7686	12775	12775	12775	12810
Journées de séjour	7616	8424	11079	9633	7168
Capacité non utilisée	70	4351	1696	3142	5642
Taux d'occupation	99.09%	65.94%	86.72%	75.41%	55.96%

La maison d'éducation au travail de Pramont à entrepris de profonds changements institutionnels, c'est pourquoi nous assistons à une diminution provisoire du nombre de places d'accueil par rapport aux années précédentes. C'est pour cette raison, que l'année 2004 doit être considérée comme une année de transition et ne peut pas comparé aux autres chiffres.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2004

PRAMONT

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 1+7	TYPE / TYPUS 9+10	TOTAL
00 - 06 ans	0	0	0
07 - 14 ans	0	0	0
15 - 17 ans	4	7	11
18 - 24 ans	16	15	31
25 ans et plus	0	2	2
TOTAL	20	24	44

TABLEAU 22 / C3.2 — 2004

PRAMONT

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 1+7	TYPE / TYPUS 9+10	TOTAL
Garçons	20	24	44
Filles	0	0	0
TOTAL	20	24	44

Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 18 et 24 ans mais également une part importante de 15 - 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est exclusivement masculine.

TABLEAU 23 — 2004

PRAMONT

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 1+7	TYPE / TYPUS 9+10	TOTAL
Interne	20	24	20
Externe	0	0	0
PCE / ENB	0	0	0
TOTAL	20	24	44

TABLEAU 24 / C4 — 2004

PRAMONT

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 1+7	TYPE / TYPUS 9+10	TOTAL
Droit pénal	20	24	44
Droit civil	0	0	0
Loi AI	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	20	24	44

Nous constatons que les placements effectués sont uniquement des journées de séjour en interne.

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'il n'y a que des placements de droit pénal.

3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE

3.2.1 REMARQUES

Le tableau suivant contient des informations relatives au nombre de journées d'ouverture annuelle, du nombre de collaborateurs ainsi que du prix journalier de placement pour chacune des institutions.

Au sujet du nombre de journées d'ouverture annuelle, nous souhaitons que les institutions spécialisées puissent répondre à l'accueil et la prise en charge éducative durant toute l'année (366 jours). Aussi, pouvons nous constater qu'en 2004, une grande partie des institutions sont ouvertes à l'année. Quant au prix de placement journalier il faut savoir que ce dernier dépend notamment du nombre de journées d'ouverture annuelle, des jeunes à prendre en charge et de la dimension de l'institution, des intérets et dettes de l'institution, etc.

D'une manière générale, les prix de la journée dans les institutions valaisannes se situent dans la moyenne suisse, voire au-dessous du prix journalier pratiqué dans les institutions analogues dans d'autres cantons.

3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG

3.2.1 ANMERKUNGEN

Die vorliegende Tabelle enthält Angaben bezüglich der Anzahl Tage, an denen die Institution offen ist, die Zahl der Mitarbeiter und die Kosten pro Platzierungstag.

Wir fördern einen Jahresbetrieb von 366 Tagen. Für das Jahr 2004 stellen wir fest, daß eine große Anzahl von Walliser Institutionen während des ganzen Jahres offen sind. Dies entspricht voll und ganz der Erwartung und dem Willen der Kantonalen Dienststelle für die Jugend. Es ist selbstverständlich, dass dies auch Auswirkungen auf die Betriebskosten hat. Aus erzieherischer Sicht ist die Schliessung der Institution für verschiedene Kinder nicht angemessen.

Die Kostenfrage ist selbstverständlich auch von anderen Faktoren abhängig. Es sind dies : Schwierigkeiten der zu betreuenden Jugendlichen, Belegungszahlen, Grösse des Betriebes, besondere Kosten (Miete der Gebäulichkeiten) u.a.m. Gesamthaft gesehen sind die Tageskosten der Walliser Institutionen tiefer oder im Rahmen derjenigen ähnlich gelagerter Heime in anderen Kantonen.

PRIX DE REVIENT PAR JOURNEE D'EXPLOITATION[1] / REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG[2]				
	NOMBRE DE POSTES / ANZAHL POSTEN	PERSONNES ENGAGEES / ANZAHL BESCHAEFTIGTE	JOURNEES OUVERTES / OFFENE TAGE	
CITE PRINTEMPS, Sion	366	47	30.5	289.22
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	366	16	9.05	224.88
FLEURS DES CHAMPS, Montana	366	13	5.35	181.90
ILOT, Port-Valais*	366	9	5.75	100.00
Jugendwohngruppe ANDERLEDY, Brig	366	9	6.85	238.73
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	281	32	19.9	385.45
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	296	22	13.25	314.18
ST-RAPHAEL, CPAM, Champlan	296	17	8.05	379.20
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz	366	21	20.6	412.35
Maison d'éducation au travail PRAMONT*	366	27	22.25	400.00
LA CHALOUPE, Collombey	352	8	6.5	281.26

* Prix forfetaire par jour / Preispauschale pro Tag

[1] Pour certaines institutions le prix de revient est une moyenne de différents types de séjours

[2] Für manche Institutionen handelt es sich um eine Mischrechnung

CHAPITRE IV

4.1 COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE PLANIFICATION 2004

La structure du rapport de planification 2004 est la même que celle de ces dernières années. Les mêmes indicateurs nous rensei-gnent sur l'offre, le taux d'occupation des institutions et la provenance des jeunes.

PLACES DISPONIBLES

En 2004, en Valais, les institutions d'éducation spécialisée offrent 220 places, soit 3 places de plus qu'auparavant. Pramont offre une place de plus et Anderledy 2 places de plus. L'institution haut-valaisanne peut offrir ces places supplémentaires sans augmentation de personnel.

Comme relevé dans les rapports précédents, l'offre haut-valaisanne est insuffisante. Seuls les jeunes qui disposent des ressources né-cessaires pour fréquenter l'école publique ou effectuer un apprentissage dans une PME peuvent être placés dans le Haut-Valais.

Il est à noter que l'offre dans le Valais ro-mand est utilisée à raison de 50 % par les autres cantons latins.

JOURNÉES D'EXPLOITATION ET DE SÉJOUR

Trois indicateurs différencient l'offre relative aux journées, à savoir celui des journées d'exploitation, celui des journées de séjour et celui concernant la capacité non utilisée en journées. Si l'on compare avec les années précédentes, force est de constater que les résultats traduisent une grande stabilité et une bonne utilisation de l'offre des institutions valaisannes.

TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation est élevé, que ce soit au niveau de chaque institution ou au niveau global. Il est de 93.9 %. Par rapport à l'année précédente, on a enregistré une légère aug-mentation.

PLACEMENTS D'ENFANTS D'AUTRES CANTONS

Bon nombre de jeunes domiciliés dans d'autres cantons romands sont placés en Va-lais.

KAPITEL IV

4.1 KOMMENTAR ZUM PLANUNGSBERICHT 2004

Der Bericht der Jahresplanung 2004 hat die Darstellung der vorangegangenen Jahre bei-behalten. Es sind die gleichen Indikatoren, welche voraussagen, inwieweit das Angebot genützt wird, wie die verschiedenen Instituti-onen ausgelastet sind und welches die Her-kunft der platzierten Kinder und Jugendli-chen ist.

VERFÜGBARE PLÄTZE

Mit 220 Plätzen ist das Angebot um 3 Ein-heiten gestiegen. Eine Einheit wird in Pramont zusätzlich angeboten und zwei Einhei-ten in der Jugendwohngruppe Anderledy. Das Angebot im Oberwallis konnte ohne zusätzliche Personalanstellungen sichergestellt werden.

Nach wie vor ist das Angebot im Oberwallis ungenügend und gilt nur für Kinder und junge Menschen, welche noch über die erforder-lichen Ressourcen verfügen, die öffentliche Schule oder eine Lehre in einem KMU zu absolvieren.

Das Angebot im französischsprachigen Kan-tonsteil wird zu rund 50 % von den West-schweizerkantonen benützt.

BETRIEBS- UND AUFENTHALTSTAGE

Das Angebot in Tagen umfasst 3 Bereiche. Es sind dies die Anzahl der Betriebstage, die Anzahl Aufenthaltstage und die unbenutzte Kapazität. In allen drei Bereichen sind die Ergebnisse im Vergleich zu den Vorjahren stabil geblieben. Diese 3 Indikatoren unterstreichen die gute Auslastung der Walliser Institutionen.

BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN

Der Belegungssatz ist auf die einzelne Insti-tution bezogen und hinsichtlich des Gesamtergebnisses mit 93.9 % hoch. Im Vergleich zum Vorjahr konnte eine leichte Steigerung verzeichnet werden.

PLATZIERUNGEN AUS ANDEREN KANTONEN

Das institutionelle Angebot der Walliser Ein-richtungen wird von andern Kantonen stark benutzt.

Nous considérons cette situation de manière positive, car elle nous permet de disposer d'une offre différenciée, d'un certain nombre de places de travail et d'avoir des placements payés au prix coûtant. Néanmoins, un chan-gement de politique de placements des autres cantons pourrait avoir des conséquences gra-ves pour notre paysage institutionnel. Par rapport à l'année précédente, on note que 27 jeunes de plus, domiciliés dans d'autres can-tons, ont été placés dans les institutions va-laisannes.

NATIONALITÉ DES ENFANTS PLACÉS

27 % des enfants placés dans les institutions sociopédagogiques de notre canton sont de nationalité étrangère. Ce pourcentage est plus élevé que celui de la population étrangère en Valais. Ce sont ainsi 103 jeunes de nationali-té étrangère qui sont accueillis dans les insti-tutions.

La migration d'une famille dans un autre pays, dans une culture et un contexte linguis-tique différents implique des facteurs de stress très importants. Il est reconnu que ces facteurs peuvent engendrer des problèmes de développement, d'apprentissages et d'intégration. Dès lors, il est important que les organes qui ont la charge d'intégrer les étrangers (Délégué à l'intégration) se penchent sur cette question et cautionnent des mesures qui ne prétéritent pas une population qui est déjà fréquemment sujette à des situations difficiles.

PLACEMENTS HORS CANTON

Le nombre de placements hors canton a diminué de 9 unités. Cette diminution ne nous renseigne pas sur la durée des placements. En effet, il peut s'agir de placements d'observation, d'arrêts disciplinaires, de placements à moyen terme ou d'une durée d'une année ou plus.

Comme déjà relevé dans les rapports précé-dents, la durée de placement de jeunes haut-valaisans dans des cantons de Suisse aléma-nique est plus élevée que celle de jeunes du Valais romand dans des institutions d'autres cantons francophones.

Les raisons ont été mentionnées à maintes reprises. Nous disposons dans le Valais romand d'un réseau institutionnel différencié qui permet d'accueillir les jeunes après un bref séjour hors canton.

Dans le Haut-Valais, cela n'est pas possible et les jeunes qui doivent être encadrés 24 h. sur 24 doivent être placés dans une institu-tion hors canton. Ceci est particulièrement coûteux au niveau des frais de placements et des investissements nécessaires pour le suivi du placement.

Dies ist erfreulich. Diese Platzierungen erlauben das differenzierte Angebot im französischsprachigen Wallis, mehrere Arbeitsplätze in einem spezialisierten Bereich und eine vollumfängliche Kostenübernahme durch die Platzierungsinstanzen. Eine Änderung der Platzierungspolitik könnte jedoch für unseren Kanton erhebliche Folgen haben. Im Ver-gleich zum Vorjahr sind 27 Kinder und junge Menschen mehr aus der lateinischen Schweiz in den Walliser Einrichtungen aufgenommen worden.

NATIONALITÄT DER PLATZIERTEN KINDER

Rund 27 % der platzierten jungen Menschen in Erziehungsheimen sind Ausländer. Dieser Prozentsatz ist grösser als der prozentuale Anteil von Ausländern in unserem Kanton. In Zahlen ausgedrückt betrifft dies 103 Kin-der und junge Menschen.

Migration von Familien in ein anderes Land, in eine andere Kultur und in eine andere sprachliche Umgebung beinhaltet oft einen bedeutenden Stress. Es ist anerkannt, dass diese Stressoren, Entwicklungsstörungen, Lernstörungen und Integrationsstörungen verursachen können. Darum ist es wichtig, dass die Verantwortlichen für die Integration (Delegierter für die Integration) sich dieser Population annehmen und dazu beitragen, zusätzlich Leid zu mildern. Die Problematik ist im Kanton Wallis erkannt und die zustän-digen Stellen haben Massnahmen eingesetzt.

AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN

Die Zahl der ausserkantonalen Platzierungen hat um 9 Einheiten abgenommen. Sie sagt nichts aus über die Dauer der Aufenthalte. Eine Platzierung für eine Beobachtungszeit während einer beschränkten Dauer von 3 oder 4 Wochen ist in diesen Statistiken eine ausserkantonale Platzierung und einer Plat-zierung gleichgesetzt, die 1 Jahr oder länger dauert.

Wie bereits in früheren Berichten erwähnt, dauern die ausserkantonalen Platzierungen der Oberwalliser Kinder und jungen Menschen in der deutschsprachigen Schweiz länger als diejenige der französischsprachigen Kinder und jungen Menschen in der Westschweiz. Dies liegt darin begründet, dass das Angebot im französischsprachigen Kantonsteil grösser und differenzierter ist als im Oberwallis. Nach einem kurzen Aufenthalt können diese jungen Mensche von einer kantonalen Institution im Wallis aufgenommen werden. Diese Möglichkeit haben wir im Oberwallis nicht.

PRIX À LA JOURNÉE

Nous constatons que les prix à la journée pratiqués dans les institutions varient forte-ment. Ceci s'explique partiellement en fonc-tion du genre de clientèle dont l'institution a la charge. Il est clair qu'une institution comme la Fontanelle ou St-Raphaël nous coûte plus cher que les institutions qui ac-cueillent des jeunes qui peuvent encore fré-quenter l'école publique. Un élément qui contribue à la différence des prix journaliers est le nombre de journées réelles d'ouverture des différents secteurs de l'institution. C'est pourquoi il y a une différence entre le prix à la journée de la Fontanelle et celui de cer-tains secteurs de l'Institut St-Raphaël. On peut noter que les institutions qui accueillent des enfants ayant des problématiques similaires (Cité Printemps, La Chaloupe et Ander-ledy) ont des prix à la journée relativement semblables.

EVALUATION DES PLACEMENTS DE JEUNES À RIVES DU RHÔNE

Ce chapitre traite des expériences que nous avons réalisées en plaçant à Rives du Rhône des mineurs ayant atteint 17 ans, souffrant d'une toxicodépendance sévère. Ces placements ne se sont faits qu'avec l'accord de leurs parents.

Ainsi, depuis le 23.4.2001, des jeunes souffrant d'une lourde problématique de toxico-dépendance, ayant un passé de prise en charge ambulatoire et institutionnelle important ont été placés auprès de l'institution Rives du Rhône à Sion.

Entre le 23.4.2001 et le 1.10.2005, 14 jeunes ont été placés dans cette institution, dont 2 jeunes femmes et 12 jeunes hommes. 10 proviennent du Valais et 4 d'autres cantons romands.

Les placements à Rives du Rhône ont fait l'objet de grandes discussions entre la direc-tion de l'institution, l'ancien juge des mineurs Jean Zermatten et la direction du Service cantonal de la jeunesse. Ils ont également été discutés entre les directeurs des institutions d'éducation spécialisée et la direction du Service cantonal de la jeunesse.

Les discussions ont porté sur la séparation entre une clientèle adulte et mineure, sur les différences dans la prise en charge d'un mineur et d'un adulte dépendant, sur les aspects légaux et financiers, sur l'approche qui est celle de l'Institution Rives du Rhône ainsi que sur d'autres points.

Afin d'échanger sur les expériences réalisées durant ces 4 ans, le Service cantonal de la jeunesse a proposé à la direction de l'Institution Rives du Rhône de participer à une rencontre, le

TAGESPREISE

Wir stellen fest, dass diese stark variieren. Dies erklärt sich zum Teil wegen der betreu-ten Population, die verschiedene Leistungen abverlangt. Es ist verständlich, dass Einrich-tungen wie La Fontanelle und St. Raphaël einen höheren Tagespreis haben als Instituti-onen, deren Kinder die öffentliche Schule besuchen können oder eine Lehre in einem KMU absolvieren. Zudem ist der Tagespreis auch abhängig von der Anzahl Tage, an de-nen eine Einrichtung pro Jahr offen ist. Dies erklärt auch die Unterschiede des Tagesprei-ses zwischen La Fontanelle und gewissen Einrichtungen von St. Raphaël. Die Instituti-onen, welche Kinder mit ähnlichen Proble-men, respektive mit ähnlichen Ressourcen betreuen (Cité Printemps, La Chaloupe und Anderledy) haben sich in den Tagespreisen etwas angeglichen.

BEWERTUNG DER PLATZIERUNGEN IM RIVES DU RHÔNE.

Dieses Kapitel wird mit einer kurzen Bewer-tung der Platzierungen von schwer drogen-abhängigen Jugendlichen im Rives du Rhône abgeschlossen.

Wir machen darauf aufmerksam, dass Plat-zierungen im Rives du Rhône nur ausnahmsweise bewilligt werden, der junge Mensch primär an einer schweren Drogen-problematik leidet, 17 Jahre alt ist und die Eltern mit der Platzierung in diese Einrich-tung für schwer drogenabhängige Erwachse-ne einverstanden sind.

Seit dem 23.4.2001 wurden im Rives du Rhône verschiedentlich schwer suchtabhängige Minderjährige, die im Genuss von ambulanten und oft auch stationären Massnahmen waren, platziert.

Zwischen dem 23.4.2001 und dem 1.10.2005 wurden 14 Minderjährige platziert, dabei handelte es sich um 2 junge Frauen und 12 junge Männer. 10 waren Walliser und 4 In-sassen kamen von anderen Kantonen.

Der Platzierung im Rives du Rhône gingen eingehende Diskussionen mit der Heimleitung, dem Jugendrichter und der Direktion der Dienststelle voraus. Diese Möglichkeit wurde ebenfalls im Rahmen der Konferenz KDJ und Leiter der Walliser Erziehungsheime eingehend besprochen.

Inhaltlich ging es um die Frage der Vermi-schung von Minderjährigen und Erwachse-nen, die Besonderheit der Massnahmen und Hilfen für Minderjährige in einer Institution für Erwachsene, gesetzliche und finanzielle Aspekte sowie weitere Punkte.

mercredi 5.10.2005. M. Serge Imboden, chef du Service de la formation professionnelle, était également présent.

Cet échange a permis de constater que, sur 14 jeunes qui y ont été placés, 4 ont quitté l'institution après quelques jours. Un jeune a dû être placé à Pramont. Ainsi, ce sont 9 jeunes qui ont été pris en charge. Actuellement, certains ont terminé leur prise en charge, d'autres sont encore en cure. En ce qui concerne les 9 jeunes, on peut souligner qu'ils ne consomment plus et qu'ils ont fait des progrès notables dans les domaines suivants :

- autonomie au niveau de la gestion de leur temps et de leurs ressources ;
- intégration dans une activité professionnelle ;
- intégration sociale.

La durée de placement est en principe d'environ 3 ans. Dans certaines situations, le placement a duré moins longtemps et le jeune a pu continuer sa progression de réhabilitation dans un milieu extra-institutionnel.

Le Service cantonal de la jeunesse est d'avis qu'à l'avenir des placements de jeunes de 17 ans à 18 ans gravement toxicodépendants devraient pouvoir continuer dans l'Institution Rives du Rhône. Dans certains cas graves de toxicodépendance, le Service cantonal de la jeunesse pourrait éventuellement envisager le placement de jeunes qui n'ont pas encore 17 ans. Ce serait notamment dans les cas de jeunes qui consomment régulièrement de l'héroïne et qui ne peuvent pas être pris en charge dans une institution d'éducation spécialisée.

L'encadrement et la prise en charge dans l'Institution Rives du Rhône se caractérisent par des règles très strictes, un suivi individualisé et un programme de progression par étapes. Il va de soi qu'un jeune placé dans l'Institution Rives du Rhône ne peut pas rentrer dans son milieu le week-end ou durant les vacances. La collaboration avec les contextes significatifs du jeune, notamment avec sa famille, est primordiale.

Le concept de prise en charge de jeunes dépendants doit être très rigoureux. Les milieux intéressés pourraient mettre en commun leurs concepts et leurs expériences dans la prise en charge d'une clientèle de jeunes ayant de très grandes difficultés. L'Institution Rives du Rhône reste à disposition pour d'éventuelles demandes dans ce sens.

Um über die gemachten Erfahrungen einen Austausch zu pflegen, hat die Direktion der KDJ die Heimleitung vom Rives du Rhône am vergangenen 5.10.2005 zu einer Unterredung eingeladen. An dieser Sitzung nahm ebenfalls der Chef der Dienststelle für Berufsbildung, Herr Serge Imboden, teil.

Die Besprechung hat ergeben, dass von den 14 jungen Menschen 4 die Institution bereits nach ein paar Tagen verlassen haben. Ein Minderjähriger wurde nach Pramont verlegt. 9 Minderjährige wurden während einem längeren Zeitabschnitt betreut. Einige haben den Aufenthalt beendet. Bei andern geht die Betreuung weiter. Bei den 9 Minderjährigen konnten wichtige Fortschritte in nachfolgenden Bereichen festgestellt werden :

- grössere Autonomie im Umgang mit dem Alltag und den Ressourcen ;
- Integration in eine berufliche Tätigkeit ;
- Soziale Integration.

Die Dauer der Platzierung beträgt meistens 3 Jahre. In einzelnen Fällen dauerte der Aufenthalt weniger lang und die jungen Men-schen wurden ausserhalb der Institution wei-ter betreut und konnten sich progressiv integrieren.

Die KDJ ist der Meinung, dass die Platzie-rung von Jugendlichen, die 17 Jahre alt sind und unter einer schweren Suchtabhängigkeit leiden, wenn die Eltern damit einverstanden sind, auch in Zukunft ausnahmsweise im Rives du Rhone erfolgen kann.

Die Betreuung im Rives du Rhône wird durch strenge Regeln charakterisiert, eine Einzelbetreuung und eine Progression in verschiedenen Entwicklungsschritten. Ein Min-derjähriger, der im Rives du Rhône aufgenommen wird, kann während den Ferien und den Wochenenden nicht nach Hause gehen. Eine enge Zusammenarbeit mit den für den jungen Menschen wichtigen Kontexten ist ein wichtiger Bestandteil des Betreuungskonzeptes.

Das Betreuungskonzept für die Minderjähri-gen wird streng eingehalten. Die Erfahrungen mit schwer abhängigen jungen Menschen im Rives du Rhône könnte Gegenstand von ei-nem Meinungsaustausch mit den Verantwortlichen der Erziehungsheime sein. Rives du Rhône ist hierzu gerne und jederzeit bereit.

DIRECTIVES DU SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE CONCERNANT LE CALCUL DES JOURNÉES DE SÉJOUR

WEISUNGEN DER KANTONALEN DIENSTSTELLE FÜR DIE JUGEND BETREFFEND DIE BERECHNUNG DER AUFENTHALTSTAGE

ANNEXES

ANHANG

DIRECTIVES DU SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSECONCERNANT LE CALCUL DES JOURNÉES DE SÉJOUR DU 1ER SEPTEMBRE 2005

Vu la loi fédérale 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et mesures ;

Vu l'ordonnance d'exécution sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et mesures du 29 octobre 1986 ;

Vu les directives sur les subventions de l'Office fédéral de la justice du 6 avril 2004 ;

Vu les art. 43 et 45 de la loi en faveur de la jeunesse (Lje) du 11 mai 2000 ;

Vu les art. 84, 85, 86, 87 et 89 de l'ordonnance sur différentes structures en faveur de la jeunesse du 9 mai 2001 ;

Vu les directives du DECS du 20 février 2003 concernant les institutions spécialisées et organisations subventionnées par le canton dans le cadre de la loi en faveur de la jeunesse ;

Vu les directives du 1er septembre 2004 du Service cantonal de la jeunesse relatives aux placements dans les institutions d'éducation spécialisée pour enfants et jeunes ;

Vu les directives du 6 décembre 1996 du Service cantonal de la jeunesse concernant la prise en charge extérieure (PCE).

Les directives ci-après ont été arrêtées par la direction du Service cantonal de la jeunesse, en collaboration avec la Conférence des directeurs des institutions d'éducation spécialisée :

1) Comptabilisation des journées de séjour pour la planification cantonale et l'Office fédéral de justice

Les journées de séjour sont saisies d'après le calendrier civil. Les jours d'arrivée et de départ peuvent être comptés.

WEISUNGEN DER KANTONALEN DIENSTSTELLE FÜR DIE JUGEND BETREFFEND DIE BERECHNUNG DER AUFENTHALTSTAGE VOM 1. SEPTEMBER 2005

Eingesehen das Bundesgesetz vom 5. Oktober 1984 über die Leistungen des Bundes für den Straf- und Massnahmenvollzug ;

Eingesehen die Verordnung zum Bundesgesetz über die Leistungen des Bundes für den Straf- und Massnahmenvollzug vom 29. Oktober 1986 ;

Eingesehen die Beitragsrichtlinien des Bundesamtes für Justiz vom 6. April 2004 ;

Eingesehen die Art. 43 und 45 des Jugendgesetzes (JG) vom 11. Mai 2000 ;

Eingesehen die Art. 84, 85, 86, 87 et 89 der Verordnung betreffend verschiedene Einrichtungen für die Jugend vom 9. Mai 2001 ;

Eingesehen die Weisungen vom 20. Februar 2003 des DEKS betreffend die spezialisierten Institutionen und Organisationen, die im Genusse eines Vertrages oder einer Betriebsbewilligung durch den Kanton sind ;

Eingesehen die Weisungen vom 1. September 2004 der kantonalen Dienststelle für die Jugend betreffend der Platzierung von Kindern und Jugendlichen in sozialpädagogischen Institutionen ;

Eingesehen die Weisungen vom 6. Dezember 1996 der kantonalen Dienststelle für die Jugend betreffend die Nachbetreuung.

Die vorliegenden Weisungen wurden von der Direktion der kantonalen Dienststelle für die Jugend in Zusammenarbeit mit der Leiterkonferenz der sozialpädagogischen Institutionen festgelegt. Sie regeln nachfolgende Bereiche :

1) Berechnung der Aufenthaltstage für die kantonale Planung und die Anforderungen des Bundesamtes für Justiz

Die Aufenthaltstage werden nach Kalendertag erfasst, wobei Eintritt- und Aus-

2) Calcul du prix de revient journalier

Chaque journée entamée compte pour une journée complète.

3) Prix de pension pour les jeunes domiciliés en Valais

La facturation du prix de pension pour les jeunes domiciliés en Valais s'effectue conformément à la décision du Conseil d'État du 11 mai 2005.

4) Calcul des journées de séjour pour requérants d'asile mineurs

La comptabilisation s'effectue comme pour les jeunes provenant d'autres cantons.

5) Journées d'externat

a) Les journées de séjour de la clientèle LPPM qui a fait l'objet d'un placement dans une institution d'éducation, mais qui bénéficie d'une structure de jour d'une autre maison d'éducation, ne peuvent être reconnues que dans un seul établissement. L'établissement qui met à disposition la structure de jour ne peut pas faire valoir ces journées, ni les déduire en tant que journées ne donnant pas droit à des subventions (cf. chiffre 3.4. B des " Directives relatives aux placements dans les institutions d'éducation spécialisée pour enfants et jeunes du Service cant. de la jeunesse du 14 juillet 2004").

b) Pour la détermination du prix de revient journalier de l'institution, chaque journée d'externat équivaut à une demi-journée.

6) Prise en charge partielle

a) Celle-ci est reconnue conformément aux art. 6.3 et ss des directives sur les subventions du 1er janvier

trittstag ebenfalls erfasst werden kann.

2) Berechnung der Tagesbetriebskosten

Jeder angebrochene Tag zählt als ganzer Tag.

3) Pensionspreis für Minderjährige mit Wohnsitz im Wallis

Die Rechnungsstellung des Pensionspreises für Minderjährige mit Wohnsitz im Wallis erfolgt gemäss dem Staatsratsentscheid vom 11. Mai 2005.

4) Berechnung der Aufenthaltstage von minderjährigen Asylbewerbern

Die Aufenthaltstage werden gleich wie bei ausserkantonalen Minderjährigen festgelegt.

5) Externe Aufenthaltstage

a) Die Aufenthaltstage derjenigen LSMG-Klientel, die in eine Einrichtung eingewiesen ist, jedoch in einer anderen die Tagesstruktur nutzt, können nur in einem Heim anerkannt werden. Die Einrichtung, welche die Tagesstruktur zur Verfügung stellt, kann diese Tage nicht geltend machen, muss sie aber auch nicht als " nicht-beitragsberechtigte " Tage in Abzug bringen (vgl. Art. 3.4 B der " Weisungen betreffend der Platzierung von Kindern und Jugendlichen in sozialpädagogischen Institutionen der kantonalen Dienststelle für die Jugend vom 14. Juli 2004 ").

b) Für die Berechnung der Kosten pro Heimaufenthaltstag zählen die externen Aufenthaltstage als halbe Tage.

6) Teilbetreute Angebote

a) Diese werden auf der Grundlage von Art. 6.3 und ff der Beitragsrichtlinien

2005 de l'Office fédéral de justice.

b) Pour la détermination du prix de revient journalier, la journée de prise en charge partielle compte pour une journée complète.

c) La facturation du prix de pension s'effectue conformément à la décision du Conseil d'État du 11 mai 2005.

7) Prise en charge extérieure (PCE)

a) Dans le cadre de la PCE, cette dernière compte comme une demi-journée.

b) Pour la détermination du prix de revient journalier de l'institution, chaque intervention PCE équivaut à une demi-journée.

8) Repas professionnel à l'extérieur de l'institution

Le prix de pension de fr. 45.- couvre également les éventuels frais de repas à l'extérieur. Dans ce cas, l'institution avance au jeune un montant couvert par le prix de pension (environ fr. 15.- par repas).

9) Fugues / hospitalisations / maladie

Durant les 7 premiers jours de chaque fugue, hospitalisation, maladie, le prix de pension est facturé aux parents, respectivement à la commune qui a donné la garantie financière.

10) Absences diverses

En cas d'une absence ponctuelle aux repas, lors d'une invitation par un parent, par une connaissance..., le prix du repas de midi ou du soir est facturé (idem concernant les absences injustifiées).

vom 1. Januar 2005 des Bundesamtes für Justiz anerkannt.

b) Für die Festlegung der Tagesbetriebskosten zählt der angebrochene Tag als ganzer Tag.

c) Die Rechnungsstellung des Pensionspreises wird gemäss dem Staatsratsentscheid vom 11. Mai 2005 gemacht.

7) Die Nachbetreuung

a) Jede Nachbetreuung kann als halber Aufenthaltstag verrechnet werden.

b) Für die Berechnung der Kosten pro Heimaufenthaltstag zählt jede Nachbetreuung als halber Tage.

8) Mahlzeiten bei beruflicher Tätigkeit ausserhalb des Heims

Der Pensionspreis von Fr. 45.- deckt ebenfalls die Kosten für Mahlzeiten ausserhalb des Heims. In diesen Fällen wird der Betrag dem Minderjährigen vom Heim vorausbezahlt (ungefähr Fr. 15.- pro Mahlzeit).

9) Ausreissen / Spitalaufenthalte / Krankheit

Während der ersten 7 Tage bei Ausreissen, Spitalaufenthalt und Krankheit wird der Pensionspreis den Eltern, respektive der Gemeinde, welche eine Finanzgarantie erteilt hat, in Rechnung gestellt.

10) Verschiedene Abwesenheiten

Bei verschiedener punktuellen Abwesenheit an Mahlzeiten, z.B. Einladung zum Mittagessen durch einen Elternteil, Bekannten, wird der Pensionspreis für das Mittag- / Nachtessen verrechnet. (Dies gilt ebenfalls für nicht bewilligte Abwesenheiten).

11) **Placements institutionnels pour recadrage** (cf. chiffre 3.4 A des " Directives relatives aux placements dans les institutions d'éducation spécialisée pour enfants et jeunes du Service cantonal de la jeunesse du 14 juillet 2004 ")

Lorsqu'un jeune doit être placé pour recadrage dans une autre institution (Valmont, Pramont…), le prix de pension est facturé aux parents ou à la commune qui a donné la garantie financière par l'institution de recadrage respectivement par le Service cantonal de la jeunesse.

Les instances de facturation veillent à ce que la répartition du prix de pension soit conforme à la décision du Conseil d'État du 11 mai 2005, notamment en ce qui concerne les journées d'entrée et de sortie dans une nouvelle institution.

Les présentes directives entrent en vigueur le 1er septembre 2005.

Service cantonal de la jeunesse

Le Chef de Service - Walter Schnyder

Sion, le 22 août 2005

11) **Platzierung in einer Einrichtung zwecks Beruhigung der Situation** (vgl. Art. 3.4 A der " Weisungen betreffend der Platzierung von Kindern und Jugendlichen in sozialpädagogischen Institutionen der kantonalen Dienststelle für die Jugend vom 14. Juli 2004 ")

Muss ein Minderjähriger zur Beruhigung in eine andere Einrichtung verlegt werden (Valmont, Pramont...) so wird der Pensionspreis den Eltern oder der Gemeinde, welche die Finanzgarantie erteilt hat, durch die Einrichtung oder die kantonale Dienststelle für die Jugend verrechnet.

Die Rechnungssteller sind angehalten, die Vorgaben des Staatsratsentscheides vom 11. Mai 2005 betreffend den Pensionspreis einzuhalten. Im Besonderen gilt dies für den Ein- und Austritt in die neue Einrichtung.

Die vorliegenden Weisungen treten am 1. September 2005 in Kraft.

Kantonale Dienststelle für die Jugend

Der Dienstchef - Walter Schnyder

Sitten, den 22. August 2005

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I: 9

1.1 COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE 9

1.2 CONFÉRENCES DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS, DES SERVICES AEMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ 13

CHAPITRE II: L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONELLE 15

2.1 LE SCHÉMA DE PLANIFICATION COMPREND 5 VOLETS, À SAVOIR: 15

2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS 16

2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES 17

2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES 18

2.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES 20

2.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION. 24

2.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE 26

2.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION 27

2.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES 30

2.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON 30

2.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON 33

2.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT 35

2.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ 36

2.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN 39

MONTHEY-ST-MAURICE 39

MARTIGNY-ENTREMONT 39

CONTHEY-SION-HÉRENS 40

SIERRE-LOÈCHE 40

VIÈGE-RAROGNE 40

BRIGUE 41

VALLÉE DE CONCHES 41

2.11 PLACEMENTS HORS CANTON 42

2.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES) 42

2.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON 45

2.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON. 46

2.12 ÉCHANGES INTERCANTONAUX 48

2.12.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS 48

2.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES 50

CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION 52

3.1 INTRODUCTION 52

3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE 98

3.2.1 REMARQUES 98

CHAPITRE IV 100

4.1 COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE PLANIFICATION 2004 100

PLACES DISPONIBLES 100

JOURNÉES D'EXPLOITATION ET DE SÉJOUR 100

TAUX D'OCCUPATION 100

PLACEMENTS D'ENFANTS D'AUTRES CANTONS 100

NATIONALITÉ DES ENFANTS PLACÉS 101

PLACEMENTS HORS CANTON 101

PRIX À LA JOURNÉE 102

EVALUATION DES PLACEMENTS DE JEUNES À RIVES DU RHÔNE 102

DIRECTIVES DU SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSECONCERNANT LE CALCUL DES JOURNÉES DE SÉJOUR DU 1ER SEPTEMBRE 2005 106

INHALTSVERZEICHNIS

KAPITEL I: 9

1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND 9

1.2 KONFERENZ DER DIREKTOREN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ 13

KAPITEL II: DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT 15

2.1 DER GRUNDGEDANKE DER PLANUNG 15

2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN 16

2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN 17

2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN 18

2.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE 20

2.6 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %. 24

2.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT 26

2.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN % 27

2.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME 30

2.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON 30

2.9.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON 33

2.9.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES 35

2.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN 36

STAATSANGEHÖRIGKEIT. 37

AUFENTHALTSBEWILLIGUNG 38

2.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN. 39

MONTHEY-ST-MAURICE 39

MARTINACH-ENTREMONT 39

GUNDIS-SITTEN-ERING 40

SIDERS-LEUK 40

VISP-RARON 40

BRIG 41

GOMS 41

2.11 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN 42

2.11.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGSORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE) 42

2.11.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN 45

211.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN 46

2.12 INTERKANTONALER AUSTAUSCH 48

2.13.1 BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN. 48

2.13 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES 50

KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG 52

3.1 EINFÜHRUNG 52

3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG 98

3.2.1 ANMERKUNGEN 98

KAPITEL IV 100

4.1 KOMMENTAR ZUM PLANUNGSBERICHT 2004 100

VERFÜGBARE PLÄTZE 100

BETRIEBS- UND AUFENTHALTSTAGE 100

BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN 100

PLATZIERUNGEN AUS ANDEREN KANTONEN 100

NATIONALITÄT DER PLATZIERTEN KINDER 101

AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN 101

TAGESPREISE 102

BEWERTUNG DER PLATZIERUNGEN IM RIVES DU RHÔNE. 102

WEISUNGEN DER KANTONALEN DIENSTSTELLE FÜR DIE JUGEND BETREFFEND DIE BERECHNUNG DER AUFENTHALTSTAGE VOM 1. SEPTEMBER 2005 106

INDEX

C

CAPACITÉ CANTONALE 17
CAPACITÉ NON UTILISÉE 17
CAPACITÉ TOTALE 22
CHAPITRE I 15
CHAPITRE VI 52
CONCLUSION 29, 44, 50
CONFÉDÉRATION 52

D

DEFINITION 16
DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES 16
DÉFINITIONS 17
DEMANDE 29
DEMANDE SATISFAITE 15
DÉPOUILLEMENT 29
DÉTENTION 16
DURÉE 46

E

ÉCHANGES INTERCANTONAUX 15
ÉVOLUTION 29
EXPLOITATION 17
EXTERNE 17

F

FILLES 34

G

GARÇONS 33

I

ILLUSTRATION 1 21
ILLUSTRATION 10 33
ILLUSTRATION 11 34
ILLUSTRATION 12 35
ILLUSTRATION 13 37
ILLUSTRATION 14 38
ILLUSTRATION 15 42
ILLUSTRATION 16 44
ILLUSTRATION 17 45
ILLUSTRATION 18 47
ILLUSTRATION 19 48
ILLUSTRATION 2 23
ILLUSTRATION 20 49
ILLUSTRATION 21 50
ILLUSTRATION 3 23
ILLUSTRATION 4 25
ILLUSTRATION 5 25
ILLUSTRATION 6 26
ILLUSTRATION 7 27
ILLUSTRATION 8 31
ILLUSTRATION 9 32
INFORMATIONS 52
INFORMATIONS PAR INSTITUTION 52
INTERNE 17

J

JOURNÉES DE SÉJOUR 17
JOURNÉES D'EXPLOITATION 17
JOURS D'OUVERTURE 17

L

LA DEMANDE SATISFAITE 15
LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 15
LES ÉCHANGES INTERCANTONAUX 15
LES RESSOURCES 9
LPPM 16
L'UTILISATION DE L'OFFRE 15

N

NATIONALITÉ 36
NOMBRE DE PLACES OFFERTES 17

O

OFFRE 15, 30
OFJ 53

P

PCE 17
PERMIS DE SÉJOUR 38
PLACES OFFERTES 17
POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 15
PRIX JOURNALIER 98
PROVENANCE 30
PYRAMIDE 33

R

RÉPARTITION 35

S

STOCK DE PLACES 17

T

TABLE DES MATIÈRES 110
TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION 17, 26
THÉRAPIE 16
TYPES D'ÉTABLISSEMENTS 16
TYPOLOGIE 19

U

UTILISATION DE L'OFFRE 15

INDEX

A

ABBILDUNG 1 21
ABBILDUNG 10 33
ABBILDUNG 11 34
ABBILDUNG 12 35
ABBILDUNG 13 37
ABBILDUNG 14 38
ABBILDUNG 15 42
ABBILDUNG 16 44
ABBILDUNG 17 45
ABBILDUNG 18 47
ABBILDUNG 19 48
ABBILDUNG 2 23
ABBILDUNG 20 49
ABBILDUNG 21 50
ABBILDUNG 3 23
ABBILDUNG 4 25
ABBILDUNG 5 25
ABBILDUNG 6 26
ABBILDUNG 7 27
ABBILDUNG 8 31
ABBILDUNG 9 32
ALTERSPYRAMIDE 33
ANGEBOT 15, 30
ANZAHL AUFENTHALTSTAGE 17
ANZAHL BETRIEBSTAGE 17
ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE 17
AUFENTHALTSBEWILLIGUNG 38
AUFENTHALTSTAGE 17
AUFTEILUNG 35
AUSSERKANTONALER AUSTAUSCH 15
AUSTAUSCH 48
AUSWERTUNG 29

B

BELEGUNGSSATZ 17
BESCHREIBUNG 52
BESCHREIBUNG DER INSTITUTIONEN 52
BETRIEBSTAGE 17
BILANZ DES AUSTAUSCHES 48
BUNDESAMT FÜR JUSTIZ 53
BUNDESAMT FÜR STATISTIK 39

D

DAUER 46
DÉFINITION 16
DEFINITION DER HEIMTYPEN 16
DEFINITIONEN 17
DER AUSSERKANTONALER AUSTAUSCH 15
DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ 17
DIE ERFÜLLTE NACHFRAGE 15
DIE FAMILIENEXTERNE JUGENDHILFE 15
DIE NUTZUNG DES ANGEBOTES 15
DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ 26

E

EINLEITUNG 9
ENB 17
ERFÜLLTE NACHFRAGE 15
EXTERNE 17

F

FAMILIENEXTERNE JUGENDHILFE 15
FREIHEITSENTZUG 16

G

GESAMTBESTAND AN VERFÜGBARER PLÄTZE 17
GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE 17

H

HEIMTYPEN 16
HERKUNFT 30

I

INHALTSVERZEICHNIS 111
INTERNE 17

K

KANTONALE GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE 17
KAPAZITÄT 17
KAPITEL I 9, 15
KAPITEL V 48
KAPITEL VI 52
KNABEN 33
KOSTEN PRO PLAZIERUNGSTAG 98

L

LSMG 16

M

MÄDCHEN 34

N

NACHFRAGE 29
NUTZUNG DES ANGEBOTES 15

P

PYRAMIDE 33

T

THERAPIEHEIM 16
TYPENBEZEICHNUNG 19

U

UNBENUTZTE KAPAZITÄT 17

V

VERFÜGBARE PLÄTZE 17

W

WOHNBEZIRK 39

Z

ZUSAMMENFASSUNG 29, 44, 50

REPERTOIRE DES TABLEAUX

Illustration 1: Places offertes

Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places

Illustration 3: Journées d'ouverture

Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture

Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en pourcent

Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution

Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation

Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton

Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés

Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés

Illustration 11: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés

Illustration 12: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers

Illustration 13: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés

Illustration 14: TABLEAU 44 Base légale du placement

Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement

Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton

Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton

Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton

Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux

Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges

Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges

VERZEICHNIS DER TABELLEN

Abbildung 1: Anzahl der Plätze

Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze

Abbildung 3: Anzahl offener Tage

Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage

Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent

Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution

Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz

Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton

Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen

Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen

Abbildung 11: TABELLE 27 Staatsangehörikeit der platzierten Jugendlichen

Abbildung 12: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen

Abbildung 13: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen

Abbildung 14: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung

Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton

Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser

Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch

Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches

Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches